



Contrat de Ville 2015-2020 Agglomération de Pau

Contrat cadre



Sommaire

PREAMBULE

1. *Cadrage général : l'esprit de la réforme* 4
2. *Méthodologie d'élaboration du Contrat de Ville*..... 8
3. *Historique et bilan local de la politique de la Ville*..... 9

LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES DES SIGNATAIRES

1. *Les engagements de l'Etat*..... 18
2. *Les engagements prioritaires du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques*..... 18
3. *Les engagements du Conseil Régional d'Aquitaine* 18
4. *Les engagements de l'Agence Régionale de Santé* 19

LA STRATEGIE INTEGREE DU TERRITOIRE

1. *Une intervention ciblée sur les quartiers prioritaires en articulation avec la stratégie d'agglomération autour des secteurs à forte « vulnérabilité sociale »* 21
2. *Une action concentrée dans les quartiers prioritaires, Saragosse et Ousse des Bois, et leur territoire vécu* 25
3. *Une géographie prioritaire élargie aux quartiers de veille dans une logique de prévention, de continuité de la politique de la Ville et de solidarité intercommunale*..... 26

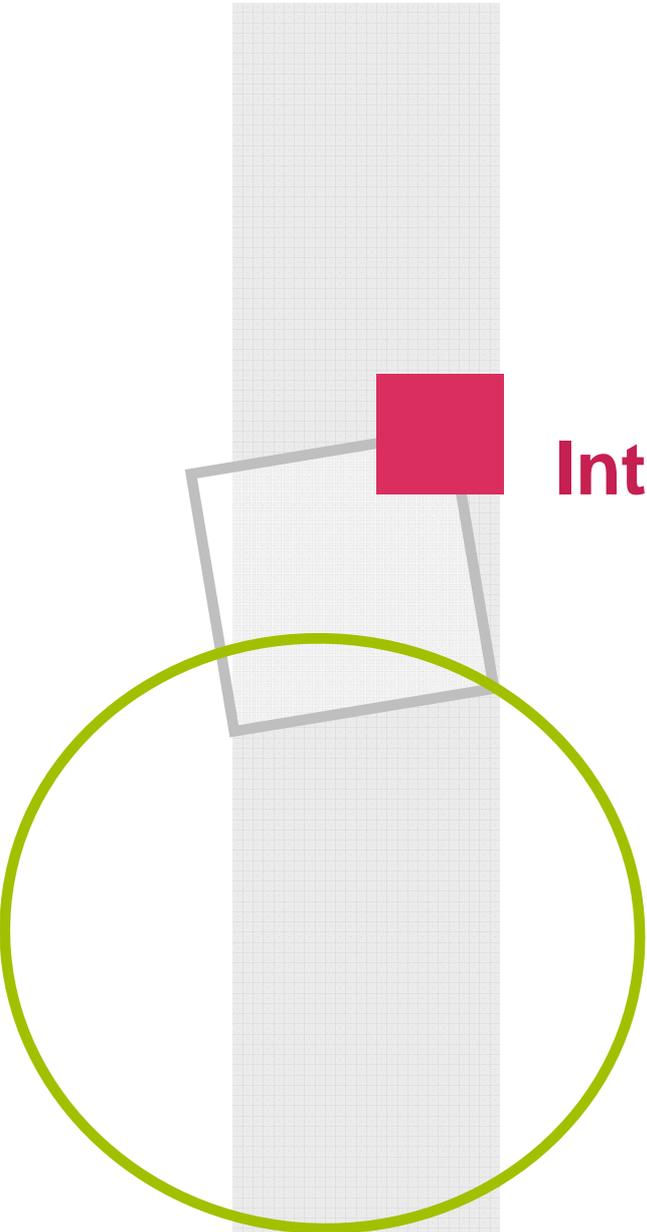
LES PILIERS THEMATIQUES DU CONTRAT DE VILLE

1. *PILIER 1 – Cohésion sociale* 31
2. *PILIER 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain* 60
3. *PILIER 3 – Emploi et développement économique* 79

ORGANISATION ET MODALITES DE SUIVI DU CONTRAT DE VILLE

1. *Modalités de pilotage*..... 95
2. *Participation des habitants*..... 95
3. *Evaluation et suivi* 95

ANNEXES



Introduction

- Cadrage général : l'esprit de la réforme
- Méthodologie d'élaboration du Contrat de Ville



1. Cadrage général : l'esprit de la réforme

1.1 Un contrat unique qui s'appuie sur un projet de territoire social et urbain intégré

Le chapitre II de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville et précise les modalités de participation citoyenne à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des nouveaux contrats.

La loi propose un cadre renouvelé d'ambitions avec une nouvelle génération de Contrats de Ville qui s'appuient sur un projet de territoire social et urbain intégré et transversal, porté par l'intercommunalité. Cette mesure vise à intégrer l'action sur les quartiers prioritaires dans un projet plus large d'Agglomération et en faire une question transversale à l'ensemble des politiques portées par l'Agglomération (développement économique, culturel, déplacements,...).

Le Contrat de Ville nouvelle génération apporte des changements de plusieurs ordres qui sont autant d'éléments majeurs de ce nouvel élan : une mobilisation accrue du droit commun, un rôle renforcé des intercommunalités, une réforme des mécanismes de péréquation, un nouveau programme national de renouvellement urbain, une mobilisation de l'ensemble des acteurs, l'intégration des différents dispositifs et reconnaissance des habitants des quartiers prioritaires avec l'inscription dans une démarche de co-construction avec eux, avec les associations et les acteurs économiques.

Cet accord cadre définit l'engagement de l'Agglomération et des partenaires institutionnels dans le cadre du Contrat de ville, dans la continuité des dispositifs de politique de la Ville. Il s'appuie sur trois leviers principaux :

- la mobilisation du droit commun pour plus d'efficacité, de pertinence et de cohérence de l'action publique et une meilleure visibilité et optimisation des financements
- une démarche intégrée impliquant la mobilisation de l'ensemble des services et des partenaires associatifs et institutionnels
- la participation des habitants et des autres acteurs via les conseils de citoyens.

L'articulation du Contrat de Ville avec les politiques stratégiques du territoire est cruciale. Les objectifs des contrats de Ville doivent s'inscrire dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'Agglomération et par ailleurs, l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux doivent prendre en considération les objectifs de la politique de la ville.

Le Contrat de ville est conçu comme un outil de mise en cohérence et d'articulation des différentes politiques de développement social et urbain à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Il constitue le cadre de mise en œuvre du projet de cohésion sociale en faveur des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires et de leurs habitants

Le projet de territoire est ainsi global et concerté :

- **Global**, en ce qu'il s'efforce d'approcher les problèmes en tenant compte de la pluralité de leurs dimensions.
- **Concerté**, en ce que les points de vue tant des acteurs de terrain que des usagers sont recherchés : ils renforcent la pertinence des décisions et l'efficacité des actions.

Le contrat unique est conclu pour une durée désormais calée sur celle du mandat municipal.

1.2 Une mobilisation du droit commun au service d'une vision intégrée de l'action dans les quartiers prioritaires

Pour réduire les inégalités dont souffrent encore trop souvent les habitants des quartiers défavorisés et restaurer ainsi l'égalité républicaine entre les territoires, la politique de la ville mobilise des crédits spécifiques, et repose prioritairement sur l'engagement des crédits de droit commun destinés à être déployés sur l'ensemble du territoire national. Cependant, il ne s'agit pas d'opposer ces moyens mais bien de les articuler. Ainsi, la loi de programmation pour la ville réaffirme le principe d'additionnalité de la politique de la ville.

Parmi les lignes directrices qui structurent les nouvelles orientations de la politique de la ville, figurent ainsi la mobilisation du droit commun, réaffirmé avec force par le Gouvernement, et un recours plus important que dans le passé aux fonds européens pour financer la politique de la ville.

Ceci s'est déjà traduit, au niveau national, par la signature de treize conventions interministérielles par lesquelles les ministères s'engagent à territorialiser leurs politiques pour concentrer leurs moyens en faveur des habitants des quartiers populaires, dans une perspective de rétablissement de l'égalité républicaine sur tous les territoires. Mais le droit commun ne se limite pas aux institutions de l'État, il englobe aussi les collectivités locales et l'Europe. Ainsi 10% du FSE et FEDER de la Stratégie Europe 2020 seront consacrés à la politique de la Ville.

Dans une logique d'efficacité, ce n'est qu'après optimisation des moyens de droit commun que les crédits spécifiques pourront être mobilisés de façon additionnelle. Ils ne viennent pas en substitution mais en complémentarité des crédits pour que la politique de la ville retrouve sa mission d'origine consistant à innover et à jouer un rôle de levier afin de rendre plus efficaces les politiques publiques dans les quartiers.

Mobiliser le droit commun est ainsi devenu une gageure des démarches de mise en œuvre de la politique de la ville. Aujourd'hui cet objectif est de nouveau affirmé avec plus de force du fait, à la fois, de la réduction des crédits et des territoires prioritaires, et de la difficulté à faire décroître les inégalités sociales entre les territoires. Mais mobiliser le droit commun, c'est interpeller la péréquation financière territoriale. Ce point interroge les partenariats, la mise en cohérence des objectifs des différents intervenants dans les quartiers prioritaires et se traduit de manière opérationnelle par des engagements financiers et la mise en place de pratiques partenariales.

Ce nouveau contrat unique engage donc notamment l'Etat et les collectivités partenaires à mobiliser les politiques publiques dans les quartiers, en inscrivant et chiffrant les moyens engagés par chacun.

1.3 Un resserrement de la géographie prioritaire

La réforme de la politique de la ville s'appuie sur une nouvelle géographie prioritaire. Elle a été établie par décret du 3 juillet 2014. L'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a pour objectif de définir les « quartiers prioritaires de la politique de la ville » se substituant aux zones urbaines sensibles (ZUS), aux zones de redynamisation urbaine et aux quartiers des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) situés hors ZUS.

Ses objectifs consistent à simplifier et mettre en cohérence la géographie prioritaire et à concentrer les interventions publiques dans une logique d'efficacité.

La définition de cette nouvelle géographie s'appuie sur un critère englobant et objectif : le revenu des habitants, mesuré à partir de références locale et nationale. Il présente à la fois l'intérêt de permettre l'émergence des territoires concentrant les difficultés les plus importantes.

Avec l'application de la loi du 21 février 2014, la géographie prioritaire de l'Agglomération de PAU est fortement réduite. Seuls deux quartiers prioritaires ont été retenus : Ousse des Bois et une partie du quartier Saragosse.

Ces territoires vont pouvoir bénéficier des moyens suivants :

- Un droit commun renforcé
- Les crédits spécifiques de l'Etat pour la politique de la ville
- Les crédits FSE et FEDER qu'ils soient fléchés politiques de la ville ou non

Le quartier Dufau-Tourasse-Saragosse figure parmi les 200 sites éligibles pour les projets d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Cette opportunité constitue une occasion pour la Communauté d'Agglomération de PAU de définir un projet de renouvellement urbain susceptible d'aider à corriger les problématiques constatées sur le territoire Dufau-Tourasse en matière de mixité sociale, aménagement urbain, qualité et adaptation des équipements et de l'habitat aux besoins de la population, de maintien et développement de l'activité économique.

L'appréhension du territoire vécu par ailleurs offre une souplesse pour la prise en compte des besoins d'intervention sur les équipements publics accueillant des habitants des quartiers prioritaires et pour autant situés en dehors de leur périmètre.

Afin de poursuivre la solidarité territoriale en matière de cohésion urbaine et sociale actuellement en cours, les territoires sortants du CUCS ont été intégrés au périmètre du futur Contrat de Ville en tant que « territoire de veille active ».

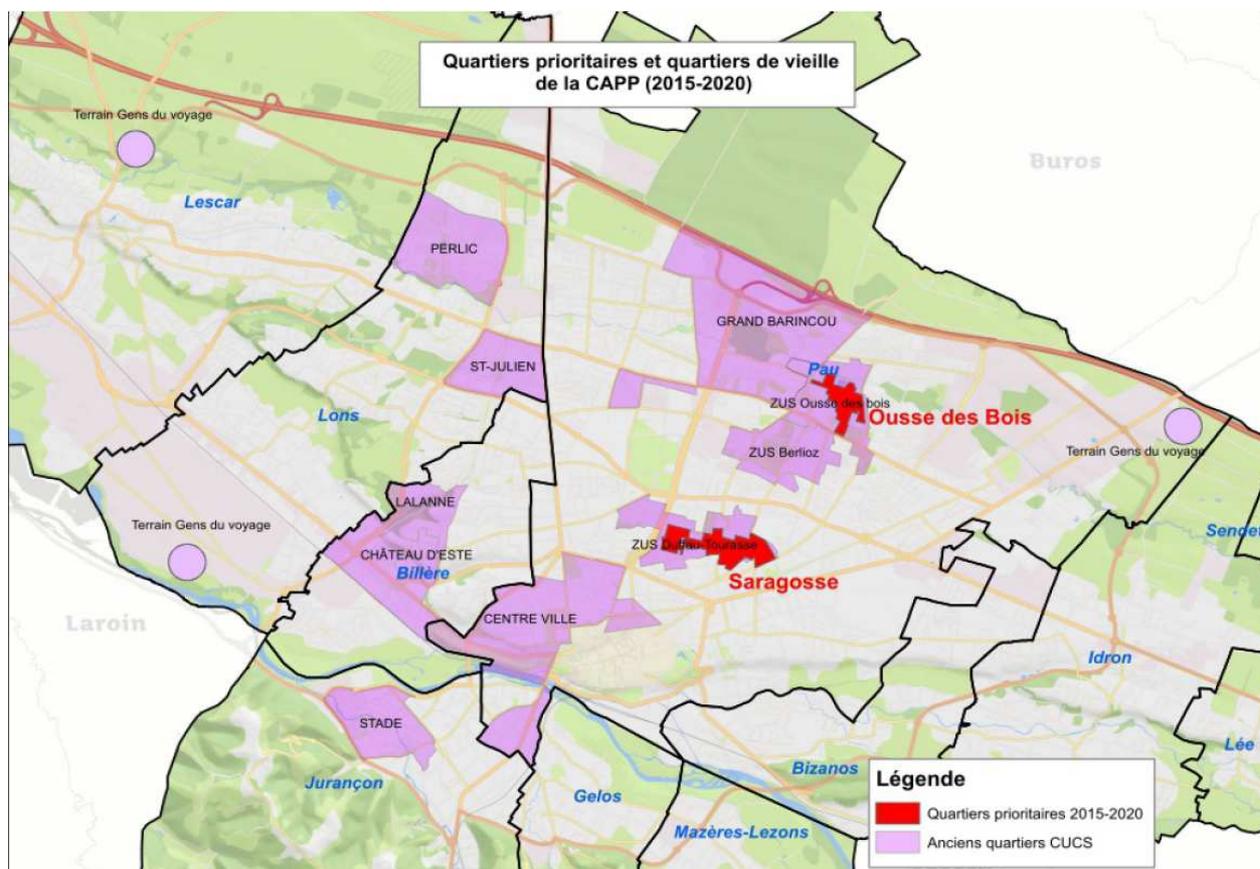
12 zones sont classées en veille active :

- Berlioz
- Les parties des anciennes ZUS non retenues (Dufau-Tourasse et Ousse des Bois)
- une partie du Centre-Ville de Pau
- Hauterive/Barincou (les quartiers nord) à Pau
- le quartier du Stade à Jurançon
- les quartiers Lalanne et Château d'Este à Billère
- les quartiers Saint-Julien et Perlic à Lons
- les terrains des gens du voyage situés à Pau, Lons-Billère et Lescar.

Ces territoires pourront bénéficier des moyens suivants :

- un droit commun renforcé
- le FSE et le FEDER non fléché politique de la ville
- l'ingénierie de l'Etat et des équipes de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour accompagner leurs projets.

Géographie prioritaire de l'agglomération Paloise avant après

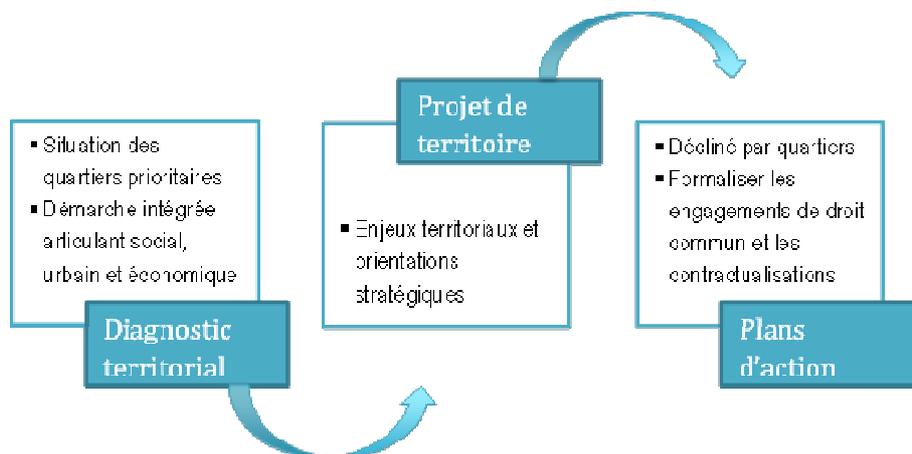


Source : CAPP

2. Méthodologie d'élaboration du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville est issu d'un processus d'élaboration en trois phases :

- Un diagnostic territorial
- Un projet de territoire
- Un plan d'action

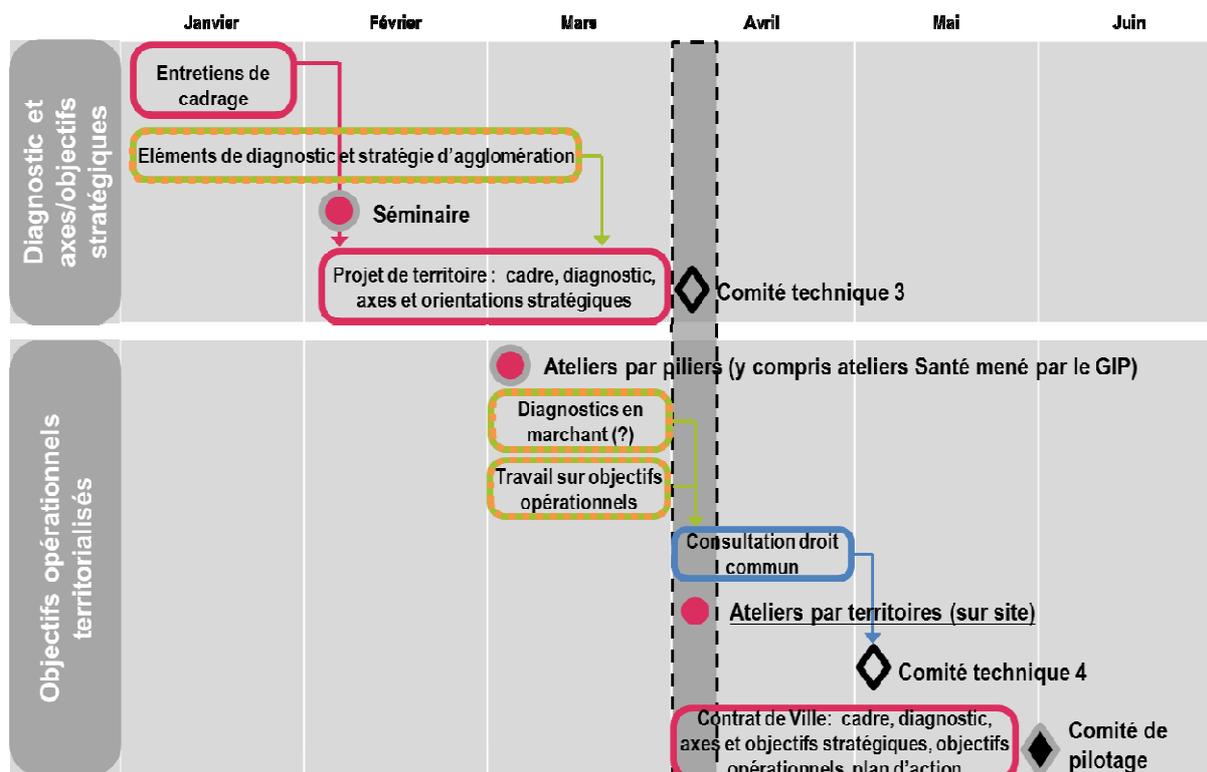


Le présent document présente le diagnostic territorial et le projet de territoire du Contrat de Ville. Ce travail a été élaboré de janvier à mai 2015 suivant une démarche intégrée mobilisant l'ensemble des services et des partenaires associatifs et institutionnels :

- **Des entretiens de cadrage** auprès des signataires du contrat de Ville
- **Un séminaire du Contrat de Ville** qui a permis de dresser le diagnostic et d'identifier les enjeux de ces territoires : l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés par le contrat de Ville ont travaillé de concert au sein :
 - o d'ateliers thématiques :
 - ✓ Formation, emploi et développement économique
 - ✓ Renouvellement urbain, habitat et peuplement
 - ✓ Gestion et vie des quartiers
 - ✓ Insertion sociale, accès aux droits, santé
 - ✓ Education et parentalité
 - o de groupes transversaux :
 - ✓ Egalité entre les hommes et les femmes
 - ✓ Prévention et lutte contre les discriminations
 - ✓ La jeunesse
 - ✓ Participation des habitants
- **Des ateliers par pilier** qui ont permis d'identifier les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels.
- **Des ateliers territoriaux** qui ont permis d'identifier les problématiques et les enjeux spécifiques à chaque territoire.

Cette démarche a permis de définir les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du contrat de Ville, objet du présent document. Ce document sera enrichi par la suite par la déclinaison du plan d'action, les conventions d'application signées avec les partenaires (dont la convention ANRU), l'annexe financière, et les déclinaisons des objectifs par quartiers.

Démarche d'élaboration du Contrat de Ville de l'agglomération Paloise



3. Historique et bilan local de la politique de la Ville

3.1 Une intervention ancienne dans la politique de la Ville, portée par l'agglomération

La Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées est composée de 14 communes, regroupant 147 685 habitants, mobilisées de longue date dans les dispositifs de politique de la Ville. Avec le soutien de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de la CAF, la Communauté d'agglomération et les villes membres, l'action de la politique a été inscrite à l'échelle de l'agglomération dès 1994 dans le cadre du Contrat de Ville 1994-1999. Ont suivi le contrat de ville 2000-2006 puis le Contrat urbain de Cohésion sociale (CUCS) 2007-2014 signé en juillet 2007.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération paloise signé entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération, les 14 communes de l'agglomération de Pau, la CAF Béarn Soule et l'Agence Régionale de Santé, pour la période 2007-2011 a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2014.

Une convention pluriannuelle 2005-2010 pour la mise en œuvre d'un important projet de renouvellement urbain sur le quartier du Hameau (ZUS Berlioz et ZUS Ousse des Bois) a été signée entre la ville de PAU, la Communauté d'Agglomération, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le GIP-DSU, les opérateurs de logement social de l'agglomération paloise, la Foncière Logement et la Caisse des Dépôts et Consignations.

La politique de la ville a été portée, dès le démarrage, par l'agglomération ce qui l'inscrit pleinement dans les objectifs des nouveaux contrats de ville.

Depuis 1994, les différents dispositifs successifs de la politique de la ville ont favorisé l'apprentissage d'un travail collectif entre les communes de l'agglomération, les services de l'Etat, les acteurs locaux et les associations.

Ils ont permis de financer une programmation riche et intéressante. Le fort soutien apporté aux associations a notamment encouragé le recours à l'innovation des porteurs de projet locaux.

■ **Une volonté de cohérence du développement social qui s'est traduite par la création du GIP-DSU et la mise en place de dispositifs complémentaires au CUCS**

Le GIP-DSU a été créé en 2001 pour assurer une fonction d'animation et de coordination territoriale dans le domaine du développement social et de l'emploi. Il a pour membre l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Pau, ses quatorze communes membres, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le GIP DSU a été chargé du portage de l'ensemble des dispositifs contractuels, dans un souci de cohérence et de coordination : le Programme de Réussite Educative, l'Atelier Santé Ville, le PLIE, la mise en place de la clause d'insertion, la mise en place opérationnelle de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale (GPECT), le Club Emploi et Développement du Hameau et de Saragosse (CEDHS), le service d'Amorçage de Projet (SAP) et la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

Le protocole du PLIE a été renouvelé pour la période 2015-2020 et un Contrat Local de Santé a été proposé par l'Agence Régionale de Santé.

■ **Une refonte de l'organisation locale de la politique de la Ville**

Depuis 2014, dans le cadre d'une réorganisation de son organigramme, les missions opérationnelles du GIP sont reprises par la communauté d'agglomération :

- L'emploi, l'insertion, l'économie sociale et solidaire, la politique de la ville, la jeunesse et la vie associative seront intégrées au département « développement social », notamment la Direction « vie des quartiers et politique de la Ville ».
- La Rénovation urbaine est portée techniquement par la Direction « habitat et la rénovation urbaine », du département « qualité urbaine ».

3.2 Bilan général du CUCS 2007-2014

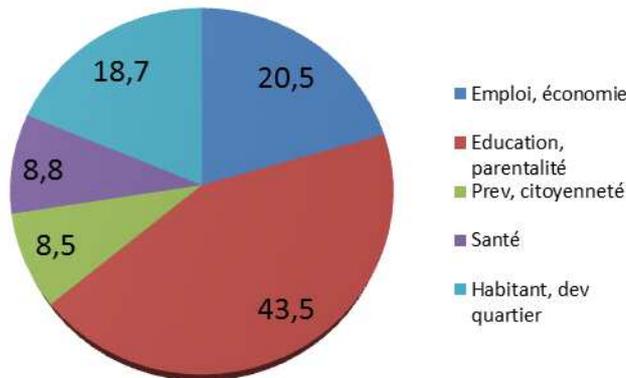
■ **Evolution des thématiques traitées dans l'avenant CUCS 2011-2014**

- **4 priorités thématiques ont été dégagées dans l'avenant du CUCS signé en 2011 :**
 - Emploi et Développement Economique,
 - Éducation, Réussite Educative et Accompagnement à la Parentalité,
 - Prévention de la Délinquance et Citoyenneté,
 - Accès à la Santé.

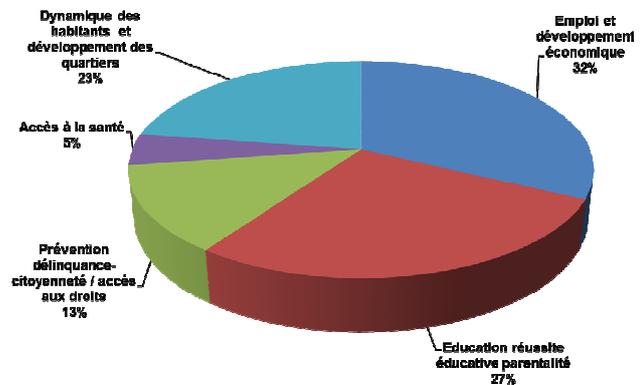
Une 5^{ème} thématique est toutefois maintenue même si elle n'est plus considérée comme prioritaire : Dynamique des habitants et développement des quartiers. La thématique Habitat-cadre de vie n'est plus un axe prioritaire du CUCS entre 2011-2014, elle n'apparaît plus dans l'appel à projets. Toutefois, dans le cadre de l'identification de besoins nouveaux sur les territoires, des projets en lien avec la Mission renouvellement urbain de la ville de Pau continuent à être menés.



Répartition du nombre d'actions par thématique
Actions CUCS 2011-2014



Répartition du budget par thématique
Actions CUCS 2011-2014



• **Des moyens financiers conséquents mais en nette diminution**

Le CUCS 2011-2014 a mobilisé un investissement de 2 334 491 € (tous co-financeurs confondus), soit :

- Emploi et développement économique : 1 060 888 €
- Education réussite éducative /parentalité : 905 341 €
- Prévention délinquance - citoyenneté / accès aux droits : 423 672 €
- Accès à la santé : 1 53 430 €
- Dynamique des habitants et développement des quartiers : 745 960 €

Les financements du GIP-DSU ont été complétés par ceux octroyés directement aux associations par le Département des Pyrénées Atlantiques et la Région Aquitaine, dans le cadre de leur politique d'intervention dans le domaine de la politique de la ville.

- ▶ Pour le nouveau contrat de ville, la continuité de la mobilisation des moyens et des acteurs se pose du fait de la diminution importante des moyens financiers de l'Etat affectés au territoire. La diminution annoncée est de - 29% en 2015 et de - 60% en 2020.
- ▶ Cette problématique renforce l'exigence d'une bonne coordination des actions menées sur le terrain afin d'assurer leur optimisation au bénéfice des populations. Elle pose également la question de la mobilisation du droit commun dans les quartiers prioritaires.

• **L'Education, un axe prioritaire du CUCS 2007-2014**

Dès le démarrage de la politique de la ville, on note une tonalité socio-éducative forte des actions. L'éducation est encore aujourd'hui un axe considéré comme prioritaire et se traduit dès la fin 2006 par l'intégration du Programme de Réussite Educative (PRE) aux missions du GIP DSU et par un poids important du nombre d'actions dans les programmations annuelles pour favoriser la réussite éducative des enfants et des adolescents.

Les actions menées dans ce domaine ont représenté, entre 2011 et 2014, 46% des actions totales et 28 % des financements attribués (avec une moyenne de 4000€ par action)

Parmi les 189 actions éducation et réussite éducative financées, la moitié concerne des actions d'accompagnement à la scolarité.

D'autres concernent l'offre d'activités sportives pour les jeunes des quartiers, proposée par différentes associations et équipements de proximité, des actions d'accompagnement à la scolarité et de prévention de l'échec scolaire, ainsi que des actions visant à accompagner et valoriser la fonction parentale. Ce dernier axe s'est progressivement développé ces dernières années et constitue une priorité forte des acteurs locaux.

- **L'Emploi et le développement économique : un effort mobilisant d'importantes ressources**

La thématique « accès à l'emploi et développement économique » a été principalement développée au travers du CEDHS et du Plan Local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), créé en septembre 1996 et considéré comme le « volet emploi » du contrat de ville de l'époque. Géré par le GIP DSU, le PLIE est un dispositif identifié, avec un comité de pilotage propre et un financement fléché.

Le volume financier attribué à ces actions est important puisqu'il est de 34% pour un nombre d'actions de 20%.

Les actions mises en place sur cette thématique ne se cantonnent pas à un registre d'accompagnement social, mais laissent une place non négligeable au développement économique.

L'objectif principal du C.U.C.S. sur cette thématique a été de favoriser la mobilisation des acteurs de l'insertion pour la mise en place d'actions innovantes et expérimentales à destination des habitants des quartiers prioritaires en particulier ceux qui sont peu touchés par les dispositifs de droit commun.

Le but a été de donner à chaque habitant des quartiers les mêmes chances d'accéder aux services d'accompagnement, d'appui à la création d'activités, de travailler sur les différents freins, mais aussi de soutenir l'accroissement de la création d'activité par les habitants et la promotion des Talents des Cités.

L'action menée dans le cadre du CUCS et des clauses d'insertion a permis d'accompagner un public éloigné de l'emploi dans une optique de construction de parcours d'insertion et de projets professionnels. Elle s'est souvent inscrite en complément de l'action de Pôle emploi, du PLIE, de la Mission locale, du Conseil général sur le RSA.

Au-delà de l'accompagnement individuel de personnes (PLIE), les actions ont également permis de conduire des actions collectives, de développement économique et en relation avec l'entreprise. L'action a largement été centrée sur les quartiers du Hameau et de Saragosse – Dufau – Tourasse.

L'évaluation du CUCS laisse apparaître des résultats positifs quant au travail partenarial engagé à l'échelle des deux quartiers principaux, plus avancé sur le Hameau notamment grâce au travail mené dans le cadre du Club Emploi et Développement. Le CEDH a favorisé le rapprochement des institutions de l'emploi du quartier du Hameau, en y créant une véritable structure de proximité. Au-delà de la communication mise en place, via les structures de proximité, le service d'amorçage de projets et la médiation emploi ont permis « d'aller chercher du public » directement au sein du quartier. L'apport principal du CEDH est le caractère partenarial de la structure, cet effort de mise en réseau est souligné par les partenaires. L'ensemble des acteurs de l'emploi s'y trouvent rassemblés, ce qui permet de répondre de manière réactive et concertée aux diverses situations rencontrées. De plus, la réflexion intégrée entre partenaires à l'échelle du quartier permet de faire émerger des projets adaptés aux spécificités du public. De manière générale, les résultats sont en progression depuis la création du CEDH et méritent d'être soutenus dans le contrat de ville compte tenu des besoins toujours importants.

- **Santé**

Le volet santé du C.U.C.S a eu pour objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. À partir d'une identification des besoins de santé prioritaires, il vise le développement de projets mobilisant les acteurs et les ressources d'un territoire pour un meilleur accès à la santé des populations les plus fragilisées. Ce volet apparaît peu pourvu financièrement au regard de l'ensemble du CUCS et de l'importance des problématiques de santé dans les quartiers prioritaires. Cette faiblesse du volet peut s'entendre par une prise en compte de la santé par la politique de la ville récente dans l'agglomération paloise mais en fort développement.

Le C.U.C.S a contribué au développement d'une politique locale de santé publique avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé, signataire de l'avenant 2011-2014 via l'ASV Atelier Santé ville.

Le volet santé du C.U.C.S, en complémentarité avec les dispositifs de santé et de prévention existants, visait deux objectifs transversaux toujours d'actualité :

- La promotion de l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics en situation de vulnérabilité sociale,
- Le développement de démarches participatives valorisant et renforçant les compétences et savoirs des publics en matière de santé. Les diagnostics de santé et les actions réalisés dans le cadre de l'Atelier Santé Ville de Pau (en ligne sur le site : ateliersanteville-pau.com), peuvent être des points d'appui pour orienter des actions de santé sur le territoire.

- **Prévention de la délinquance & Citoyenneté**

Le rôle du CUCS sur cette thématique a consisté en priorité à impulser une réflexion partenariale sur la base d'éléments de diagnostic remontant du terrain, et de faire émerger des actions qui sont davantage du ressort du droit commun. Le CUCS a par ailleurs permis de développer des permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes, qui accueillent un nombre croissant de bénéficiaires et obtiennent des résultats satisfaisants.

La thématique « sécurité et tranquillité publique » est traitée dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et Prévention de la Délinquance, revue récemment et gérée par la CDAPP.

- **Développement des quartiers et dynamique des habitants**

Issue de la thématique « participation des habitants » du précédent contrat de ville, cette thématique a constitué une spécificité du CUCS de l'agglomération de Pau. Il s'entend comme l'instrument du développement social et de l'amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires. Il appelle à la participation des habitants en ce sens. Finançant de nombreuses activités culturelles et de loisirs, il compense l'absence d'un volet « culture » et celle d'une dimension sportive clairement identifiée dans le volet éducation.

Les objectifs transversaux de cette thématique ont permis de favoriser le maillage associatif et soutenir méthodologiquement la création, la qualification et la professionnalisation des associations œuvrant dans la politique de la ville.

Les actions menées ont également permis de favoriser l'ouverture culturelle et l'ouverture à l'autre, favoriser le brassage social en impliquant toute la population dans sa diversité dans la vie publique et la vie du quartier, promouvoir des lieux d'expression et de participation des habitants des quartiers prioritaires, favoriser la mise en œuvre d'actions à vocation intergénérationnelle dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs.

Une attention soutenue à la participation des habitants, s'est traduite par un effort important pour donner corps à cette problématique : structuration d'un réseau de points d'appui aux associations, création de deux fonds d'aide dédiés aux actions des associations et collectifs

d'habitants, attention forte au principe de participation des bénéficiaires comme critère de soutien aux projets...

- **Un volet « habitat et aménagement urbain » concentré ces dernières années dans le projet de rénovation urbaine**

Les crédits liés à l'habitat et l'aménagement urbain ont été gérés par l'Etat jusqu'en 2004 dans le cadre du contrat de ville. Ils ont ensuite été concentrés sur le périmètre du projet de rénovation urbaine et sont désormais gérés dans le cadre du PRU du quartier du Hameau conventionné en 2005.

- **Un point peu traité : la prévention des discriminations**

La question de la prévention et lutte contre les discriminations est relativement peu abordée si ce n'est de façon générale. Elle souffre d'une absence de diagnostic permettant d'appréhender les processus discriminatoires. Porteuse de nombreuses ambiguïtés, de difficultés de définition conceptuelle, des confusions entre les termes subsistent. La connaissance qu'en ont les acteurs locaux apparaît parcellaire. Les institutions et les dispositifs existants ont du mal à identifier le rôle qu'ils jouent sur la question des discriminations. Enfin, son caractère systémique ne semble pas clairement être appréhendé par les différents acteurs concernés sur les différentes thématiques et les territoires d'intervention.

Un diagnostic sur la question a été mené en 2009. Il porte plus sur des questions d'intégration et d'insertion que de discrimination. Un essai de mise en place d'un Plan de lutte contre les discriminations n'a pas débouché. Quelques actions spécifiques sont toutefois identifiées sur le volet emploi. Cette thématique devrait prendre un nouvel élan dans le nouveau contrat de ville.

Enjeux

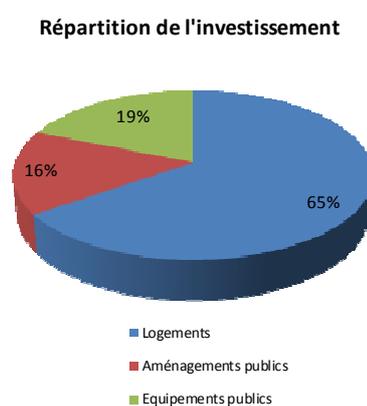
- ▶ Les priorités d'actions fortement développées par le CUCS sont maintenues. L'accent est mis aujourd'hui sur l'éducation, le soutien aux populations les plus fragiles et l'accès à l'emploi. Le développement du lien social, le vivre ensemble et la participation des habitants à leur cadre de vie restent également prioritaires.
- ▶ Si le CUCS a permis un travail important en direction des jeunes, un accent plus soutenu sera porté aux autres thématiques transversales que sont la prévention des discriminations et l'égalité entre les hommes et les femmes.

3.3 Bilan PRU du quartier du Hameau

- Un projet de rénovation de grande ampleur qui a profondément amélioré l'environnement urbain du quartier

Le projet de rénovation urbaine a mobilisé près de 98 M€ TTC d'investissements (tous financeurs et maîtres d'ouvrage confondus), sur un vaste programme de restructuration du quartier :

	Investissement	Programme
Démolition de LLS	3,60 M€ TTC	210 logements
Production de LLS	33,86 M€ TTC	237 logements (dont 92 hors site)
Production de logements en accession sociale	13,58 M€ TTC	82 logements
Réhabilitation de LLS	9,23 M€ TTC	243 logements
Résidentialisations de LLS	1,88 M€ TTC	317 logements
Amélioration de la qualité de service de LLS	0,70 M€ TTC	384 logements
Aménagements publics	15,45 M€ TTC	18 opérations d'aménagement (parc urbain, voiries, amélioration de l'éclairage...)
Equipements publics	18,09 M€ TTC	6 équipements publics créés ou rénovés (salle festive, nouveau groupe scolaire, pôle culturel, maison des associations Prévert,
TOTAL*	96,39 M€ TTC	



* Montant d'investissement hors ingénierie

Il a permis de modifier profondément l'environnement urbain du quartier du Hameau, permettant ainsi de renforcer l'attractivité de ces quartiers, et d'amorcer un changement d'image :

- L'offre sociale du quartier a été déconcentrée par un vaste programme de démolition et des reconstructions, en partie hors site.
- La quasi-totalité du parc social a été rénové.
- Un travail sur la trame viaire et les espaces publics a été mené afin de favoriser l'intégration du quartier dans la Ville.
- Les équipements publics livrés ont permis une amélioration concrète des conditions de vie dans le quartier. Certains ont pour vocation de rayonner à l'échelle de l'ensemble de la ville et de l'Agglomération (notamment le Pôle des 4 coins du Monde, le marché dominical, la salle festive, la Cité des Pyrénées) et représentent donc un facteur de mixité et de « déstigmatisation ».
- Le PRU du Hameau a également permis la création d'une offre résidentielle diversifiée : Au total, 302 logements contribuant à la diversification de l'offre auront été construits sur le périmètre : 115 en accession libre, 112 en accession sociale, 60 en accession (libre ou social, projet en cours de montage) et 15 en locatif libre

- Un projet en cours de finalisation mais une rénovation qui doit se poursuivre

Si l'environnement urbain du quartier a été sensiblement amélioré, le changement d'image et l'attractivité du quartier (en particulier d'Ousse des Bois) restent à confirmer.

En effet, bien que les travaux des dernières opérations conventionnées soient en cours, d'autres interventions sont nécessaires pour finaliser la rénovation du quartier, en particulier sur le périmètre du QPV Ousse des Bois (l'aménagement des réserves foncières en cœur de quartier, la finalisation de l'aménagement du réseau viaire, l'accompagnement de l'arrivée du BHNS, etc.).

Par ailleurs, le Plan Stratégique Local, en cours d'élaboration, permettra d'identifier l'action sur le quartier à 10-15 ans afin de garantir la pérennisation des investissements, assurer une veille sur le quartier et poursuivre son renouvellement.

■ Un impact positif dans la vie des habitants mais des difficultés qui persistent

Au-delà de ces changements visibles, il convient d'analyser les effets de ces programmes sur la vie des habitants du quartier.

Il faut souligner l'impact positif du travail de concertation avec les habitants réalisé par l'Atelier Participatif du Hameau sur le projet urbain. L'APH était un outil de la ville pour accompagner les habitants dans leur appropriation du projet, s'y impliquer pour développer leur expertise de terrain et faire remonter leurs doléances.

De la même manière, la prise en charge par la collectivité et les principaux bailleurs des problématiques de gestion urbaine de proximité, notamment grâce à la réalisation de « diagnostics en marchant » financés par l'Acse, constitue un point positif (entretien des espaces publics, collecte des encombrants, enlèvement des voitures épaves ...).

Pour autant, des points de faiblesse demeurent :

- On constate que, malgré la déconcentration du parc social et l'arrivée de nouvelles populations dans le cadre des opérations diversifiées, le quartier continue de concentrer des populations en grande fragilité socio-économiques, en particulier dans le périmètre du QPV Ousse des Bois.
- L'articulation des volets urbains et sociaux a été limitée.
- Les acteurs locaux évoquent un affaiblissement des réseaux de solidarité, du lien social et du dynamisme associatif

■ Une expérience dans le pilotage et la conduite de projet partenarial à capitaliser dans le NPNRU

Le Projet de Rénovation Urbaine a permis de mettre en place un dispositif de pilotage partenarial et une ingénierie de projet conséquente, mobilisant environ 1,2 M€ d'investissement.

Ces acquis devront être mis à profit dans la conduite du NPNRU et plus largement du Contrat de Ville, tout en renforçant son volet social.

Enjeux

- ▶ Finalisation du PRU et promotion de la rénovation du quartier.
- ▶ Elaboration du Plan Stratégique Local qui dressera la stratégie partagée par l'ensemble de partenaires du quartier du Hameau pour les 10-15 ans à venir.
- ▶ Mise en œuvre d'une charte d'occupation du parc social.
- ▶ Poursuivre la démarche de gestion urbaine de proximité, en renforçant son articulation avec le volet social.
- ▶ Aménager le foncier stratégique en cœur de quartier pour poursuivre la diversification résidentielle et conforter le volet développement économique, emploi, formation.
- ▶ Des réflexions concernant des secteurs à enjeux pour les années qui viennent : foncier non bâti, mutabilité de certains îlots, devenir de la plaine des sports (piscine caneton, stade...).
- ▶ Capitaliser les bonnes pratiques dans le cadre de la conduite du NPNRU, et plus largement, du Contrat de Ville.



Les engagements prioritaires des signataires



1. Les engagements de l'Etat

En attente

- **DIRECCTE**

Dans le cadre du 3ème pilier du contrat de ville de l'agglomération de PAU relatif à l'emploi et au développement économique, l'UT 64 de la DIRECCTE s'engage, à concurrence des moyens et outils dont elle dispose, à œuvrer en vue de la réduction des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence s'agissant notamment des publics les plus éloignés de l'emploi.

Deux axes d'intervention seront privilégiés.

- La promotion de l'offre de travail sera assurée par le soutien des acteurs économiques et de l'initiative privée lorsqu'elle concourt à l'attractivité économique des territoires concernés. Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux porteurs de projets issus des quartiers prioritaires visant à la création d'activités.
- En parallèle, l'accompagnement individuel ou collectif des demandeurs d'emploi sera encouragé et soutenu, en lien avec les acteurs locaux de l'insertion tels que le Conseil départemental, le PLIE et Pôle Emploi.

2. Les engagements prioritaires du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

En attente

3. Les engagements du Conseil Régional d'Aquitaine

Le Conseil régional d'Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 15 décembre 2014, un nouveau dispositif d'intervention régionale, issu d'un diagnostic et d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, l'Union Européenne a souhaité apporter une attention particulière au fait urbain. En ce sens, une approche territoriale intégrée est mise en œuvre au travers des fonds Européens Structurels et d'Investissement («fonds ESI») spécifiquement sur la géographie prioritaire nationale.

Dans ce contexte, le Conseil régional d'Aquitaine interviendra :

- en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.

Afin de rechercher la plus grande efficacité et efficacité possibles, la Région a souhaité lancer un « double » Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui porte à la fois sur le dispositif

régional et sur l'intervention des fonds FEDER-FSE. Ces moyens ont vocation à s'articuler dans le cadre des « contrats de ville ».

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville. Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- favoriser la réussite éducative,
- améliorer l'efficacité énergétique du logement social.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- mettre en œuvre une logique « d'intégration des quartiers » dans leurs agglomérations,
- adapter l'intervention régionale au profil fiscal et financier des EPCI.

L'intervention communautaire pour sa part s'inscrira elle aussi dans le cadre du contrat de ville. Elle propose de contribuer à 5 grands défis, issus de la stratégie Europe 2020 : promouvoir « une croissance intelligente, durable et inclusive ». Pour cela, elle souhaite soutenir des projets permettant concrètement que :

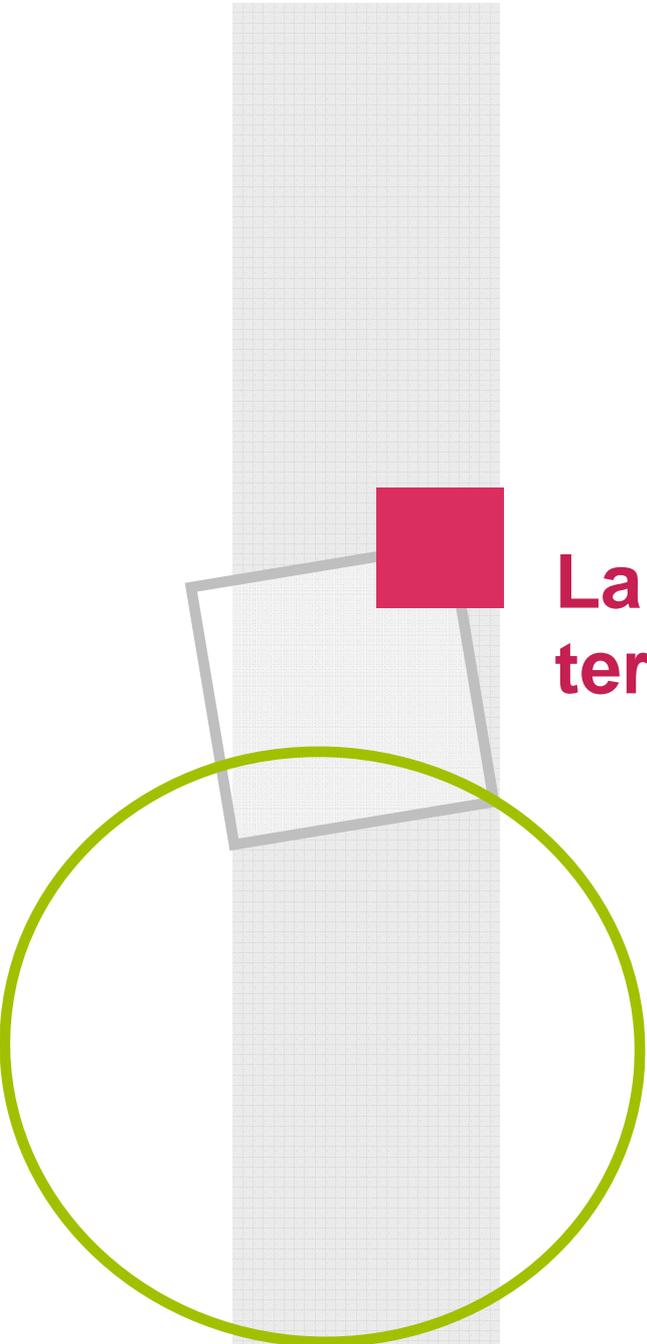
- ▶ 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans ait un emploi ;
- 3 % du PIB de l'UE soit investi dans la Recherche et le Développement ;
- les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie soient atteints,
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur;
- la réduction à moins de 20 millions du nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Enfin l'union souhaite une mobilisation de chacun autour :

- du développement durable,
- de l'égalité des chances et non-discrimination,
- de l'égalité entre les femmes et les hommes.

4. Les engagements de l'Agence Régionale de Santé

L'Agence Régionale de Santé conduit, avec les communes de la CDAPP, un Contrat Local de Santé qui sera le volet santé du Contrat de Ville. Ce Contrat Local de Santé est un outil de coordination de l'action publique de l'ARS et des collectivités territoriales. Il entend développer des moyens d'observation, de mobilisation et de coordination des ressources afin de concourir à l'amélioration de l'état de santé de la population et à la diminution des inégalités. Il s'articule autour de quatre axes : l'accompagnement de la personne en perte d'autonomie, la coordination et la continuité des soins, la prévention et la promotion de la santé, la santé environnementale.



La stratégie intégrée du territoire

- Une géographie d'intervention privilégiée autour des secteurs centraux à forte vulnérabilité sociale
- Une action concentrée dans les quartiers prioritaires, Saragosse et Ousse des Bois, et leur territoire vécu
- Une prise en compte des quartiers de veille dans une logique de continuité de la politique de la Ville et de solidarité des territoires



1. Une stratégie d'agglomération structurée autour des secteurs de l'agglomération à forte « vulnérabilité sociale »

1.1 Un centre d'agglomération qui concentre les fragilités socio-économiques

■ La Ville Centre : un rôle stratégique fragilisé par le système des redistributions spatiales au sein de l'agglomération

La Ville de Pau bénéficie des fonctions urbaines, sociales, économiques indispensables à l'équilibre d'ensemble de l'agglomération paloise et du Pays du grand Pau. Cela se reflète dans sa gamme d'équipements, de commerces ou de services qui rayonnent bien au-delà des limites de la ville-centre.

Une autre preuve de son rôle stratégique est sa place dans le démarrage des parcours résidentiels : son parc social et son parc privé (39% du parc locatif privé de l'agglomération) constituent une première étape dans le parcours résidentiel des ménages et apportent une grande souplesse dans le déroulé de ces parcours.

Cependant, les mécanismes d'accueil et de desserrement résidentiel installent des dynamiques contrastées :

- La périphérie de l'Agglomération se développe plus vite que sa ville-centre ; cette dernière n'a capté que le tiers des gains d'habitants enregistrés entre 1999 et 2010 (+ 2 366 habitants pour Pau contre +4 309 pour les autres communes). C'est très en deçà de son poids démographique.
- La vitalité démographique de Pau s'estompe, voire régresse sur la période la plus récente (2008-2012).
- La dynamique de croissance démographique diffuse toujours plus loin, au-delà des limites de l'Agglomération. Au sein du SCOT, les communes situées en dehors de l'Agglomération ressortent comme les principales bénéficiaires des gains démographiques, en ayant enregistré 10 223 habitants supplémentaires (contre 6675 pour l'Agglomération). Toutefois tous les territoires sont concernés par une diminution de la part des familles avec enfants, phénomène de société.

Ce processus installe des spécialisations socio-générationnelles significatives entre le centre de l'agglomération et ses pourtours :

- Le fait familial recule particulièrement au sein de la ville-centre qui a perdu plus de mille familles entre 1999 et 2010. Pau garde son attractivité auprès des jeunes ménages mais après leur phase d'installation, ils se redistribuent dans les territoires limitrophes et souvent de plus en plus loin. A cet égard, la couronne péri-urbaine du territoire du SCOT, celle située au-delà du périmètre de l'Agglomération, ressort comme résistant mieux au recul des familles.
- La mobilité accrue des ménages et les stratégies d'ouverture foncière construisent un territoire « à la carte » qui voit se creuser les écarts sociaux. La ville-centre voit s'accroître sa fonction sociale, en accueillant 71% des ménages pauvres de l'agglomération. En 2011, à Pau, près d'un ménage sur quatre a des ressources inférieures au seuil de pauvreté.

- Les autres communes s'inscrivent dans une logique de préférence résidentielle et de spécialisation « par le haut », même si ce constat est à nuancer pour Jurançon, Billère et Gelos (communes du centre d'agglomération).

■ **L'intensité des fragilités sociales se situent donc au cœur de ville de Pau et de ses cités d'habitat social**

L'histoire du développement urbain fait que l'espace central de Pau se trouve en position relativement singulière :

- d'un côté, il accueille les grands ensembles HLM dont les loyers particulièrement accessibles orientent leur occupation vers les ménages aux faibles ressources ;
- de l'autre, son cœur historique est porteur d'une offre locative qui, en se déqualifiant, a eu tendance à se spécialiser dans l'accueil des plus modestes.

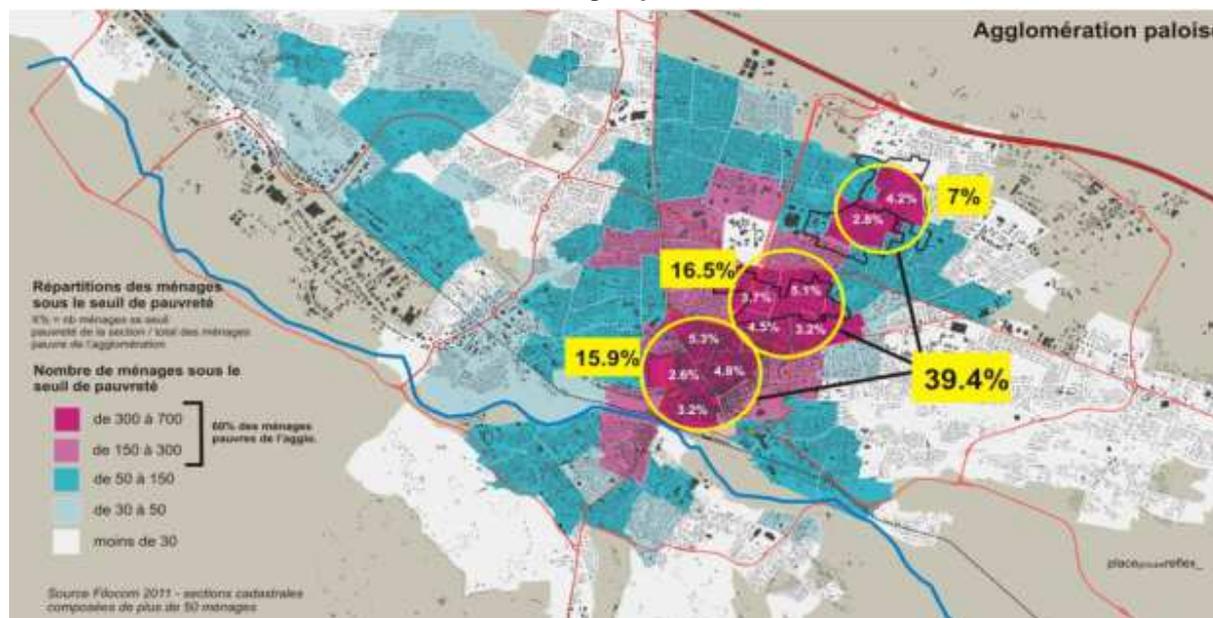
Ce double héritage se traduit par une concentration des fragilités financières au sein du centre ancien de Pau et de ses cités d'habitat social. L'espace central de l'agglomération constitue le territoire d'accueil privilégié des ménages aux ressources très modestes (il concentre 60% des ménages sous le seuil de pauvreté).

Trois grands quartiers concentrent près de 40% des ménages sous le seuil de pauvreté :

- Le Hameau : qui correspond aux territoires des deux anciennes ZUS,
- Saragosse : qui comprend un territoire élargi au-delà de l'ancienne ZUS,
- Centre-ville de Pau : retenu comme territoire de veille

Situés dans une continuité géographique, ils forment un axe important comme le montre la carte ci-dessus.

Concentration de ménages pauvres dans la CDAPP



Source : Etude d'occupation du parc locatif social, Agence Place

1.2 Un stratégique d'attractivité du centre de l'agglomération

La stratégie d'agglomération 2015-2020, en cours d'élaboration, se décline selon trois axes :

- Axe 1 - L'émergence d'un centre d'agglomération : vise à favoriser l'attractivité résidentielle et économique du centre-ville.
- Axe 2 - Le renouvellement urbain du cœur du Pays : vise à renforcer les pôles économiques, à favoriser le développement urbain en lien avec le TCSP et l'émergence de quartiers nouveaux à dominante résidentielle.
- Axe 3 - Le projet péri-urbain : l'extension maîtrisée des centres-bourgs, l'offre d'accueil d'entreprises industrielles/artisanales/logistiques, la valorisation des paysages péri-urbains et le développement sans urbanisation (tourisme, agriculture et loisir).

■ Le BHNS : la colonne vertébrale du projet d'agglomération...

Le syndicat Mixte des Transports Urbains a décidé la réalisation d'une première ligne de BHNS entre la gare et l'hôpital, à l'horizon 2018. Cette première ligne de BHNS, nord-sud, assure le lien entre les secteurs à forte vulnérabilité socio-économique et les principaux pôles de développement de l'agglomération (cf. plan ci-après). Il permettra de poursuivre le développement économique et résidentiel du centre de l'agglomération.

Dans la ville dense, entre le boulevard Tourasse et le belvédère sur les Pyrénées, l'insertion du BHNS porte une action de ré-oxygénation. Il permet de redistribuer l'espace public au profit des modes doux, introduit de nouvelles qualités urbaines, de nouvelles pratiques plus en rapport avec le potentiel des lieux.

Le traitement de cet axe de développement urbain suppose un effort particulier de mise en lien et de continuités urbaines. Pour ce faire, deux autres projets majeurs constitueront le maillage nécessaire à l'émergence de ce centre d'agglomération :

- Dès 2015, le Parc Naturel Urbain du Gave de Pau, qui liera les quartiers selon un axe Est-Ouest, offrira une contrepartie nécessaire au processus de densification que connaîtront ses franges.
- Le Plan de référence des parcs et jardins qui mettra en valeur et en lien le patrimoine exceptionnel de parcs et jardins du centre d'agglomération, offrira lui aussi une contre-partie qualitative et attractive face à l'enjeu d'intensification urbaine du centre d'agglomération.

■ ... qui structure la stratégie de renouvellement urbain du centre de l'agglomération

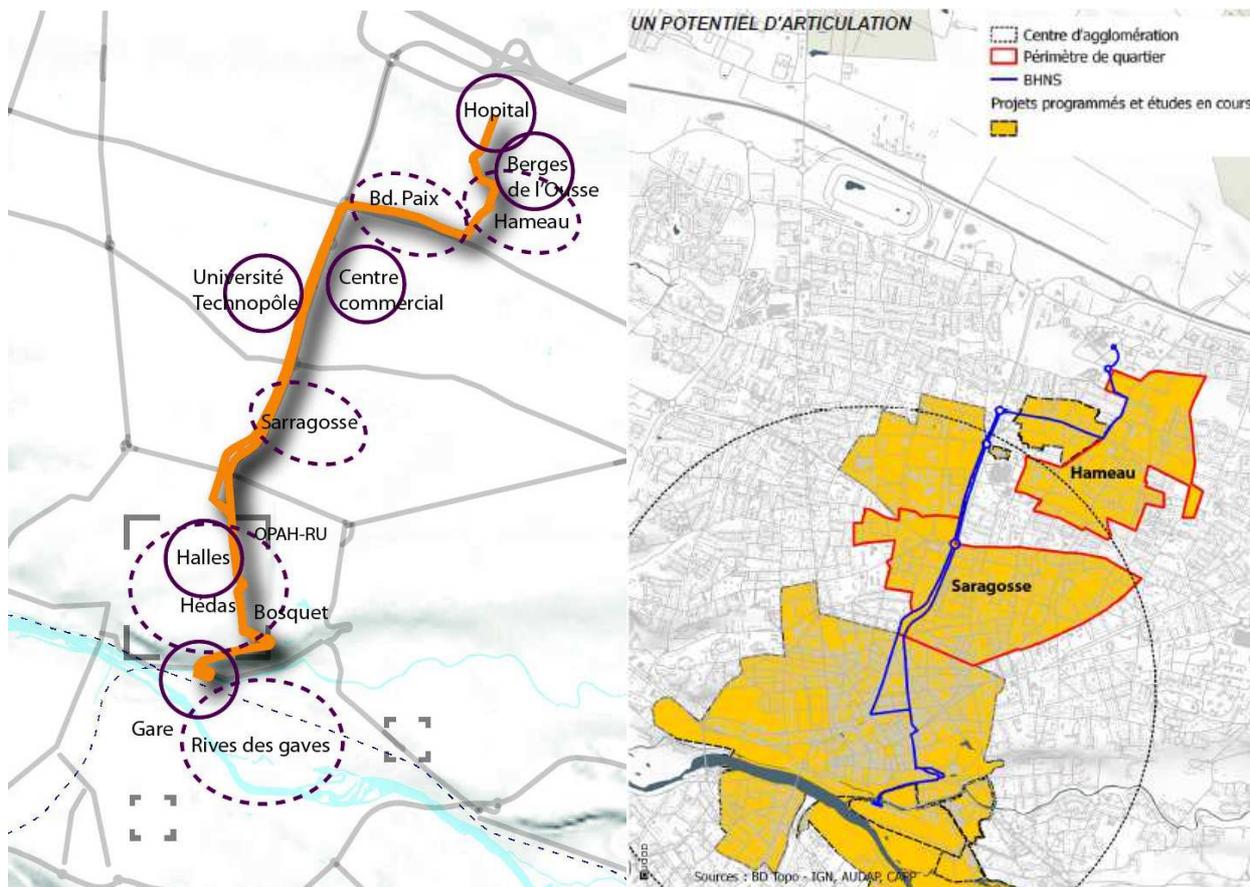
La stratégie d'attractivité du centre de l'agglomération repose sur la requalification conjointe et concomitante de plusieurs quartiers à enjeux différents :

- Le centre-ville de Pau (avec le XIV Juillet) dont la revitalisation constitue pour la ville « la priorité des priorités » doit donner lieu à une intervention globale sur le quartier, visant à améliorer la qualité résidentielle, son attractivité commerciale et à transformer son image afin de susciter une évolution de son occupation sociale.
- Le quartier « Université-Technopole » au Nord connaîtra l'émergence d'un important pôle d'activités tertiaires, technopolitaines et de recherche (un potentiel de 120 000m² de surface plancher) et contribuera à l'accueil de fonctions majeures d'envergure communautaire à proximité du centre-ville (1,7 km).
- Le quartier « Rives du Gave » deviendra le parc urbain central accueillant les fonctions sportives et de loisirs, absentes aujourd'hui du territoire, dans un rapport mesuré avec les espaces de nature valorisés. Conçu comme un lieu de destination

pour l'ensemble des populations du centre d'agglomération voire au-delà, ce nouveau quartier renforcera lui aussi l'attractivité des espaces centraux et constituera un espace d'articulation entre le Cœur de Pau et les centres bourgs des communes du Sud (Bizanos, Gelos et Jurançon).

- Les faubourgs du centre-ville constituent simultanément des lieux à fort potentiel de réinvestissement (vacance importante) et/ou à fort enjeu de veille stratégique (importante présence d'habitat dégradé, de vacance commerciale et problématique d'occupation sociale) : quartiers Haute-Plante, Foirail-Montpensier, Peyroulet à Pau ; centre de Bizanos, quartier du Stade à Jurançon.
- Le Projet de Rénovation Urbaine du Hameau, en cours de finalisation, a permis de dédensifier et requalifier les cités d'habitat social, de favoriser leur intégration dans la Ville et d'apporter une diversification de l'offre résidentielle.
- Le futur Projet de Rénovation Urbaine de Saragosse¹ permettra de renforcer la continuité avec le centre-ville, de renouveler intégralement ce quartier, de révéler et renforcer sa mixité résidentielle et fonctionnelle.

Une stratégie d'intervention sur les quartiers qui s'articule autour du BHNS



Source : dossier de candidature au NPNRU (fév. 2015), et SUI (mars 2015)

¹ Le quartier Saragosse fait partie des 200 quartiers retenus au niveau national dans le cadre du NPNRU.

2. Une action concentrée dans les quartiers prioritaires, Saragosse et Ousse des Bois, et leur territoire vécu

2.1.1 Des effets de décrochage des territoires prioritaires qui se creusent

L'intégration d'une partie de Saragosse et Ousse des Bois dans la géographie prioritaire témoigne du décrochage de ces quartiers par rapport au critère du revenu médian.

L'étude d'occupation sociale menée par la CDAPP et les bailleurs sociaux confirme ces données et laisse voir un accroissement de la paupérisation au sein des quartiers prioritaires (au titre des anciennes ZUS).

Analyse comparative des unités urbaines - Ménages pauvres dans le parc HLM

source - organisme HLM 2014	répartition des ménages	taux ménages inf. à 40% plfds	taux ménages ER inf. à 40% plfds	répartitionm énages ER inf. à 40% plfds
ZUS Berlioz	11%	44%	58%	10%
ZUS Ousse	6%	65%	70%	11%
Zus Saragosse	21%	45%	63%	21%
Hors ZUS	62%	37%	45%	58%
Agglomération paloise	100%	41%	52%	100%

Source : Etude d'occupation du parc locatif social, Agence Place (ER = Emménagés récents)

Cette fragilité financière s'accompagne d'une persistance des problématiques sociales des habitants de ces quartiers (cf. diagnostic du pilier cohésion sociale) : freins à l'emploi, isolement, échec scolaire, insécurité, accès aux droits, accès aux soins, etc. L'ampleur de ces problématiques justifie largement le caractère prioritaire des actions à mener dans le cadre du contrat de ville.

2.1.2 Une action volontariste dans les quartiers prioritaires en lien avec la stratégie de la Ville

L'agglomération et ses partenaires mènent de longue date des interventions volontaristes dans le cadre des dispositifs de la politique de la Ville et de rénovation urbaine sur ces territoires. Ainsi, le quartier du Hameau, comprenant les anciennes ZUS Ousse des Bois et Berlioz, a fait l'objet d'un projet de Rénovation Urbaine et a concentré plus de 50% des actions conduites dans le cadre du CUCS.

Dans la continuité de cette politique, et dans l'objectif de redonner une attractivité résidentielle et transformer l'image de la partie « dense » du tissu urbain aujourd'hui confrontée à des difficultés majeures en termes de paupérisation de son occupation sociale, les partenaires souhaitent poursuivre leur intervention sur les deux Quartier Politique de la Ville :

- Mettre en place un projet de renouvellement urbain majeur sur le quartier Saragosse (aujourd'hui retenu dans la géographie prioritaire de l'ANRU).
- Profiter du gisement foncier pour poursuivre le renouvellement du quartier du Hameau, en favorisant un développement urbain mixte et maîtrisé.

- Poursuivre l'accompagnement des habitants des Quartiers Politique de la Ville

Cette action s'intègre au projet de territoire de l'agglomération qui prévoit un développement / renouvellement urbain à partir de la première ligne de Bus à Haut Niveau de Service. Les deux quartiers prioritaires, Saragosse et Ousse des Bois, qui seront reliés au BHNS, sont inscrits dans cette stratégie. Ce projet permettra aux quartiers prioritaires de :

- Favoriser une meilleure mobilité et accessibilité aux espaces stratégiques de l'agglomération (centre-ville, zones d'emploi, hôpital, université, etc.).
- Améliorer l'attractivité résidentielle des quartiers et favoriser le développement d'une offre d'habitat diversifiée.
- Favoriser l'implantation de nouvelles fonctions qui rayonnent au-delà du quartier (économiques, équipements publics, etc.).

2.1.3 Une action volontariste qui nécessite d'agir sur le « territoire vécu » des Quartiers Politique de la Ville

Agir en faveur des habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV), oblige à dépasser les limites restrictives de la nouvelle géographie prioritaire, en se basant sur la manière dont les habitants investissent le territoire. Cet élargissement au territoire vécu permet :

- D'intégrer l'ensemble des équipements et des espaces qui bénéficient prioritairement aux habitants des quartiers prioritaires.
- De mieux intégrer les interventions de ces quartiers dans la Ville et favoriser ainsi la cohérence des interventions et les continuités urbaines.
- De poursuivre les dynamiques initiées.

Concernant le Projet de Rénovation Urbaine, la question est très sensible : les actions inscrites au Contrat de Ville doivent garantir la pérennisation des investissements, la poursuite de la rénovation et la veille sur le quartier du Hameau. Or, pour se faire, il est nécessaire d'assurer un suivi à l'échelle du territoire vécu, de mobiliser l'ensemble des structures qui accompagnent les habitants du QPV pour garantir la continuité des actions mises en place.

Concernant le QPV Saragosse, (beaucoup plus restreint que l'ancien périmètre CUCS du secteur) l'intervention sur le territoire vécu permettrait d'intégrer des équipements existants, de favoriser les continuités urbaines (en particulier avec le centre-Ville) et la cohérence avec le projet de BHNS.

3. Une géographie prioritaire élargie aux quartiers de veille dans une logique de prévention, de continuité de la politique de la Ville et de solidarité intercommunale

Les membres du comité de pilotage du contrat de ville ont fortement exprimé leur volonté de maintenir l'ensemble des anciens territoires du CUCS en quartiers de veille active.

Au sein de la CDAPP, ces quartiers peuvent être classés en 4 grandes catégories :

- en premier lieu, les territoires de veille qui concentrent une précarité supérieure à celle des 2 nouveaux quartiers prioritaires mais qui n'ont pas pu être retenus dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire en raison du seuil de 1000 habitants fixés par le décret du 3 juillet 2014 posant les modalités d'application de la loi du 21 février 2014. Les territoires concernés sont les terrains d'accueil des Gens du voyage (Nobel à Pau, Lons et Billère) et le terrain d'accueil des ROM (dans l'ancien périmètre CUCS des quartiers Nord de Pau) ;
- en second lieu, on peut distinguer les territoires présentant une présence réelle de populations en situation de précarité, mais avec une répartition territoriale diffuse qui là encore, avec des seuils d'habitants inférieurs à 1000, n'ont pas pu être érigés en quartiers prioritaires. Cette situation est celle du centre-ville de PAU ;
- en troisième lieu, on distingue les quartiers situés dans les anciens territoires ZUS, mais non inclus dans le nouveau périmètre prioritaire (Berlioz, une partie de l'ancienne ZUS Ousse des Bois et une partie de l'ancienne ZUS de Dufau Tourasse) qui correspondent aux territoires vécus ;
- enfin, les autres quartiers CUCS (Quartier du Stade à Jurançon, Barincou à Pau, Château d'Est et Lalanne à Billère, Saint Julien et Perlic à Lons) qui sont caractérisés par des écarts de revenus par rapport au reste de l'agglomération et des situations difficiles au niveau de l'éducation et l'emploi mais dans un degré moindre.

■ **Des quartiers toujours fragilisés qui justifient le maintien de l'action renforcée des acteurs**

Même si le critère du revenu seul n'a pas permis de maintenir ces quartiers dans la géographie prioritaire, les problématiques sociales et éducatives identifiées sur ces quartiers justifient le maintien de l'action renforcée des acteurs au-delà du simple droit commun.

Les fragilités des habitants ne se limitent pas au seul niveau de ressource. D'autres éléments y contribuent comme les conditions de développement humain (santé, éducation, vie sociale), cadre de vie :

- Les quartiers accueillant les gens du voyage concentrent une forte précarité : 90% des ménages perçoivent des minimas sociaux, des problématiques scolaires prégnantes, une grande précarité de l'habitat, etc. Le retrait des actions conduites par les acteurs locaux et particulièrement par l'association Gadjé voyageurs serait fortement dommageable et mettrait à mal l'important travail conduit ces dernières années en matière d'accès aux droits et d'éducation.
- Le Centre-Ville de Pau concentre une part importante de personnes sous le seuil de pauvreté : 14.8% contre 7.1% pour la CDAPP. Certaines zones présentent des écarts importants en termes de revenu médian (écart situé entre 5134 € et 6134 € par rapport au revenu médian par unité de consommation de l'agglomération de PAU). Ce territoire présente également une forte problématique de vacance, d'habitat indigne et de dévitalisation commerciale.
- Les anciens quartiers ZUS, qui sortent de la géographie prioritaire (Berlioz, Dufau/Tourasse), bien que présentant une mixité de population plus importante, présentent des écarts importants aux niveaux des revenus, de l'accès à l'emploi et de l'isolement. En plus, ces territoires, se situant à proximité des quartiers prioritaires, font partie du territoire vécu. Ainsi, les actions qui y sont conduites bénéficient également à la population des quartiers prioritaires.
- Les anciens quartiers ZUS (les quartiers nord de Pau, le quartier du Stade à Jurançon, les quartiers Lalanne et Château d'Este à Billère, et les quartiers St. Julien et Perlic à Lons) se caractérisent par une forte concentration de logements sociaux et des difficultés socio-économiques supérieures à la moyenne de l'agglomération.

■ Un besoin de continuité de l'action renforcée dans ces territoires

Près de la moitié des actions financées jusque-là par le CUCS se situaient sur des territoires de veille active.

Par exemple une partie non négligeable du public concerné par le Programme de Réussite Educative habite d'anciens quartiers CUCS qui ne sont plus dans le périmètre des nouveaux quartiers prioritaires : 49% des actions ont été menées hors quartiers prioritaires (centre-ville et suivi « Gadjé voyageurs » en 2012 et 51% en 2013.

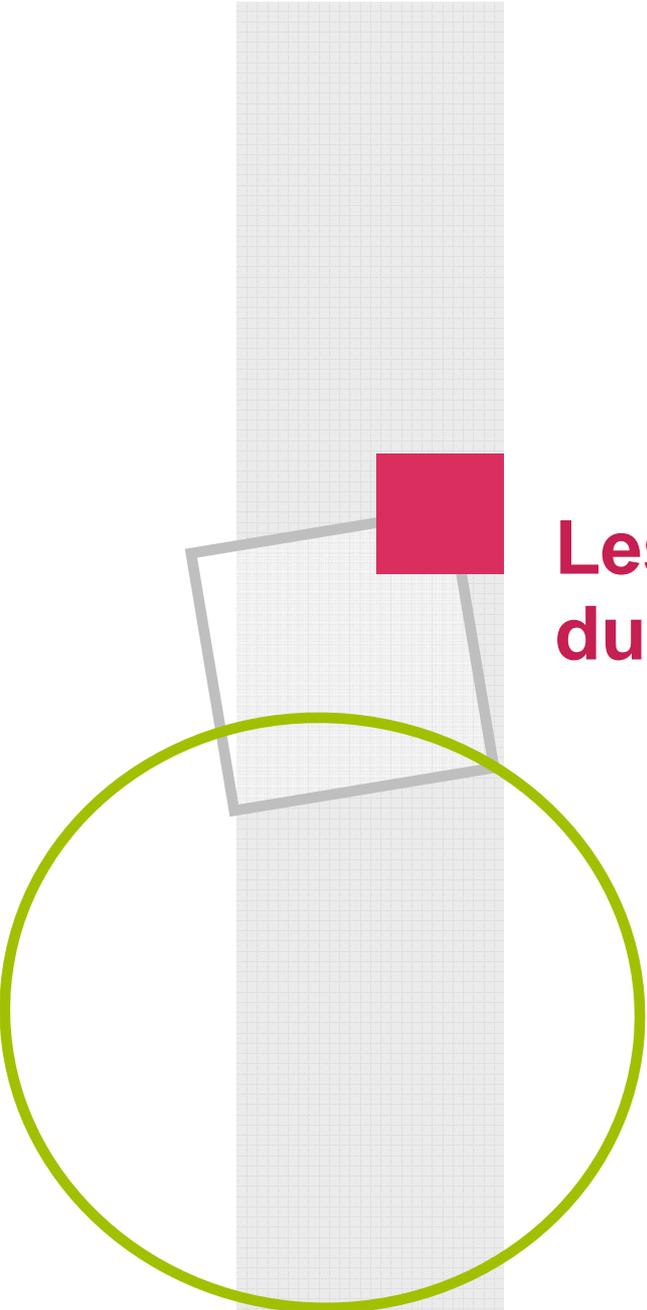
Le maintien d'une action sociale et éducative sur ces quartiers reste pertinent dans la continuité du travail jusqu'alors réalisé, au regard des situations de précarité sociale.

La nouvelle géographie prioritaire va avoir un impact certain sur le financement des associations locales. Beaucoup d'associations ne vont plus pouvoir bénéficier de l'effet complémentaire des crédits de la politique de la ville émanant de l'Etat.

Du fait que leurs actions bénéficient principalement aux habitants des quartiers placés en veille active, une incertitude pèse pour certaines d'entre elles sur la possibilité du maintien ou non des aides aux postes (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, Adultes Relais) dont elles bénéficient à ce jour dans le domaine de la politique de la ville.

Le maintien des territoires en veille active s'avère nécessaire pour maintenir l'engagement sur ces quartiers.

Ceci permet également une harmonisation et une articulation avec les interventions du Conseil Régional, du Conseil Départemental qui financent au titre de la politique de la ville, des actions sur les territoires sortants. Il en est de même pour les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts et des Consignations qui ouvre la possibilité de mettre à disposition des territoires de veille, les outils mobilisés par elle pour la politique de la ville.



Les piliers thématiques du contrat de ville

- Pilier 1 – Cohésion sociale
- Pilier 2 – Cadre de vie et Renouveau Urbain
- Pilier 3 – Emploi et développement économique



Le contrat de ville de l'agglomération paloise s'organise autour de 3 piliers et de trois axes transversaux.

- **Le pilier cohésion sociale** regroupe différentes thématiques allant de l'éducation, la parentalité, l'accès aux droits, la prévention de la délinquance, la santé à la participation des habitants.
- **Le pilier emploi et développement économique** vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération et à favoriser la création d'activités économiques et commerciales dans les territoires politique de la ville.
- **Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain** vise à améliorer de manière significative, la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et l'attractivité des quartiers. Cela passe par l'amélioration de l'habitat et la qualité urbaine, par une action volontariste sur le peuplement des quartiers et par une bonne gestion urbaine et sociale.

Trois axes transversaux prioritaires sont définis. Ils concernent la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes et la prévention et la lutte contre les discriminations. Nous avons pris le parti de les traiter de manière opérationnelle dans chacun des trois piliers. Ils donneront lieu à des actions précises dans la déclinaison du plan d'action.

- **L'égalité entre les femmes et les hommes** est un droit fondamental qui peine encore dans les quartiers politiques de la ville (comme ailleurs) à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants. Les femmes ont parfois du mal à trouver leur place dans l'espace public, à accéder aux droits et aux services et à prendre part aux dispositifs participatifs. Les inégalités sont particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique. La prise en compte de cet axe implique un meilleur recueil des données sexuées afin de rendre visible les situations d'inégalités.
- **La prévention et la lutte contre les discriminations** au sein du contrat de ville nécessite une approche intégrée et transversale. L'essentiel des discriminations étant systémiques, une réflexion commune doit conduire à un diagnostic partagé mettant en lumière les situations vécues et permettant de prendre la mesure de la nature, de l'ampleur et des mécanismes à l'œuvre. Cette réflexion doit déboucher sur des actions concrètes réparties dans les différents axes : scolarité, éducation, emploi, accès aux droits et aux services, accès au logement... Appréhender la question de manière transversale nécessite toutefois de construire une dynamique locale garantissant la pérennité dans le temps de la prise en compte de la question.
- **La jeunesse** apparaît comme une thématique transversale et prioritaire. Elle fait l'objet d'une attention particulière pour chacun des piliers. Elle couvre une large tranche d'âge allant de l'enfance aux jeunes adultes ce qui permet à la fois de conduire une action éducative et préventive.

Du côté des enfants, l'accent sera mis sur la réussite éducative et le soutien à la parentalité.

Du côté des adolescents et jeunes adultes, une attention particulière sera portée aux jeunes en risque de décrochage ou rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Les adolescents et jeunes adultes apparaissent en effet comme un public particulièrement fragilisé par les difficultés sociales du territoire, dans tous les domaines : la formation professionnelle, l'emploi, le logement et l'habitat, la formation, la santé, l'insertion sociale, la culture...

Ces évolutions interpellent les politiques publiques et posent la question d'agir de manière volontariste sur ce public.

1. PILIER 1 – Cohésion sociale

Les objectifs prioritaires de ce pilier visent à renforcer le soutien aux populations les plus fragiles, accompagner la réussite éducative et la parentalité, garantir et promouvoir le « vivre ensemble » et la participation citoyenne.

■ Soutien aux populations les plus fragiles

Soutenir les dynamiques d'insertion et d'émancipation des personnes les plus fragiles et lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'exclusion constituent aujourd'hui des enjeux majeurs.

L'objectif central du contrat de ville sera de mettre l'accent sur les publics les plus fragilisés dans une visée d'insertion sociale et professionnelle. Aujourd'hui 12 558 ménages (19% des ménages de l'agglomération) vivent sous le seuil de pauvreté, dont 71% dans la commune de Pau. La part de personnes dont les revenus dépendent à 100 % de prestations sociales CAF s'élève à 20% en moyenne sur les quartiers prioritaires alors qu'elle est de 15% sur l'EPCI.

La crise économique accroît en effet les phénomènes de pauvreté et d'exclusion d'une frange de la population qui connaît déjà des difficultés d'insertion sociale et économique. Une partie des plus démunis ne bénéficie pas des droits dont ils pourraient prétendre. Cette absence de recours aux droits entrave les possibilités de mieux être et d'égalité définis comme objectifs fondamentaux.

Dans un contexte de remise en cause régulière des droits principaux, il est plus que jamais crucial d'affirmer la nécessité de renforcer l'accès à ceux-ci (accès au logement, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à l'emploi...).

L'action vise à garantir l'accès de tous aux droits fondamentaux : droits à l'éducation, au travail, à la santé, au logement et à la culture... Cet accès de tous aux droits fondamentaux n'est pas laissé aux seules dynamiques individuelles ou aux initiatives privées. Il inscrit la solidarité publique au cœur des destins individuels, en offrant un service ouvert à l'ensemble de la population, sans distinction, et en ayant la préoccupation constante d'un soutien à ceux qui en ont le plus besoin, de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations sociales.

L'action conduite à travers le contrat de ville doit contribuer à produire une capacité accrue de ses bénéficiaires à l'autonomie. C'est pourquoi cette action doit être non seulement solidaire, mais aussi « émancipatrice ». C'est cette perspective qui doit orienter l'action au quotidien des acteurs locaux, que ce soit au travers de l'accueil, de l'accompagnement ou de la déclinaison de dispositifs à travers des modalités appropriées au respect et à la confiance dans les potentialités des habitants.

L'enjeu consiste donc à garantir une autonomie et une émancipation individuelle et collective et à soutenir les trajectoires de promotion sociale (mobilité sociale ascendante) en développant les mesures d'accompagnement individuel ou collectif pour lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'inégalité sociale.

La réduction des écarts socio-économiques passe par une analyse globale des vulnérabilités.

■ Accompagner la réussite éducative et la parentalité

L'effort sur l'Education doit rester une priorité pour favoriser la réussite scolaire et la formation des jeunes des quartiers qui ont des résultats scolaires plus faibles que ceux de l'agglomération.

La réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes constitue ainsi un axe fort du projet de territoire. Elle requière un travail sur l'ensemble des freins qui peuvent entraver cette « réussite » : origine sociale, niveau scolaire des parents, environnement culturel, représentations sur les parents qui peuvent induire des formes de discriminations...

La réussite scolaire et éducative s'appuie ainsi sur différents leviers que sont :

- l'accompagnement à la scolarité : pour réduire les écarts de réussite scolaire et le nombre de décrocheurs, accompagner la formation initiale et l'orientation des jeunes
- le soutien aux dynamiques de développement autour du sport, de la culture, des loisirs pour accompagner les parcours,
- le soutien à la parentalité : l'amélioration du bien-être des enfants et des jeunes passe aussi par la réaffirmation et la valorisation du rôle des parents.

Les acteurs du contrat de ville s'accordent également sur l'importance d'un principe d'intervention : le développement du volet préventif auprès des jeunes enfants et des adolescents.

L'accompagnement de la réussite éducative implique par ailleurs une meilleure coordination de l'action permettant de favoriser la continuité et la cohérence des parcours éducatifs. Il s'inscrit dans l'actualisation de la politique éducative globale notamment en direction des adolescents.

■ Garantir et promouvoir le vivre ensemble et la participation citoyenne

La qualité de vie passe également par un vivre ensemble harmonieux, un espace public où l'on se sent en sécurité et le sentiment que chacun peut agir sur les décisions qui le concerne.

Les modes d'habiter, les interactions sociales, les relations de voisinage et les images conférées aux quartiers par les habitants influent sur les pratiques et les usages des différents espaces. L'ancrage territorial des dynamiques des habitants et la qualité des relations sociales collectives (liens familiaux, réseaux associatifs...) jouent un rôle important dans la prévention des tensions sociales.

Alors que les acteurs locaux évoquent l'accroissement du nombre de personnes souffrant d'isolement social, il semble particulièrement pertinent de développer les temps et les lieux de rencontre à l'échelle des quartiers, des lieux publics, de l'immeuble... et de soutenir toutes les actions visant à développer les liens sociaux, familiaux et intergénérationnels.

La sécurité est un droit fondamental. Il est donc nécessaire de rétablir, dans les quartiers de la géographie prioritaire qui souffrent d'une image dégradée en matière de sécurité publique et pour lesquels les habitants ressentent un sentiment d'insécurité, l'idée que la sécurité des biens et des personnes est l'un des éléments fondamentaux permettant l'accès à un cadre de vie de qualité.

Lutter contre les incivilités et agir sur le sentiment d'insécurité permettra alors d'améliorer de façon durable l'image des quartiers ainsi que le quotidien de leurs habitants.

La prévention et la protection constituent des enjeux qui articulés à une mission de mobilisation des habitants et de soutien à la parentalité peuvent insuffler un souffle nouveau.

La participation des habitants est une thématique récurrente de la politique de la ville. Afin qu'elle ne reste pas un vain mot, l'objectif de l'agglomération et de la ville de PAU est bien de réunir les conditions d'une réelle co-production.

Redonner une capacité d'agir aux citoyens, relancer des démarches participatives constituent des conditions incontournables du renouveau de la politique de la ville. Ceci suppose de s'appuyer sur le savoir-faire des acteurs de l'éducation populaire pour favoriser la participation des habitants tout en renouvelant les pratiques des professionnels et soutenir la vie associative sans la fragiliser.

Cet objectif part du principe de la considération des habitants comme des ressources précieuses pour l'ensemble du corps social. Et traités comme tels : droit à l'expression, dignité, accueil et accompagnement respectueux des personnes quels que soient leur niveau de précarité ou leur problématiques sociales.

Au-delà de la mise en œuvre des conseils citoyens (qui doivent avoir un réel pouvoir), il s'agit aussi de susciter l'expression des habitants en dehors des dispositifs institutionnalisés, soutenir les initiatives des habitants, ouvrir des espaces pour la participation des jeunes, mobiliser des habitants dans la gestion de leur cadre de vie.

Partir de l'expertise de chacun, favoriser le droit à l'expression, développer la citoyenneté notamment des jeunes, sont des enjeux centraux.

3.4 Diagnostic du territoire

1.1.1 Une persistance des situations de précarité

■ Les 2 nouveaux quartiers prioritaires concentrent une partie des difficultés

L'ensemble des indicateurs de précarité démontre une pauvreté plus forte sur la ZUS Ousse des Bois que sur celle de Saragosse.

Ainsi, la part de personnes dont les revenus dépendent à 100 % de prestations sociales concerne respectivement :

- entre 15% et 20% sur Saragosse ;
- entre 20 % et 25 % sur Ousse des Bois.

Sur la CDAPP, ce taux est de 15,1% et correspond à la fourchette basse de Saragosse.

La part de personnes dont les revenus dépend à 50% des prestations familiales est plus importante et supérieure au taux de la CDAPP qui est de 26,4% :

- entre 30 % et 35 % sur Saragosse ;
- supérieur à 40 % sur Ousse des Bois.

Le quartier Saragosse a une part d'allocataires CAF percevant le RSA comprise entre 25 et 30%, celle d'Ousse des bois est comprise entre 30 et 35%.

L'estimation des niveaux de vie (après prestations et impôts – sources Compas 2010) fait apparaître un taux de ménage sous le seuil de 59% sur la Ousse Des Bois et de 29% sur Saragosse.

Sur les nouveaux secteurs prioritaires, le revenu par unité de consommation médian 2009 est de 7211 € sur le QPV Ousse des Bois, de 12838 € sur la partie Saragosse maintenue prioritaire alors qu'il est de 19533 € sur l'unité urbaine de Pau.

Ces deux quartiers concentrent ainsi à eux seuls 40% des personnes de l'agglomération qui vivent sous le seuil de pauvreté. Ce taux important mérite une action volontariste sur ces secteurs.



■ Une population encore plus précaire : les gens du voyage

Les aires d'accueil des gens du voyage faisaient partie de l'ancien périmètre CUCS. N'atteignant pas le seuil de 1000 habitants qui constituait une condition nécessaire à l'éligibilité des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, elles sont sorties de la géographie prioritaire et restent quartiers de veille. Il n'en demeure pas moins que c'est bien sur ces territoires que se concentre le plus fort taux de pauvreté.

Les gens dit du voyage, aujourd'hui pour la plupart sédentarisés, hors habitat social classique ou hors habitat privé classique, sont installés sur 3 aires d'accueil officielles : aire de Lons-Billère, aire de Lescar, aire de Pau-Nobel.

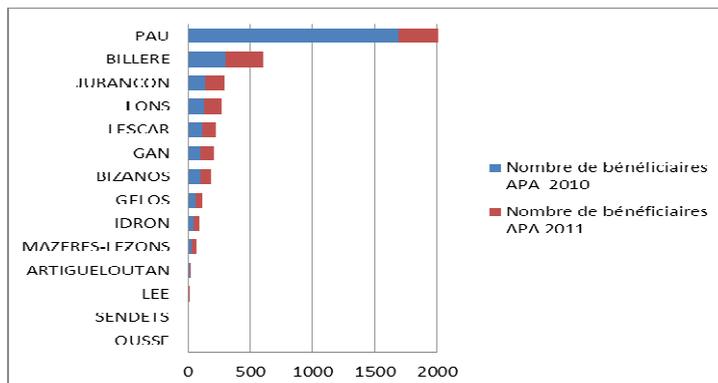
Ces aires, caractérisées par leur surpopulation, accueillent 1417 personnes pour 469 familles regroupées en 104 groupes familiaux.

Parmi la population vivant en caravane, 399 personnes sont bénéficiaires du RSA (70%) dont 80 sont déclarés travailleurs indépendants et 90% des ménages perçoivent les minimas sociaux. La précarité est d'autant plus forte que les freins à l'insertion professionnelle sont renforcés : les niches d'activité les plus représentées en perte de vitesse (ferrailleurs), un manque de qualification, de fortes discriminations envers cette population, des difficultés de mobilité ou encore des responsabilités familiales précoces.

■ Une progression de la précarité chez les personnes âgées avec le vieillissement de la population

La pyramide des âges des quartiers prioritaires laisse apparaître une population plus jeune qu'ailleurs (particulièrement sur Ousse des Bois) qui comprend 2 fois plus de personnes de moins de 18 ans que de population de plus de 65 ans.

Cette jeunesse relative ne doit pas occulter un vieillissement global de la population qui nécessite une anticipation. Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui un quart de la population.



Source observatoire CG 64

Le nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie et du minimum vieillesse sur l'agglomération de Pau est en forte augmentation.

Une partie de la population âgées résidente notamment au cœur de l'agglomération se paupérise.

La prise en compte de l'augmentation du nombre de seniors représente un enjeu en termes de :

- ▶ Développement de la prise en charge (services collectifs, solidarités familiales), développement d'une «économie du vieillissement» (développement des métiers du service à domicile ; santé ; logement ; domotique ...)
- ▶ Augmentation des problématiques d'isolement,
- ▶ Prise en compte du vieillissement des bénéficiaires de minima sociaux
- ▶ impact dans les pratiques de consommation.

Les jeunes retraités représentent aussi une ressource pour le territoire.

■ Des situations d'isolement qui accentuent la précarité

L'isolement touche divers publics. Il est à la fois cause et résultante de différents facteurs avec chaque fois un dénominateur commun l'existence d'une ou de plusieurs ruptures : familiale, emploi, scolaire, perte de mobilité, perte du conjoint, éloignement des enfants...

Certaines populations sont particulièrement concernées par l'isolement :

- des personnes âgées
- des femmes chefs de famille monoparentale qui peuvent rencontrer un sentiment d'insécurité, des difficultés d'éducation avec les enfants
- des jeunes sortis du système scolaire et pas encore en emploi ce qui entraîne pour eux une baisse des relations sociales, un manque de moyens financiers.

L'absence de réseau personnel freine le lien social et n'est pas toujours compensé par l'offre d'espaces de rencontres plus institutionnalisés. Cette situation d'isolement accentue les difficultés sociales et/ou psychologiques des personnes.

■ Une précarité renforcée par des situations de non recours aux droits

Pour des raisons multiples, certaines personnes n'activent pas les droits auxquelles elles pourraient prétendre.

La complexité administrative, la multiplicité des acteurs et dispositifs pour les droits sociaux et de santé entraînent un manque de visibilité. Ce dernier génère pour les publics des difficultés d'accessibilité, voire de renoncement aux droits.

Des problèmes de mobilité peuvent également être à l'origine de ce non-recours aux droits.

Le partage de l'information et la lisibilité sont également compliqués pour les structures elles-mêmes. Les acteurs notent une méconnaissance des actions de chaque structure entre elles entraînant une difficile prise en compte des problématiques globales par perte d'information au fil des partenaires rencontrés par les publics.

Pourtant les structures existent et les actions de remobilisation sont nombreuses : des permanences infos droits dans les lieux accessibles, un accompagnement des publics pour l'accès aux droits...

Les enjeux pour agir contre la précarité

- ▶ Mettre en place des guichets uniques pour faciliter l'accès aux droits, simplifier les démarches d'information, à proximité des lieux de vie des personnes
- ▶ Travailler sur la question de l'accès aux droits fondamentaux dans sa globalité à partir du besoin exprimé par l'utilisateur, informer les publics sur leurs droits fondamentaux (éducation, santé, accès au droit, logement)

- ▶ Donner une visibilité, une lisibilité, une meilleure accessibilité des structures au public par une meilleure articulation des partenaires
- ▶ Articuler les prises en charge des personnes / l'accès aux droits sociaux et à la santé pour une prise en charge plus globale des personnes et de proximité : effort à faire par
- ▶ Prendre le temps entre partenaires de se rencontrer et d'échanger pour développer des outils communs de communication ou des actions.

1.1.2 Des problématiques éducatives prégnantes qui justifient une intervention importante

La réussite éducative constitue une problématique jugée prioritaire sur l'ensemble des quartiers (qu'ils soient prioritaires ou de veille active) qui a constitué un axe fort du CUCS.

Cet axe est rendu nécessaire par les difficultés scolaires accrues rencontrées par les enfants et jeunes des quartiers.

■ Un niveau scolaire plus bas sur les territoires politique de la ville

● Sur les quartiers prioritaires

Le niveau d'étude moyen des habitants de l'agglomération paloise est plutôt meilleur dans son ensemble que celui du département (moins d'1/3 des diplômés ont un niveau bac + 2 contre 1/4 dans le département). Pourtant, cette moyenne masque des écarts importants entre les territoires.

L'écart entre les quartiers et le reste de l'agglomération demeure.

Pour exemple, les données de l'INSEE (RP 2010) relative au pourcentage de la population de 15 ans et plus, sans diplôme, montre que :

- Le quartier Ousse des Bois se distingue fortement des autres quartiers avec un taux de personnes sans diplôme très élevé (58%).
- Les autres secteurs en difficulté identifiés sont Saragosse, une partie de centre-ville et les quartiers IRIS intégrant les aires d'accueil des gens du voyage (entre 18 et 24%)

Le déterminisme social pèse sur la réussite scolaire. L'origine sociale, l'environnement culturel et le niveau des parents expliquent en partie ces résultats. La thématique Education du C.U.C.S. a eu pour ambition de donner à chaque élève, quelles que soient ses origines, la possibilité d'acquérir un capital social et culturel susceptible de favoriser sa bonne intégration dans la société et d'améliorer sa réussite scolaire.

La réduction de ces difficultés scolaires et des inégalités persistantes à toutes les étapes du parcours scolaire entre les élèves des quartiers politique de la ville et ceux du reste du territoire, constitue un défi majeur.

D'autant plus que les acteurs locaux constatent sur les quartiers un accroissement des conduites de rupture (absentéisme) et de décrochage scolaire Il s'agit bien d'augmenter la qualification, de réduire les sorties sans qualification et de ramener vers la formation initiale les jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire pour un futur accès à l'emploi facilité.

- **Des difficultés scolaires encore plus prégnantes chez les enfants du voyage**

Le diagnostic réalisé par l'association Gadjé Voyageurs dans le cadre d'une étude menée en 2011 pour la CDAPP a pointé un certain nombre d'éléments significatifs relatifs à la scolarisation des enfants issus de cette communauté :

- un taux de scolarisation de 32% en maternelle, 94% en école élémentaire et de 70% en collège ;
- une scolarisation plus forte des enfants habitants dans des aires où il y a moins de difficultés au niveau de l'habitat. La mise en place d'ateliers de lecture pour les enfants et leurs familles a probablement influé en partie sur cette amélioration. Le renforcement de l'accompagnement des familles et l'amélioration des conditions d'habitat constituent donc des facteurs favorisant une meilleure insertion des familles;
- globalement, les enfants restent confrontés à des retards scolaires et n'ont pas acquis pour la majorité d'entre eux les savoirs de base à la fin du primaire ; même si globalement le niveau scolaire est en progression ;
- Une trentaine d'enfants et d'adolescents poursuivent leur scolarité via le CNED à l'entrée en 6ème
- Au collège, malgré un nombre d'enfants entrant en 6ème générale en augmentation, la plupart sont orientés en SEGPA.
- L'absentéisme scolaire reste important en collège.

L'ouverture de nombreux établissements scolaires aux enfants du voyage est une politique menée par les communes de l'agglomération de PAU et l'Education Nationale depuis plusieurs années. Cette démarche doit favoriser une meilleure intégration de la population des Gens du Voyage. Cependant, cette démarche est parfois freinée par des problèmes d'accès lorsque l'établissement se trouve éloigné du lieu d'habitation.

- **Face à ces difficultés, le territoire mobilise différents dispositifs**

- **Une convergence entre la Politique de la ville et l'Education Prioritaire à renforcer**

L'instruction du 28 novembre 2014 relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville, rappelle que la mise en œuvre de la refondation de l'éducation prioritaire et celle de la réforme de la politique de la ville répondent à la même volonté de lutter contre les inégalités territoriales et sociales et s'inscrivent dans le même calendrier.

La Ministre de l'Education Nationale a présenté en décembre 2014 la nouvelle carte de l'Education Prioritaire pour la prochaine rentrée scolaire. Le futur réseau d'éducation prioritaire s'appuiera à Pau sur le collège Jeanne D'Albret, celui-ci accueillant plus de 30 % d'élèves issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Les moyens supplémentaires de l'Education Prioritaire octroyés par l'Education Nationale devront renforcer l'objectif du contrat de ville de favoriser la réussite éducative et de réduire les écarts entre les élèves des quartiers prioritaires et les autres.

- **Un Programme de Réussite Educative (PRE) qui apporte un accompagnement complémentaire important pour le territoire**

Ce dispositif permet de proposer aux enfants repérés des parcours personnalisés :

- Un soutien à la scolarité nécessaire pour de nombreux enfants : aide méthodologique, soutien des relations parents/ école ;

- Une orientation vers les dispositifs de Contrat Local à la Scolarité, après rencontre de l'enseignant et vérification de l'adéquation de cette action avec les aides internes à l'Education Nationale (P.P.R.E, aide personnalisée, accompagnement éducatif) ;
- Une aide sur la confiance et l'estime de soi, paramètres nécessaires à la mobilisation scolaire ;
- Un travail d'éveil et de stimulation des enfants qui ont peu d'ouverture culturelle, sociale, intellectuelle ;
- des outils de socialisation permettant d'aborder des questions éducatives et de citoyenneté.

L'action menée par le biais de PRE a permis de travailler avec de nombreux parents à une démarche de remobilisation de l'enfant ou du jeune.

La question du soutien à la parentalité de parents vivant des situations sociales et familiales fragilisées est ici centrale. L'action permet alors de retravailler des relations parents/institutions scolaire distendues, voire même douloureuses pour certaines familles, d'éclairer le fonctionnement des institutions.

Le PRE, à travers l'équipe éducative pluridisciplinaire qui en est la cheville ouvrière, a accompagné en moyenne 160 enfants par an avec pour objectif de permettre la levée des obstacles rencontrés dans leur parcours scolaire.

Les enfants et jeunes adolescents qui ont été touchés, sont issus des quartiers Hameau, Dufau-Tourasse, centre-ville et XIV Juillet de Pau et des terrains d'accueil des gens du voyage. Ils ont été principalement repérés par le personnel de l'Education Nationale et les travailleurs sociaux.

Une bonne partie du public touché, près du ¼, est issue de la communauté des gens voyage notamment à travers l'action de médiation scolaire menée par l'Association Gadjé Voyageur sur l'agglomération paloise : 47 enfants en 2013 et 53 en 2014

Le PRE a mis en œuvre des actions complémentaires à celles menées dans le cadre du droit commun par l'Education Nationale. Les parcours individualisés mis en place s'appuient sur des leviers divers : lieu prévention santé, soutien pratique musicale, aide à la recherche de stages de 3^{ème}, club lecture...).

- **Un accompagnement à la scolarité conséquent à travers les CLAS**

Les quartiers ont bénéficié grâce au CUCS et au PRE de dispositifs d'accompagnement à la scolarité notamment au travers des actions inscrites dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : à titre d'exemple, 40 actions CLAS ont été menées en 2012/2013 par 12 structures sur 5 communes de l'agglomération paloise.

Ces actions ont touché 545 enfants (90% sur PAU) dont 384 en primaire et 161 en secondaire. Cet accompagnement est particulièrement important et répond à des enjeux forts des quartiers.

- **Mais une offre extra-scolaire hétérogène**

L'offre d'activités périscolaires portée par différents acteurs est relativement hétérogène et a continué de se développer malgré la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (avec par exemple la mise en place dans toutes les écoles de Pau d'ateliers de soutien scolaire). Les familles mais aussi les acteurs intervenant dans ce champ, ne connaissent pas toujours ou mal l'ensemble de l'offre proposée. Il y a de ce fait un risque d'empilement et de chevauchement des actions mises en place. Le projet d'élaboration d'un projet éducatif local pour la ville de PAU pourrait aider à une meilleure harmonisation de l'offre.

Enjeux liés à l'éducation

- ▶ Mettre en place un guichet unique pour faciliter l'accès aux droits, simplifier les démarches d'information, à proximité des lieux de vie des personnes
- ▶ Le repérage précoce et de façon préventive des enfants présentant des signes de vulnérabilité afin de les inscrire dans un parcours personnalisé
- ▶ Favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants
- ▶ Participer à la médiation scolaire
- ▶ Le rattrapage des écarts perceptibles au sein de l'agglomération : un enjeu en termes d'éducation, de formation, de qualification
- ▶ La nécessité d'une meilleure harmonisation de l'offre éducative
- ▶ La continuité des actions dans les territoires situés hors du périmètre des 2 nouveaux quartiers prioritaires. 39 actions financées en 2014 par le GIP sont situées dans des territoires situés dans des territoires localisés hors du périmètre des 2 nouveaux quartiers prioritaires. Les actions concernées portent en majorité sur la thématique éducation. Sans financement alternatif ou renforcement du droit commun, la continuité de mise en place de ces actions se posera dès 2015. L'offre périscolaire relativement importante sur l'agglomération doit constituer une réponse adaptée aux besoins des enfants sur le plan éducatif
- ▶ Une convergence entre la Politique de la ville et l'Education Prioritaire à renforcer. Les moyens supplémentaires de l'Education Prioritaire dédiés par l'EN devront renforcer l'objectif du contrat de ville de favoriser la réussite éducative et de réduire les écarts entre les élèves des quartiers prioritaires et les autres.
- ▶ L'articulation des dispositifs d'offres extra-scolaires est un enjeu fondamental renforcé par la mise en œuvre de la semaine de 4 jours et demi dans toutes les écoles à la rentrée 2014. Malgré le constat de la diversité de l'offre extra-scolaire et des acteurs concernés, en particulier dans les établissements « relevant de l'éducation prioritaire » il s'agit de savoir si cette offre est adaptée et lisible pour les familles. Il apparaît essentiel de mettre en corrélation les actions du secteur associatif, des villes, et de l'Education Nationale.
- ▶ Le projet éducatif local de Pau est en cours d'élaboration et permettra une meilleure harmonisation de l'offre.

2.1.1 Une prise en compte des enjeux liés à la santé en progression

- Dans le cadre du CUCS, une dynamique partenariale a permis de prendre en compte des enjeux identifiés dans le domaine de la santé

Depuis 2008, le volet santé de la politique de la ville est mis en œuvre à partir de deux axes d'intervention

- l'Atelier Santé Ville, développé essentiellement sur le quartier du Hameau et au centre-ville de Pau ;
- la mise en place d'un volet santé dans le cadre de la programmation annuelle du CUCS qui a permis de soutenir divers opérateurs pour mener des actions auprès de publics en situation de précarité.

L'ASV a permis de renforcer sur le terrain, le partenariat entre les acteurs, de développer un pilotage et l'ingénierie de projets pluri-institutionnels au service d'un meilleur accès à la santé des populations des quartiers prioritaires. Cette expérience semble donc pouvoir être un levier utile pour la mise en œuvre des orientations qui seront définies pour le futur Contrat Local de Santé

Cette démarche a permis de mettre en lumière diverses problématiques de santé et d'essayer d'apporter des éléments de réponse notamment à travers :

- la réalisation de diagnostics de santé et leur réactualisation (quartier du Hameau, centre-ville)
- l'animation de projets partenariaux pour répondre à des besoins locaux spécifiques : nutrition et bien-être au quartier du Hameau (800 personnes touchées en 2013) ; mal-être des adolescents sur l'agglomération (300 professionnels touchés en 2014)
- la mise en œuvre d'outils au profit d'une meilleure interconnaissance des professionnels : site internet ASV, rencontres inter-structures (200 professionnels touchés en 2013)
- les actions menées dans les quartiers de la politique de la ville par les opérateurs en fonction des besoins de santé prioritaires de leurs usagers (estime de soi, nutrition, tabagisme, sport, santé bucco-dentaire...)
- Le développement de moyens de droits commun au profit du Hameau : programme « bien dans mon corps » financé par l'ARS mené par l'IREPS à l'école des 4 coins du monde de 2012 à 2015
- Obtention d'un soutien financier de l'ARS sur des actions développées par l'ASV : dynamique santé quartier du Hameau, mal être des adolescents (action qui bénéficie également d'un soutien du CG64)

■ **Les problématiques de santé identifiées dans le cadre de la mise en place de la politique de la ville**

3 grands types de problèmes sont évoqués comme les plus fréquents et en développement pour les usagers des structures sociales rencontrées :

- o Autour de l'alimentation
 - un mauvais équilibre alimentaire (surconsommation de produits gras, sucrés, grignotage, repas déstructurés...) et ce dès le jeune âge, en particulier avec des enfants qui peuvent être concernés dès l'âge de l'école primaire par des problèmes de surpoids ou d'obésité,
 - de situations de malnutrition : en raison des difficultés économiques qui ne permettent pas de manger à sa faim, ou encore car la faim n'est pas ressentie (alcoolisation ou prise de toxiques massive)
 - un manque d'activités physiques chez beaucoup d'enfants et des rythmes de vie non adaptés (des problèmes de sommeil et une utilisation importante d'écrans)
- o Autour de la santé mentale
 - une souffrance psychosociale qui peut être définie comme une souffrance d'origine sociale en lien avec la précarité. Les situations sociales difficiles, l'absence de place dans la société altèrent la confiance en soi, la capacité à se projeter, le lien social et provoquent une fragilité psychique,
 - des troubles psychiatriques de gravité variée ayant fait ou pas l'objet d'un diagnostic et d'une prise en charge
 - L'importance des problématiques de santé mentale entendue au sens large et agissant à divers degrés : difficultés dans l'estime de soi, souffrance psychosociale,

troubles psychiatriques, impacts sur la tranquillité publique en particulier dans le centre-ville de PAU

- Une problématique d'isolement de certains publics qui est à la fois la cause et/ou la résultante de souffrances psychosociales.
- Des difficultés d'accès aux soins et à la prévention en raison de difficultés économiques et/ou de méconnaissance des droits

Ces problématiques peuvent s'amplifier chez certains publics en raison de leur difficulté : jeunes mères chef de famille monoparentales isolées, adolescents traversant des situations difficiles, gens du voyage.

- o Autour de l'isolement social

Les situations d'isolement sont fréquentes pour ces publics, notamment pour les jeunes mères en situation de monoparentalité - avec pour conséquence possible l'altération de la qualité du lien à l'enfant et son développement, les hommes très marginalisés à la rue ou sans domicile stable.

Cet isolement, conséquence d'une absence ou d'une perte des divers liens (familiaux, conjugaux, amicaux, monde du travail) peut être la source d'une souffrance psychosociale qui va elle-même renforcer cet isolement et être un obstacle à l'insertion sociale et professionnelle.

Enjeux du volet santé :

- ▶ Assurer une bonne articulation entre la politique de la ville et le futur contrat local de santé
 - ▶ **L'équilibre alimentaire des familles** : nécessité de poursuivre et de renforcer les actions de prévention pour la prise en charge des problématiques de surpoids des enfants. Cette démarche pourrait s'appuyer :
 - ▶ sur la promotion des activités physiques avec pour objectif de prévenir les pathologies liées au surpoids (maladies cardio-vasculaires, diabète...);
 - ▶ Sur des actions de sensibilisation auprès des familles dans leurs milieux de vie (structures de quartier, écoles).
 - ▶ **La santé mentale des publics en vulnérabilité ou à risques** : nécessité d'avoir une attention particulière pour les actions susceptibles de permettre :
 - ▶ de lutter contre l'isolement en soutenant les activités qui favorisent le lien social et l'estime de soi
 - ▶ le développement des compétences des professionnels pour détecter les situations de mal être et pour mieux faire connaître et optimiser l'utilisation des ressources locales par les publics
 - ▶ La prévention des conduites à risques, en particulier chez les adolescents.
 - ▶ **L'accès aux soins, à la prévention et aux droits pour les publics vulnérables** : malgré la longueur des délais de rendez-vous pour certaines spécialités (secteur public ou privé), Pau et son agglomération bénéficient d'une bonne offre de soins (publique et libérale) et de prévention, essentiellement implantée sur Pau. Il s'agit de favoriser l'accès des publics prioritaires à ces ressources par :
 - ▶ une information renforcée sur l'existant, par la venue des structures dans les quartiers pour des interventions

- ▶ l'accompagnement physique des publics vers ces structures.

2.1.2 Des dynamiques dans le domaine de la prévention et de la citoyenneté pour favoriser la tranquillité publique des quartiers

■ Une dynamique soutenue par le CUCS à travers la programmation annuelle

Le volet prévention de la délinquance, citoyenneté et accès aux droits du CUCS a permis le financement de 37 actions sur la période 2011-2014, soit en moyenne 10 actions annuelles.

Les moyens financiers affectés sur cette période représentent 423 672 €, soit 13% du budget total de la programmation. Ces moyens doivent aussi être mis en relation avec les actions financées dans le cadre du volet Education du CUCS dans la mesure où les projets soutenus sur ce volet participent aussi très souvent, directement ou indirectement à la prévention et au développement de la citoyenneté.

Les actions soutenues par le CUCS sur le volet prévention de la délinquance, citoyenneté et accès aux droits portent sur des aspects divers :

- Accès aux droits et aides aux victimes : permanences organisées dans les quartiers de la politique de la ville par l'APAVIM et Infos Droit
- Le développement du dispositif service civique par l'association Unicité
- Les ateliers jeunes durant la période des vacances scolaires(en moyenne 500 jeunes/an)
- Les animations de rue organisées par le Centre Social du Hameau

Au niveau local, il a été recherché une bonne articulation entre le FIPD et la programmation annuelle du CUCS. Ainsi, des temps de concertation ont été organisés entre les responsables du GIP, de la Préfecture et de la DDCS. Cette articulation a cependant moins fonctionné durant l'année 2014 avec un effet sur la bonne articulation entre les dispositifs.

■ Une dynamique qui s'appuie sur des instances partenariales de travail en évolution

La Communauté d'Agglomération de PAU est dotée depuis plusieurs années d'un Conseil Communal de Sécurité et de prévention de la Délinquance (CISPD). Ce dernier a servi d'appui pour coordonner et impulser des démarches collectives d'intervention entre les différents acteurs de terrain. A titre d'exemple, plusieurs cadres de travail ont été coordonnés par le CISPD :

- **Les réunions « ambiances quartiers »** : réunissant la police, les représentants de la ville de PAU et de la CDAPP, le GIP-DSU et la Béarnaise Habitat, ce temps de travail organisée 1 à 2 fois par mois avait pour objectif de trouver des réponses rapides aux situations de disfonctionnements constatées sur le terrain et d'anticiper des difficultés éventuelles. Ce cadre de travail a particulièrement servi pour le suivi des travaux sur le quartier du Hameau notamment pour assurer la sécurité des biens et des personnes durant les travaux réalisés dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain
- **La cellule de veille sociale du quartier Centre-ville**: cadre de travail réunissant l'équipe mobile du CCAS, les représentants de la Police Nationale, la Chargée de Mission Prévention précédemment rattachée au GIP-DSU, les représentants de la ville de PAU et de la CDAPP. Ce cadre de travail était principalement axé sur la

gestion et le traitement des problématiques spécifiques au territoire du centre-ville et plus particulièrement les problèmes liés à l'errance,

- Des réunions bailleurs / police/ ville semestrielles.

■ Une nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)

Elle a été élaborée courant 2014 avec un fort souci de bonne articulation entre la nouvelle stratégie et les actions menées dans le domaine de la politique de la ville. Ainsi, plusieurs actions menées dans le cadre de la politique de la ville ont fait l'objet de fiches actions et intégrées dans la nouvelle STSPD.

La CDAPP a souhaité reprendre en gestion directe la coordination du CISPD effectuée auparavant par le GIP-DSU. De nouvelles modalités de coordination de la stratégie de prévention et de sécurité sont en cours de définition pour permettre une mise en place adaptée des nouvelles priorités fixées par les élus.

Outre la reprise du portage et de la coordination du CISPD, la CDAPP a créé une nouvelle Direction « Vie des Quartiers et Politique de la Ville ». Cette nouvelle direction va avoir en son sein des « Managers de Quartiers » qui auront parmi leurs missions, une fonction de coordination sur des territoires identifiés à partir du découpage des nouveaux conseils de quartiers. L'ensemble de ces changements dans l'organisation des services de la ville de PAU et de la CDAP détermineront à moyen terme les modalités de coordination et de mise en place des actions liées à la prévention et à la sécurité.

■ Malgré des améliorations, les problématiques de tranquillité publique demeurent une préoccupation très partagée

De façon globale, les statistiques de la Préfecture montrent entre 2010 et 2012 une stabilité dans le nombre d'infractions sur le territoire de la CDAPP. Les indicateurs concernent l'ensemble du territoire de la CDAPP. Il n'existe pas en la matière des indicateurs infra territoires politique de la ville.

Le taux global des atteintes aux biens, des atteintes aux personnes et les infractions à la législation des stupéfiants représentait 7,38 % en 2010, 6,7% en 2011 et 6,1 % en 2012 sur le territoire de la CDAPP.

Le taux d'infractions à la législation sur les stupéfiants demeure stable. Il représente 2,4 % des infractions commises en 2012.

Cependant le nombre de mineurs impliqués augmente, passant de 14% en 2010 à 21% en 2011 et 22,7% en 2012. Il représente 38 % des faits commis par des mineurs en 2012.

Le taux d'atteintes aux personnes est en augmentation de 5,1% en 2012, alors qu'il avait enregistré une baisse de 3,6% en 2011.

Les situations identifiées par les acteurs sur les quartiers politiques de la ville concernent essentiellement des trafics très localisées et des petites dégradations quotidiennes des biens publics.

Cette problématique est assez prégnante sur la cité Ousse des Bois. Dans ce quartier qui a bénéficié d'un Programme de Renouvellement Urbain, il est constaté des dégradations quasi quotidiennes des équipements publics : la nouvelle médiathèque Trait d'Union, l'Espace Associatif Prévert, les installations électriques du quartier (avec nécessité pour la municipalité, au regard des impératifs de sécurité, de commander en urgence des travaux importants de sécurisation des installations) et le centre social.

Lors des derniers mois, il a été constaté que de jeunes enfants étaient impliqués dans les actes de dégradation. Cette situation a conduit à poser les questions suivantes :

- L'articulation entre le dispositif de réussite éducative et les actions de prévention
- Les moyens à travailler au renforcement de la responsabilité parentale
- L'adéquation des plannings en matière d'offre d'accueil et de loisirs éducatifs, avec les besoins constatés sur le terrain. Il semble en particulier utile de trouver une réponse pour les besoins constatés le samedi.

Des problèmes de nuisances sonores et d'occupations inappropriées des espaces publics sont soulignés. Cette problématique touche plus particulièrement les secteurs suivants :

- Saragosse : le jardin devant le CS de la Pépinière et le secteur Gaube
- Ousse des Bois : le parc urbain
- Le centre-ville de PAU : les secteurs des Halles, Parc Lawrence et le Foirail

Enjeux du volet tranquillité :

- ▶ Comme pour la thématique éducation, la nouvelle géographie prioritaire et la diminution des crédits risquent de compromettre la continuité d'un certain nombre d'actions conduites dans le domaine de la prévention et de la sécurité (par exemple : assistante sociale en commissariat, Ateliers Jeunes). La baisse des crédits FIPD constatée en 2014, rend aléatoire un relai à ce niveau au titre du droit commun renforcé.
- ▶ Les évolutions de la délinquance des mineurs posent enjeux majeurs :
 - ▶ - la coordination entre prévention de la délinquance et politique éducative et parentalité permettant de développer une stratégie de prévention primaire.
 - ▶ - les modalités d'intervention des équipes d'éducateurs de rue des services de l'Aide Sociale à l'Enfance pour une meilleure efficacité. Ces modalités d'intervention sociale sont peut-être à repenser dans la perspective du développement d'agents de médiation qui pourraient jouer le rôle de passerelle.
- ▶ Les territoires prioritaires étant palois de même que plus de la moitié de la délinquance de l'Agglomération, la question du pilotage du dispositif se pose (nécessité de recentrer le partenariat sur une instance communale type CLSPD).

2.1.3 Une participation des habitants qui s'appuie sur des dispositifs et de nombreux acteurs

Conformément aux orientations nationales, l'ensemble des dispositifs de la Politique de la ville qui se sont succédé sur l'agglomération de Pau, ont toujours intégré un objectif de participation des habitants. Cette posture permet de reconnaître les capacités d'action des associations et des habitants des quartiers populaires pour participer à construire des actions qui puissent constituer des réponses aux problématiques des territoires prioritaires.

Ainsi, à travers le volet dynamique des habitants et développement des quartiers, le CUCS a appuyé des actions qui constituent, soit un soutien direct aux initiatives d'habitants, soit des lieux ou des activités dont la vocation principale est de favoriser l'expression ou la participation.

Cette attention soutenue s'est traduite par un effort important concernant la structuration d'un réseau de points d'appui aux associations, la création de deux fonds d'aide dédiés aux

actions des associations et collectifs d'habitants, une attention forte au principe de participation des bénéficiaires comme critère de soutien aux projets...

■ Les dispositifs de soutien aux initiatives des habitants

Deux fonds ont été constitués pour soutenir les initiatives des habitants, de groupes d'habitants et/ou d'associations créées et gérées par les habitants eux-mêmes. Ils ont permis la réalisation de microprojets d'intérêt collectif contribuant à l'animation de la vie de quartier et à créer des liens entre les habitants (fonds d'aide aux projets collectifs et aux associations d'habitants, fonds pour les initiatives d'habitants (sur le quartier Saragosse depuis 2005 et sur le quartier du Hameau depuis 2010).

Le FPIH permet un « apprentissage » pour amener des habitants à se positionner comme des citoyens actifs qui donnent leur avis et prennent des décisions concernant leurs quartiers. Il constitue aussi un outil d'animation de la vie locale.

Le dispositif a inspiré le développement d'autres actions similaires sur le territoire communal de PAU. En effet, la ville de Pau a développé depuis 2012 d'autres FPIH sur les quartiers nord de Pau et quartiers centre-ville et XIV Juillet.

Les principales difficultés constatées dans le fonctionnement des FIPH sont les suivantes :

- L'absence de jeunes parmi les bénévoles qui ont participé à la gestion des fonds
- Une difficulté pour renouveler les membres
- La précarité dans les quartiers prioritaires qui renforce les situations d'isolement et de dévalorisation de soi et ainsi le manque de motivation ou l'impossibilité matérielle pour s'investir dans la vie de son territoire

Les dispositifs de soutien à l'initiative des habitants devront être pensés en lien avec la mise en place des Conseils Citoyens dont la création est rendue obligatoire dans les nouveaux quartiers prioritaires, par la loi du 21 février 2014. La ville de PAU a entrepris une démarche de relance et de réorganisation des Conseils de Quartier. La loi du 21 février 2014 prévoit que sur décision du Maire, les Conseils Citoyens pourront se substituer aux Conseils de Quartier. Les Conseils Citoyens ont pour vocation de stimuler et d'appuyer les initiatives citoyennes. Ils doivent être dotés de moyens de fonctionnement. Aussi, il y a lieu de voir s'il ne serait pas pertinent de donner aux futurs conseils citoyens, la responsabilité de la gestion des fonds existants.

■ Le soutien à la vie associative dans la dimension « participation »

Les associations sont nombreuses sur les territoires. Elles témoignent de la vitalité et du dynamisme de la population. Elles représentent et favorisent l'expression des habitants, de leur volonté et leur capacité à être acteurs du développement social local.

Cependant, beaucoup d'entre elles sont soumises à la précarisation de leur viabilité économique. Les dynamiques associatives constituent pourtant un véritable levier de l'action sociale.

Dans le cadre des programmations annuelles du CUCS, les volets dynamiques des habitants et développement des quartiers ont permis de soutenir entre 2011 et 2013, 81 actions représentant 745 960 euros, soit 23% des financements attribués par le GIP sur la même période.

La plupart de ces actions à forte orientation culturelle, visait aussi la mobilisation des habitants. Elles permettent de tisser du lien social et de favoriser la cohésion au sein des quartiers (fêtes de quartier, festival de danse urbaine, créations artistiques et/ou culturelles partagées ...).

Le soutien aux associations de proximité dans leur dimension d'animation de la vie sociale a été un axe également développé par le CUCS (actions portées par les centres sociaux, lieux ressources pour les habitants...) qui perdurera dans le contrat de ville.

Enjeux vie associative et participation des habitants :

- ▶ L'articulation entre la réorganisation et la remise en fonctionnement par la ville des nouveaux Conseils de Quartier et la création des Conseils Citoyens rendue obligatoire par la loi du 21 février 2014.
- ▶ Il est important que les modalités d'organisation et de fonctionnement des conseils citoyens futurs :
 - ▶ Soient simples pour ne pas alourdir la mise en place des orientations retenues pour le futur contrat. Cette simplicité est aussi une condition pour mobiliser les habitants dans le long terme
 - ▶ Puisse favoriser une diversité au niveau des membres des conseils (la composition des FIPH ont parfois tourné autour d'un noyau de mêmes personnes durant plusieurs années).
 - ▶ Enfin, il semble important d'encourager la mise en place d'expérimentations basées sur des supports adaptés aux centres d'intérêt des jeunes dans un objectif de favoriser la participation de ce public à la vie citoyenne de leur quartier

3.5 Orientations stratégiques et opérationnelles du pilier cohésion sociale

PILIER 1 – COHESION SOCIALE	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1.1. Lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'inégalité sociale	<p>1.1.1. Limiter le non-recours aux droits pour soutenir les dynamiques d'insertion et d'émancipation des personnes en situation de précarité ou d'exclusion</p> <p>1.1.2. Maintenir l'accompagnement spécialisé des gens du voyage</p> <p>1.1.3. Mieux Organiser la mise en réseau des professionnels</p>
1.2. Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des adolescents	<p>1.2.1. Assurer une bonne articulation entre la mise en œuvre opérationnelle de la réforme de l'éducation prioritaire et le nouveau cadre de la politique de la ville.</p> <p>1.2.2. Réduire les écarts de réussite scolaire</p> <p>1.2.3. Assurer une meilleure cohérence dans l'offre d'accompagnement périscolaire.</p> <p>1.2.4. Améliorer la prise en charge éducative par le biais d'actions sportives, culturelles, artistiques et de loisirs.</p>
1.3. Reconnaître et soutenir les parents dans leur rôle éducatif	<p>1.3.1. Renforcer la coopération entre les parents, l'école, les associations et la ville en favorisant leur implication dans le fonctionnement des établissements scolaires et des structures.</p>
1.4. Favoriser l'accès à la santé, à la prévention et aux soins	<p>1.4.1. Améliorer l'équilibre alimentaire au sein des familles et prévenir les situations de surpoids et d'obésité des enfants</p> <p>1.4.2. Améliorer le rythme de vie des enfants</p> <p>1.4.3. Développer des actions en faveur de la santé mentale des habitants</p> <p>1.4.4. Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention</p>
1.5. Soutenir les initiatives des habitants et développer la capacité d'agir des citoyens	<p>1.5.1. S'appuyer notamment sur les structures d'éducation populaire pour favoriser la participation des habitants.</p> <p>1.5.2. Favoriser le pouvoir d'agir des habitants dans le cadre des futurs conseils citoyens</p>
1.6. Promouvoir la tranquillité publique et la prévention de la délinquance	<p>1.6.1. Promouvoir la tranquillité des quartiers et le vivre ensemble</p> <p>1.6.2. Coordonner prévention de la délinquance des mineurs et travail sur la parentalité</p>

ORIENTATION STRATEGIQUE 1.1 : Lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'inégalité sociale

■ Synthèse des éléments de diagnostic et enjeux

- Des quartiers qui concentrent 40% des personnes de l'agglomération qui vivent sous le seuil de pauvreté
- Un isolement qui touche différents publics : des personnes âgées, des femmes chefs de familles monoparentales, des jeunes sortis du système scolaire et pas encore en emploi
- L'absence de réseau personnel freine le lien social et n'est pas toujours compensé par l'offre d'espaces de rencontres plus institutionnalisés.
- Une précarité renforcée par des situations de non recours aux droits (complexité administrative, multiplicité des acteurs et dispositifs, manque d'information, problème de mobilité,...)
- Une précarité des personnes âgées en augmentation avec le vieillissement de la population
- Une population particulièrement précaire : les gens du voyage
- Une méconnaissance de l'action des différentes structures entre elles

■ Objectifs opérationnels

- **Objectif opérationnel 1.1.1** : *Limiter le non-recours aux droits pour soutenir les dynamiques d'insertion et d'émancipation des personnes en situation de précarité ou d'exclusion*

A cet effet, dans le cadre du contrat de ville, il sera poursuivi un objectif de renforcement des équipements de proximité (MJC, centres sociaux...) dans leur rôle de premier accueil et d'orientation vers les structures plus spécialisées d'accès aux droits. Il y aura ainsi lieu, de mieux former les personnels de premier accueil pour une meilleure connaissance des structures ressources, de négocier avec les partenaires institutionnels pour renforcer la présence de leurs services dans les quartiers ou d'y adapter leur intervention comme le prévoient les conventions de mobilisation du droit commun signées au niveau national.

Des actions de sensibilisation au droit seront conduites en direction de divers publics (personnes en insertion, enfants...). La tenue de permanences au sein des structures de proximité sera favorisée.

- **Objectif opérationnel 1.1.2** : *Maintenir l'accompagnement spécialisé auprès des gens du voyage*

Le maintien de l'accompagnement spécialisé des gens du voyage passe par la mise en place une convention d'objectifs et de moyens entre l'association Voyageur 64 et les différentes institutions. Ce maintien est d'autant plus nécessaire que les travailleurs sociaux de droit commun n'ont pas le volume nécessaire pour répondre à la demande.

► **Objectif opérationnel 1.1.3 : Mieux organiser la mise en réseau des professionnels**

Cet objectif passe par une meilleure lisibilité et accessibilité aux services d'accès aux droits en simplifiant les démarches d'information et d'accompagnement. Cette lisibilité peut être améliorée via l'identification de points d'accueil, la création de rencontres ou d'annuaires, des sites de simulation des droits...

■ **Modalités opérationnelles**

Acteurs	Dispositif mobilisable/moyens	Public cible	Priorité territoriale
CAF Conseil Départemental Infodroits Associations et structures de quartier DDCS Ville de Pau, GIP DSU CAPP	Contrat de ville Schéma d'accueil et de l'habitat des gens du voyage REAAP PDI	Habitants des quartiers prioritaires	L'ensemble des quartiers prioritaires et de veille active

ORIENTATION STRATEGIQUE 1.2 : Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des adolescents

■ Synthèse des éléments de diagnostic et enjeux

- Une problématique jugée « prioritaire » sur l'ensemble des quartiers qui a fortement été traitée dans le cadre du CUCS et PRE
- Des écarts importants (évaluations nationales, Brevet des collèges, orientations professionnelles, taux de redoublement...) tant par rapport à la moyenne nationale que par rapport à celle de l'agglomération
- Des difficultés scolaires encore plus prégnantes chez les enfants du voyage
- Malgré une dynamique partenariale qui s'est développée, l'offre d'activités extra-scolaires portée par différents acteurs reste relativement hétérogène et peu harmonisée.
- Un projet éducatif local est actuellement en cours d'élaboration.
- Des situations sociales et familiales fragilisées ayant des répercussions sur la scolarité des enfants ;
- Une présence plus forte de primo-arrivants ou de personnes ne maîtrisant pas la langue française pouvant entraîner isolement, méconnaissance et difficultés à investir la scolarité ;
- Des difficultés d'orientation et d'ambition dans les choix de poursuites scolaires de part les obstacles psychologiques et culturels des jeunes et de leurs familles conduisant à l'autocensure (difficultés d'accès aux loisirs...).
- Un accroissement des conduites de rupture (absentéisme) et de décrochage scolaire

■ Objectifs opérationnels

- ▶ **Objectif opérationnel 1.2.1** : Assurer une bonne articulation entre la mise en œuvre opérationnelle de la réforme de l'éducation prioritaire et le nouveau cadre de la politique de la ville.

Cet objectif sera atteint en développant une meilleure communication entre l'éducation nationale, les parents et les travailleurs sociaux du territoire. A cet effet, il est proposé d'organiser tout au long du futur contrat de ville, des temps d'échange destinés à informer sur les modalités de mise en place de la nouvelle éducation prioritaire. De même, seront soutenus, les initiatives et les actions ayant pour objectifs de favoriser une meilleure connaissance par les parents et les travailleurs sociaux, des cursus scolaires et des possibilités d'orientation et de formation. Une mise en cohérence entre les projets d'école et le Projet Educatif Local en cours d'élaboration est nécessaire. L'action s'inscrit en complémentarité des moyens développés dans le réseau d'éducation prioritaire

- ▶ **Objectif opérationnel 1.2.2** : Réduire les écarts de réussite scolaire

Réduire les écarts de réussite scolaire en apportant une aide scolaire adaptée aux difficultés rencontrées par chaque enfant et chaque jeune. Cet objectif sera mis en œuvre en identifiant et en mobilisant en priorité pour les publics des quartiers, les moyens supplémentaires consacrés à la nouvelle éducation prioritaire. En complémentarité avec l'Education Nationale, après la sollicitation de chaque partenaire dans le cadre de son droit

commun ou dans le cadre de ses interventions spécifiques, les ressources du contrat de ville pourront être mobilisées pour amplifier des actions ou pour permettre le lancement d'expérimentations. La réduction des écarts passe également par la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire. Le PRE sera mobilisé sur l'ensemble des quartiers politique de la ville. L'ensemble des acteurs locaux et associations sera mobilisé pour la construction de parcours d'éducation artistiques, culturel des enfants et des jeunes.

► **Objectif opérationnel 1.2.3 :** Assurer une meilleure cohérence dans l'offre d'accompagnement extra-scolaire

A cet effet, après évaluation des dispositifs de soutien scolaire existants sur le territoire de la CDAPP et en cohérence avec les rythmes scolaires, il sera défini un nouveau cadre d'intervention du contrat de ville pour le soutien des actions type CLAS. De même, l'objectif de développement des cohérences d'intervention et des synergies d'action sera favorisé par le soutien que le contrat de ville pourra apporter dans l'élaboration d'un projet éducatif local.

Les interventions du contrat de ville s'inscriront dans des actions d'accompagnement des jeunes qui permettent la recherche d'une continuité et d'une complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs socioculturels, en vue d'une meilleure insertion sociale des jeunes par l'intermédiaire d'action collective ou individuelle.

Elles contribueront à une meilleure cohérence des politiques éducatives et des dispositifs contractuels existants, sur les territoires d'interventions, sans se substituer aux dispositifs de droit commun (l'accompagnement éducatif, l'aide personnalisée...).

► **Objectif opérationnel 1.2.4 :** Améliorer la prise en charge éducative par le biais d'actions sportives, culturelles, artistiques et de loisirs

Cet objectif passe en très grande partie par une meilleure coordination de l'importante offre socio-culturelle dans les quartiers afin de l'optimiser (offre d'activités, horaires, tarifs...). Pour ce qui concerne la ville de PAU, la création de « managers de quartier » doit contribuer à la réalisation de cet objectif notamment par la mise en place de temps de concertations entre les structures et les acteurs pour co-construire des actions communes, définir des programmes d'action cohérents dans le temps et dans l'espace par rapport aux besoins des publics. De même, il devra être favorisé la mise en place d'outils communs de communication pour permettre une meilleure lisibilité pour le public. Enfin, sur la base de projets éducatifs partagés inscrivant comme priorités le développement de la citoyenneté et des valeurs de la république, les conventions d'objectifs et de moyens pluri-institutionnels seront encouragées dans un objectif de cohérence des interventions et de stabilité de fonctionnement pour les acteurs associatifs.

■ **Modalités opérationnelles**

Acteurs	Dispositif mobilisable/moyens	Public cible	Priorité territoriale
Ville de Pau/ GIP DSU CDAPP DDCS CAF Conseil Départemental Associations et structures de quartier CCAS Education nationale	Contrat de ville PRE CLAS schéma d'accueil et de l'habitat des gens du voyage REAAP	Habitants des quartiers prioritaires	L'ensemble des quartiers prioritaires et de veille active

ORIENTATION STRATEGIQUE 1.3 : Reconnaître et soutenir les parents dans leur rôle éducatif

■ Synthèse des éléments de diagnostic et enjeux

- Des relations parents/institutions scolaire distendues, voire même douloureuses pour certaines familles
- Une accumulation de dispositifs institutionnels et d'initiatives pouvant entraîner confusion, méconnaissance et incompréhension de la part des familles
- Des situations sociales et familiales fragilisées qui rendent difficile l'implication des parents
- Une dévalorisation des adultes liée à une situation économique difficile générant une crise de confiance et un manque de repères chez les jeunes

■ Objectifs opérationnels

- ▶ **Objectif opérationnel 1.3.1** : Renforcer la coopération entre les parents, l'école, les associations et la ville en favorisant leur implication dans le fonctionnement des établissements scolaires et des structures

Cet objectif passe en partie par une meilleure valorisation du rôle des parents comme premier éducateur de leurs enfants. A cet effet, le contrat de ville donnera la priorité aux projets qui placent les parents, quelle que soit leur situation sociale, au centre de la construction du parcours éducatif de leurs enfants. Ces projets constituent également des occasions de travailler sur les préjugés des professionnels envers les parents et inversement. Cet objectif passe par le développement de temps de rencontres conviviaux, plus informels. Il nécessite de conduire un travail sur l'estime de soi valorisant les compétences des parents.

■ Modalités opérationnelles

Acteurs	Dispositif mobilisable/moyens	Public cible	Priorité territoriale
DDCS Ville de Pau, GIP DSU CDAPP CAF Conseil Départemental Associations et structures de quartier CCAS	Contrat de ville PRE CLAS REAAP	Habitants des quartiers prioritaires	L'ensemble des quartiers prioritaires et de veille active

ORIENTATION STRATEGIQUE 1.4 : Favoriser l'accès à la santé, à la prévention et aux soins aux soins et la prévention santé

■ Synthèse des éléments de diagnostic et enjeux

- Une prise en compte progressive de la thématique santé dans la politique de la ville.
- Depuis 2008, le volet santé de la politique de la ville est mis en œuvre à partir de l'Atelier Santé Ville, développé essentiellement sur le quartier du Hameau et au centre-ville de Pau.
- Un Contrat Local de Santé est en cours de formalisation.

Les principales problématiques identifiées chez les habitants des quartiers :

- Mauvais équilibre alimentaire des familles et en particulier des enfants concernés précocement par des problèmes de surpoids ou d'obésité.
- La sédentarité des enfants, des rythmes de vie des enfants insuffisamment structurés (sommeil, utilisation massive des écrans dès le jeune âge).
- Pour certains publics en situation de vulnérabilité (personnes isolées, mères de famille monoparentale, adolescents et jeunes, personnes en situation de précarité) : importance des problématiques de santé mentale entendue au sens large et agissant à divers degrés : difficultés dans l'estime de soi, souffrance psychosociale, troubles psychiatriques.
- Des difficultés d'accès aux soins et à la prévention en raison de difficultés économiques, de méconnaissance des droits, de complexité administrative du système. La précarité socio-économique tend à éloigner de nombreuses personnes de l'accès aux soins et à la prévention. Dans un contexte de cumul de difficultés, la santé et les comportements de prévention ne sont pas prioritaires, le recours aux soins est fait dans l'urgence.

■ Objectifs opérationnels

► **Objectif opérationnel 1.4.1** : Améliorer l'équilibre alimentaire au sein des familles et prévenir les situations de surpoids et d'obésité des enfants

Cet objectif sera réalisé à travers la démultiplication dans la durée d'actions de sensibilisation à l'équilibre alimentaire menées au plus près des lieux de vie des publics : établissements scolaires, structures de quartier, centres sociaux, MJC, associations, MSD, etc. Tout en poursuivant une action auprès des plus jeunes, la sensibilisation à l'équilibre alimentaire doit aujourd'hui impérativement cibler les parents qui sont les véritables leviers pour un changement des pratiques alimentaires au sein des familles. Ce travail auprès des parents doit inclure une prise en compte des enjeux éducatifs et culturels qui traversent les pratiques alimentaires familiales ainsi qu'une prise en compte des questions budgétaires.

La mise en œuvre de cet objectif nécessite la mobilisation des acteurs de proximité et le renforcement de leurs compétences en matière de promotion de l'équilibre alimentaire des familles (formations, mise à disposition d'outils, appui méthodologique).

L'accès des publics aux dispositifs de prise en charge du surpoids et de l'obésité doit être amélioré ainsi que l'accès aux activités physiques et sportives et aux dispositifs de soins et de prévention pour la santé bucco-dentaire.

► **Objectif opérationnel 1.4.2 :** *Améliorer le rythme de vie des enfants – Travailler sur la place des écrans au sein des familles*

Cet objectif passe essentiellement par une meilleure sensibilisation des parents à l'importance des rythmes de vie des enfants dès leur plus jeune âge, en particulier sur la question du sommeil. Il s'agit de renforcer les compétences des parents à poser un cadre et des repères pour leurs enfants et à les tenir, à différencier les besoins selon les âges des enfants tout en prenant en compte les conditions de vie des familles (partage des chambres, exigüité des logements, etc.).

Cette sensibilisation doit être menée dans les divers lieux de proximité que fréquentent les enfants et leurs parents : crèches, écoles, centres de loisirs, Lieu Accueil Parents Enfants, etc., à partir de temps d'échanges organisés pour les parents et de mise à disposition de supports d'information. La question des rythmes de vie pourra être traitée sur des temps dédiés ou encore être abordée lors d'autres temps d'échanges consacrés à la parentalité, à l'éducation, à la santé par exemple.

L'utilisation massive des écrans au sein des familles, y compris par les jeunes enfants, est l'un des facteurs contribuant à la mauvaise qualité des rythmes de vie. La place des écrans (TV, internet, jeux vidéo...) dans les foyers et plus largement des NTIC doit être travaillée pour prévenir un usage à risques notamment pour les enfants et les adolescents. Il s'agit de renforcer les connaissances des parents sur les risques liés à une utilisation non cadrée des NTIC et de renforcer leurs compétences à exercer une vigilance sur les pratiques de leurs enfants. Il s'agit aussi de permettre une réflexion plus globale des parents sur leur propre utilisation des écrans et smartphones, sur la présence des écrans (TV, tablette, films ...) au sein de leur foyer et dans leurs relations avec leurs enfants.

Des actions de sensibilisation sur l'utilisation des écrans seront à proposer aux enfants et adolescents ainsi qu'aux parents dans les lieux de proximité. Une sensibilisation des professionnels des structures de proximité sur cette problématique doit être mise en œuvre de sorte à faciliter leur implication dans un travail sur ce thème.

► **Objectif opérationnel 1.4.3 :** *Développer des actions en faveur de la santé mentale des habitants*

Certains publics en vulnérabilité sont exposés à une souffrance psychosociale qui peut prendre diverses formes, ou encore souffrent de problèmes psychiatriques à des degrés divers. La perte de l'estime de soi et/ou l'isolement sont fréquemment observés dans ces situations.

La promotion de la santé mentale des publics passe par la mise en œuvre d'actions ayant pour objectifs la lutte contre l'isolement par le renforcement du lien social et le soutien à l'estime de soi. Elles peuvent prendre la forme d'ateliers socio-esthétique ou favorisant la créativité, l'expression et des animations dans les espaces de proximité favorisant la rencontre.

Cet objectif pourra aussi se développer à partir de l'amélioration des compétences des professionnels à repérer, accompagner et orienter les personnes présentant des signes de mal-être et de souffrance mentale.

Un effort doit être fait sur la lisibilité et l'accessibilité des dispositifs d'aide en santé mentale tant par les publics et par les professionnels.

Un effort particulier sera porté à la prévention des conduites à risques des adolescents.

► **Objectif opérationnel 1.4.4 : Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention**

Cet objectif passe par l'amélioration de l'accès des publics aux services et dispositifs locaux ressources en matière de soins et de prévention. Il s'agit de développer des actions sur les territoires qui permettent de renforcer la connaissance des structures et dispositifs par les publics et de lutter contre les situations de non-recours aux droits.

L'amélioration de l'information sur l'existant pourra s'appuyer sur la venue des structures dans les quartiers pour des interventions ponctuelles ou plus régulièrement sur des permanences, la diffusion de brochures et annuaires santé.

Il faut permettre aux divers professionnels de proximité (social, santé, animation, éducation), de disposer d'une connaissance actualisée des dispositifs d'accès aux soins, droits et prévention.

L'accompagnement physique des publics vers ces structures doit pouvoir être assuré si nécessaire.

■ **Modalités opérationnelles**

Acteurs	Dispositif mobilisable/moyens	Public cible	Priorité territoriale
DDCS Ville de Pau, GIP DSU CDAPP CAF Conseil Départemental Associations et structures de quartier CCAS ARS	Contrat de ville ARS CLS ASV REAAP	Habitants des quartiers prioritaires	L'ensemble des quartiers prioritaires et de veille active

ORIENTATION STRATEGIQUE 1.5 : Soutenir les initiatives des habitants et développer la capacité d'agir des citoyens

■ Synthèse des éléments de diagnostic et enjeux

- Une attention soutenue qui s'est traduite par un effort important : structuration d'un réseau de points d'appui aux associations, création de deux fonds d'aide dédiés aux actions des associations et collectifs d'habitants, attention forte au principe de participation des bénéficiaires comme critère de soutien aux projets...
- Les dispositifs existent mais touchent généralement les mêmes personnes
- Une difficulté à toucher tout particulièrement les jeunes et les femmes
- Une forme de désillusion s'est installée chez les habitants qui ont participé par le passé sans que leur participation ne soit suivie d'effets
- Une vie associative riche mais fragilisée du fait des baisses de moyens : une difficulté à pérenniser les actions
- Une vie associative qui s'est diluée sur certains quartiers (Ousse des Bois)

■ Objectifs opérationnels

► **Objectif opérationnel 1.5.1** : S'appuyer notamment sur l'éducation populaire pour favoriser la participation des habitants

Il s'agit dans le cadre du contrat de ville de mettre à profit l'existence dans les quartiers de la politique de la ville, et en particulier dans les zones prioritaires, d'un réseau important de structures socio-culturelles qui ont une pratique reconnue dans le développement de la participation des habitants. Au vu du bilan du précédent contrat de l'agglomération de PAU, une attention particulière sera portée sur la mise en place de méthodes adaptées et diversifiées pour favoriser la participation des jeunes et des femmes. La participation des habitants devra également être pensée dans le cadre du NPRU de Saragosse. De même, seront particulièrement favorisées les initiatives qui encouragent le vivre ensemble dans les quartiers prioritaires, ces projets devant permettre en particulier une meilleure assimilation par tous des valeurs de la République.

► **Objectif opérationnel 1.5.2** : Favoriser le pouvoir d'agir des habitants dans le cadre des futurs conseils citoyens

A cet effet, les futurs conseils devront être dotés d'un projet clair leur permettant de jouer un rôle actif dans le suivi du contrat de ville et dans ses instances de pilotage. L'esprit de ces instances est bien de construire et animer collectivement le projet de cohésion sociale du contrat de ville. Ils ont vocation à être intégrés au processus décisionnel et d'évaluation.

Ils devront être dotés d'un budget de fonctionnement permettant la mise en place concrète des actions sur lesquels auront travaillé les personnes qui souhaitent s'investir dans les conseils. Les projets mis en place dans ce cadre seront valorisés à travers les supports d'information municipale. Une formation pourra être proposée aux habitants qui le souhaitent.

■ **Modalités opérationnelles**

Acteurs	Dispositif mobilisable	Public cible	Priorité territoriale
DDCS Ville de Pau, GIP DSU CDAPP CAF Conseil Départemental Associations et structures de quartier	Contrat de ville FPH FAP Conseils citoyens	Habitants des quartiers prioritaires	L'ensemble des quartiers prioritaires et de veille active

ORIENTATION STRATEGIQUE 1.6 : Promouvoir la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

■ Synthèse des éléments de diagnostic et enjeux

- Une cohabitation parfois difficile entre les générations entraînant des conflits de voisinage ;
- Des lieux occupés quotidiennement par des groupes de personnes, parfois aussi lieux d'échanges et de trafics, (halls, terrains/jardins...) qui inquiètent les résidents ;
- Des actes d'incivilités et de dégradation des lieux publics en progression ;
- Beaucoup de victimes ne se manifestent pas par peur de représailles ou manque d'information,
- L'isolement de publics fragilisés favorise le sentiment d'insécurité,
- Une autorité parentale souvent mise à mal et des familles en difficultés.
- Certaines victimes ne se manifestent pas par peur de représailles ou manque d'information

■ Déclinaison opérationnelle

▶ **Objectif opérationnel** : Promouvoir la tranquillité publique et le vivre ensemble

Ce travail passe par une articulation forte entre les différents dispositifs et acteurs : les actions de prévention menées auprès des jeunes, les actions de la police nationale, les cellules de veille (STSPD) et le dispositif de Gestion Urbaine de Proximité. Cela nécessite également une réflexion sur les espaces publics ou collectifs générateurs d'insécurité dans les quartiers et sur la cohabitation des usages au sein de l'espace public.

Cet objectif doit permettre d'initier, de développer ou de soutenir des actions dont les objectifs sont de favoriser l'accès aux droits et l'aide aux victimes, de prévenir la délinquance, en priorité celle des plus jeunes, de réduire le sentiment d'insécurité et de contribuer à renforcer la citoyenneté et de renforcer la présence dans les quartiers, notamment par des actions de médiation.

▶ **Objectif opérationnel** : Coordonner prévention de la délinquance des mineurs et travail sur la parentalité

La progression des actes d'incivilité et les évolutions de la délinquance des mineurs ont amené les acteurs locaux à envisager la coordination entre prévention de la délinquance et politique éducative et parentalité (prévention primaire).

Des agents de médiation pourraient jouer le rôle de passerelle entre parents et éducateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

■ **Modalités opérationnelles**

Acteurs	Dispositif mobilisable/moyens	Public cible	Priorité territoriale
DDCS Ville de Pau, GIP DSU CDAPP Bailleurs sociaux Conseil Départemental Préfecture Police Entreprises Equipements publics Associations, habitants	Cellule de veille (STSPD) Gestion urbaine et sociale de proximité Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD) Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies (MILDT) Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)	Habitants et usagers	Quartiers prioritaires

2. PILIER 2 – Cadre de vie et renouvellement urbain

L'**attractivité** des quartiers politique de la Ville constitue l'engagement prioritaire du pilier « Cadre de vie et Renouvellement urbain » de ce contrat de Ville. L'attractivité des territoires repose sur une articulation complexe qui conjugue qualité du cadre de vie, qualité de l'offre d'équipements dont celle des établissements scolaires et des commerces, accessibilité, attrait des logements...

Les quartiers prioritaires de l'agglomération Paloise sont caractérisés par un manque d'attractivité et un déficit d'image, à l'insu des politiques de rénovation et de gestion mises en place.

L'attractivité s'appuie sur une politique capable de mettre en valeur les atouts du territoire non seulement pour ceux qui souhaitent s'installer, mais aussi pour ceux qui y vivent. En d'autres termes un quartier attractif est un quartier où il fait bon vivre, qui donne envie de s'y installer, qui donne envie de rester mais que l'on peut quitter si on le souhaite...

Les formes de conception, d'organisation et d'aménagement des espaces urbains et l'habitat peuvent faciliter leur appropriation par les habitants et leur mode de gestion. Par ailleurs, une dégradation de la gestion influence les comportements et entraîne un risque de dégradation, vandalisme voir augmentation des tensions sociales. Bien plus qu'un acte technique, la gestion a un rôle sur le processus de qualification des espaces, sur l'image des quartiers et par la même occasion sur la valorisation de ceux qui les habitent (voire la dévalorisation si elle est déficiente).

Un territoire attractif, c'est aussi un quartier qui offre un environnement propice au développement d'activités économiques et commerciales.

Contribuer à l'attractivité des territoires suppose ainsi :

- d'accompagner la diversification économique et valoriser le tissu existant
- d'améliorer le cadre de vie (revitaliser les espaces publics...) et de l'habitat (poursuivre le Renouvellement urbain, intervenir sur l'habitat dégradé...)
- de proposer une offre d'équipements et de commerces mettant en valeur le territoire
- d'agir sur les mobilités
- de favoriser la diversification résidentielle et la mixité sociale
- de favoriser le « vivre ensemble »
- valoriser les atouts des quartiers.

2.2 Diagnostic du territoire

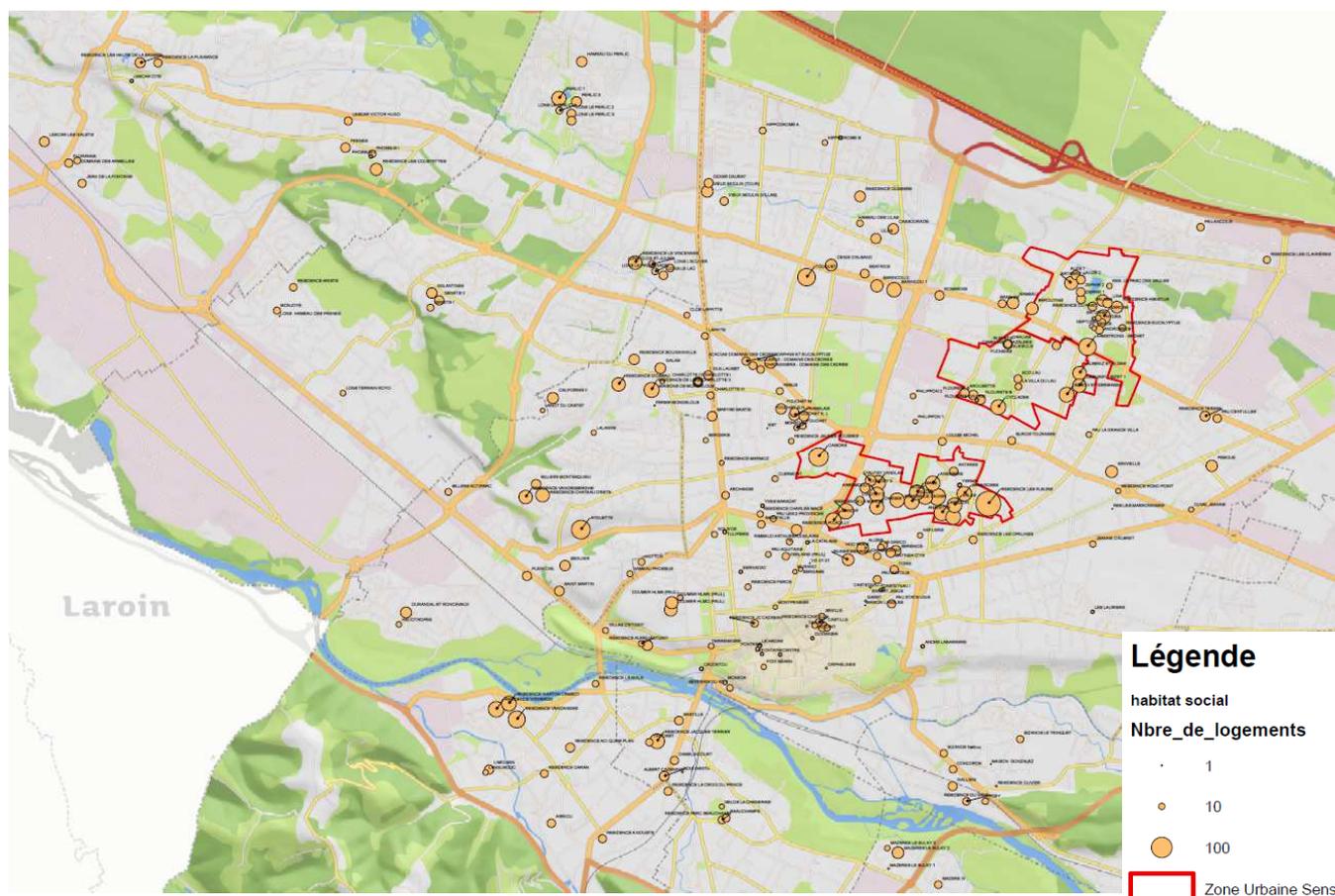
2.2.1 Une forte vocation sociale des quartiers politique de la Ville

■ Une fonction sociale et très sociale des quartiers politique de la Ville

Le parc HLM d'Aquitaine est globalement plus préservé des effets de paupérisation de la demande sociale. La Région d'Aquitaine se caractérise par le maintien d'une certaine mixité dans le parc HLM, permettant de contenir les effets de concentration de la pauvreté des territoires. Bien qu'une paupérisation de la demande HLM des dernières années est constatée, elle est moins significative que dans d'autres régions.

Les effets de paupérisation du parc social dans la Ville de Pau sont pourtant de plus en plus préoccupants : 41% des locataires sont "pauvres" (< à 40% du plafond HLM) (contre 37% en Aquitaine) Données organisme HLM 2014. Cette tendance ne cesse de croître : 52% des emménagés récents sont pauvres, contre 42% en Aquitaine. En effet, la Ville Centre accueille 70% du parc social de l'agglomération : un parc ancien dont les loyers particulièrement accessibles, orientent leur occupation vers les ménages à faible ressources.

Parc d'Habitat Social de l'agglomération Paloise (Source : CDAPP)



Source : CAPP

Les territoires « politique de la Ville » se caractérisent par une concentration très forte du parc HLM, ce qui favorise une concentration importante des difficultés socio-économiques. La répartition spatiale de la pauvreté est fortement contrastée :

- Pau accueille 71% des ménages fragiles économiquement de l'agglomération.

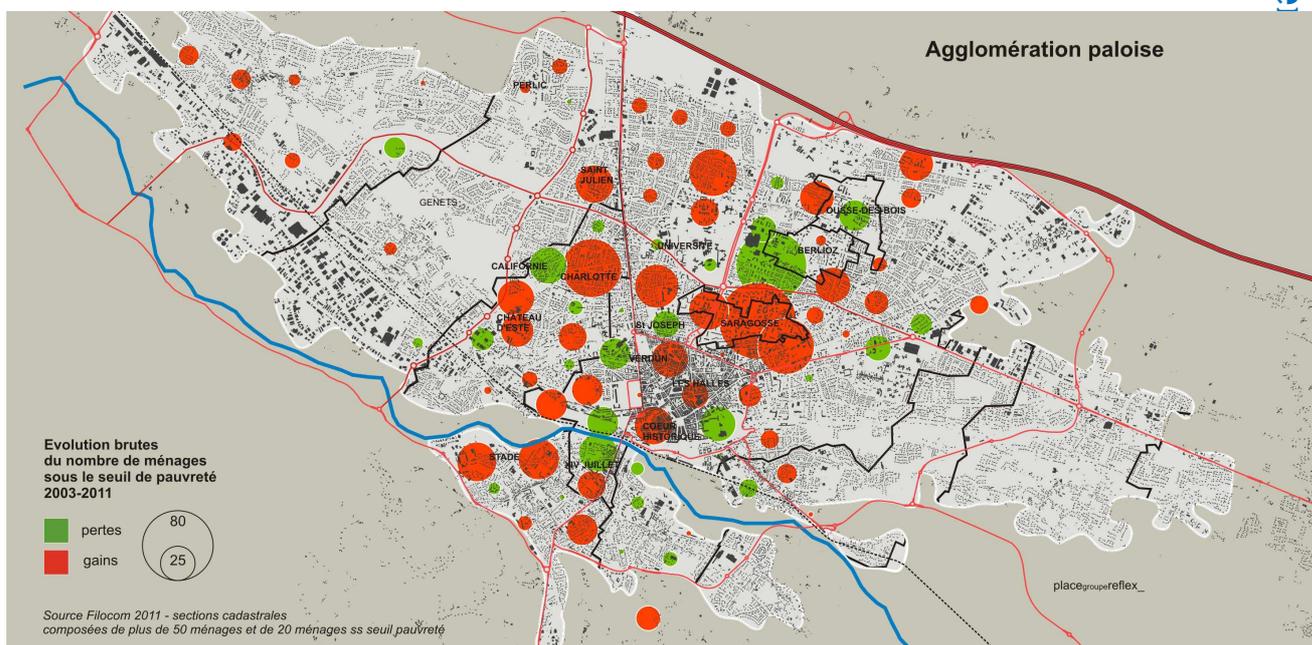
- Jurançon, Billère, Gelos, Gan, Bizanos et Lons ont une fonction sociale notable et s'inscrivent à leurs échelles dans les enjeux de solidarité et de cohésion territoriales : entre 10 et 16% de ménages sous le seuil de pauvreté.
- Les autres communes restent plus sélectives.

■ **Des fragilités financières qui s'accroissent au sein des quartiers prioritaires**

La situation des quartiers prioritaires de l'agglomération, Ousse des Bois et Saragosse, (au sens des ZUS) est particulièrement difficile : la fragilité financière des habitants y est plus marquée (48% des habitants pauvres, contre 46% en Aquitaine) et le profil des emménagés récents tend à creuser un peu plus les écarts (63% de pauvres contre 53% en Aquitaine). A Pau, ces tendances récentes reflètent des effets de dissociation et de décrochage des territoires sensibles :

- Ce processus est très marqué dans la ZUS Ousse des Bois mais reste relativement constant : 65% des ménages pauvres, 70% des ménages pauvres récents, représentant 11% des ménages pauvres de l'agglomération.
- Sur Saragosse et Berlioz, bien que les quartiers soient plus mixtes (45% et 44% de ménages pauvres respectivement), la situation s'aggrave :
 - o Les ménages pauvres de Saragosse représentent 21% et 11% des ménages pauvres de l'agglomération
 - o Le taux de ménages pauvres emménagés récents passe à 63% pour Saragosse (+ 18%) et à 58% (+14) pour Berlioz, ce qui témoigne d'une forte tendance à la paupérisation dans ce quartier.

Evolution brute du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté



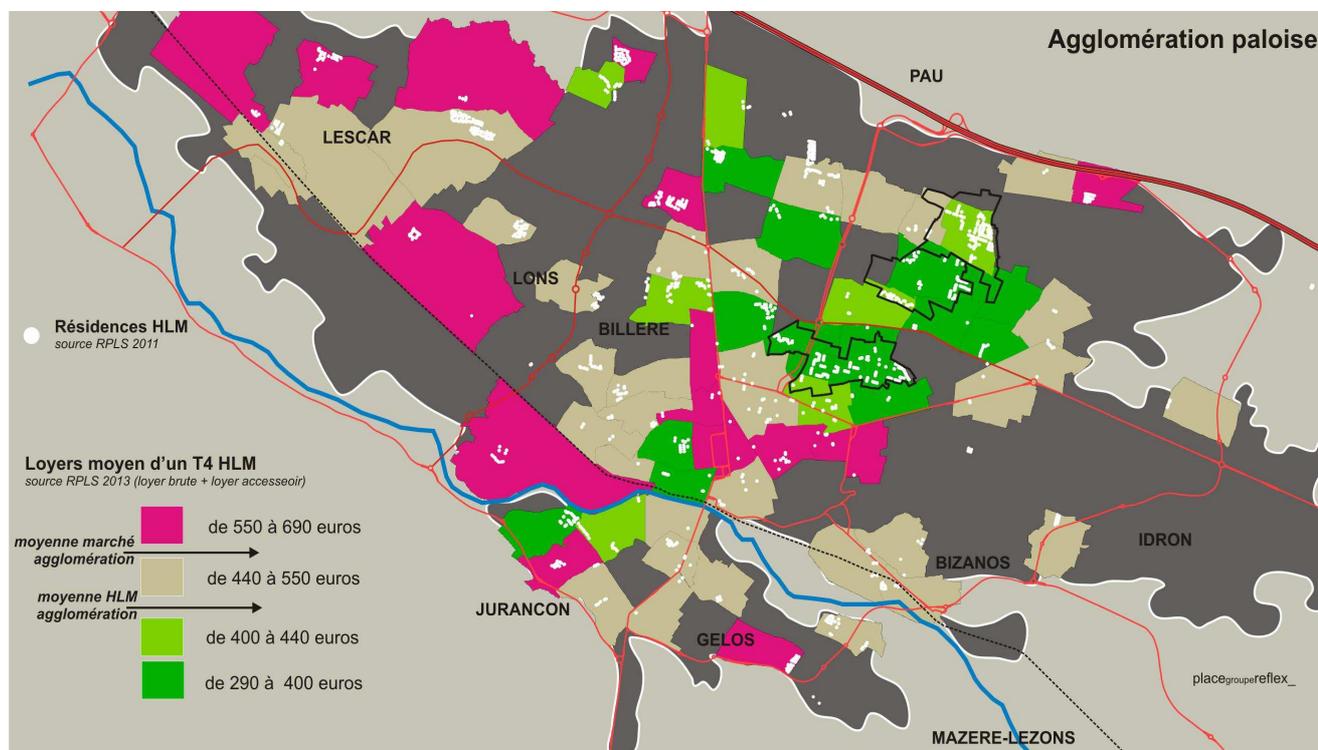
Source : Etude sur l'occupation et le fonctionnement du parc locatif social - Cabinet Place, Groupe Réflex

■ **La diffusion de la précarité économique : les risques de « décrochage » s'étendent à d'autres ensembles résidentiels**

L'acuité des difficultés des ZUS est sans équivoque et les évolutions récentes le confirment. Cependant cet effet de concentration tend à dissimuler ce qui se joue ailleurs. Dans la répartition géographique des emménagés récents pauvres, la contribution des secteurs situés hors ZUS attire l'attention : 58% d'entre eux ont été accueillis dans le parc HLM édifié

Ainsi, ce parc devient un parc par défaut, de la part de ménages qui n'ont pas beaucoup d'autres alternatives et trouvent là une possibilité d'accéder rapidement et facilement à une solution « bon marché ».

Géographie des loyers de la CDAPP



Source : Etude d'occupation du parc locatif social, Agence Place

- Une politique de l'habitat qui contribue au rééquilibrage de l'offre sociale dans le territoire mais un effet de concentration sur les cités d'habitat social de la Ville-Centre qui reste fort

L'axe 4 du PLH « diversifier l'offre de logements afin de faciliter et d'organiser les parcours résidentiels dans l'agglomération » propose pour conforter l'attractivité résidentielle du territoire de traiter en parallèle les enjeux de construction et ceux d'amélioration du parc existant. Ce volet du PLH met en particulier l'accent sur la nécessité d'intensifier l'effort de requalification et de diversification de l'offre de logements sur les quartiers qui concentrent un habitat déqualifié, notamment les quartiers à dominante d'habitat social identifiés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. Cette diversification de l'offre est repérée comme une condition de réussite du Projet de Rénovation Urbaine du Hameau qui doit être poursuivie au-delà de la convention ANRU. La même réflexion doit être engagée sur le quartier Saragosse.

Sur le volet production de logements sociaux le PLH s'attache d'une part à répartir les opérations sur l'ensemble du territoire et à proposer un volume de logements très sociaux (30%) dans chaque programme. Cet effort vise à la fois à proposer une offre abordable au-delà des seuls quartiers d'habitat social anciens et également à permettre aux ménages de ces quartiers de construire un itinéraire résidentiel dans le parc social de l'ensemble de l'agglomération.

Sous l'impulsion du PLH et des communes, le parc HLM se diffuse géographiquement mais l'effet de concentration sur les cités d'habitat social de la ville-centre reste fort. Il dessine une géographie de l'offre la plus accessible et fonde pour beaucoup l'attractivité résidentielle des quartiers prioritaires.

Enjeux d'attractivité résidentielle des quartiers:

- ▶ La consolidation du rééquilibrage géographique de l'offre HLM
- ▶ La maîtrise du peuplement par le biais d'une stratégie de régulation des attributions de logements sociaux cohérente et partagée (organismes/réservataires), à l'échelle de l'agglomération.
- ▶ Une stratégie de renouvellement urbain du parc HLM :
 - Pour Ousse-des-Bois, la stratégie d'action est largement avancée : il s'agit de finaliser le PRU et de poursuivre le renouvellement du quartier ;
 - Pour Saragosse, il s'agit de proposer une nouvelle image du parc social par des réhabilitations et des résidentialisations qualifiantes.
 - Pour les quartiers de veille active et les autres encore situés en dehors de la géographie prioritaire, c'est une nouvelle prise en considération qu'il s'agit d'inscrire à l'agenda (Berlioz, Jurançon stade, Barincou et Fouchet, notamment).
- ▶ La poursuite de la remise à niveau du patrimoine HLM et la montée en gamme de la qualité urbaine des résidences.
- ▶ Favoriser la mixité socio-professionnelle et intergénérationnelle.
- ▶ Diversifier l'offre de logements : par exemple logements étudiants, seniors, etc. Stratégie à l'échelle de l'agglomération.
- ▶ Accompagner l'évolution du parc privé : éviter le décrochage des copropriétés.

2.2.2 Des atouts de développement urbain des quartiers prioritaires mis à profit de la stratégie d'aménagement en lien avec le TCSP

■ **Le Hameau : un quartier rénové**

Le quartier du Hameau a fait l'objet d'importants travaux de rénovation, dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine, qui ont permis de déconcentrer l'offre sociale, de requalifier largement le quartier, d'introduire une diversification résidentielle (mais plus particulièrement dans les franges du quartier) et de favoriser son intégration dans la Ville. Cette transformation constitue un atout majeur pour l'amélioration des conditions de vie des habitants.

■ **Des quartiers avec des potentiels de développement important**

Les deux quartiers sont d'ores et déjà connectés aux principaux pôles d'emplois du territoire (centre-ville, quartier Université Technopôle, Hôpital, Pôle économique Nord-Est) par le projet de TCSP et par leur positionnement central:

- Saragosse bénéficiant de la présence de la cité administrative, de l'Université et de sa proximité au centre-Ville ;
- Le Hameau bénéficiant de sa proximité avec l'Hôpital.

Ces quartiers disposent d'importants gisements fonciers qui ont vocation à accompagner l'aménagement en lien avec le TCSP :

- Le quartier Saragosse-Fleurs-Carlitos, bien que présentant déjà une forte intensité urbaine, bénéficie d'importantes disponibilités foncières (les sites de Lahérrère, Corisande d'Andoins) qui pourraient permettre l'accueil de fonctions manquantes.

- Le quartier du Hameau bénéficie lui d'un gisement foncier stratégiquement positionné de 10 hectares environ (la disponibilité foncière la plus importante à l'échelle de la ville).

Accueillir des populations et des activités nouvelles paraît d'autant plus pertinent que les deux quartiers disposent d'un niveau d'équipements (services publics, commerces et services de proximité) important comparativement aux autres quartiers, ce qui constitue un atout considérable pour leur attractivité.

Bien que les deux quartiers, bénéficient d'ores et déjà d'une forte densité et d'une compacité, les deux secteurs connaissent une marge de progression en termes de densité de population, favorable au développement maîtrisé d'une offre résidentielle (en particulier le Hameau).

■ Des quartiers prioritaires avec un fort potentiel naturel

Le territoire de l'agglomération paloise se caractérise par une présence encore extrêmement forte des espaces naturels et agricoles qui constituent d'une part une enveloppe pour les espaces urbanisés mais au-delà, les pénètrent et constituent en ce sens une accroche favorable pour la mise en œuvre d'une trame verte et bleue dans un double objectif de préservation et de restauration.

Les deux quartiers de Saragosse et du Hameau, s'ils se caractérisent par un positionnement au cœur de la vie urbaine, se situent néanmoins à quelques minutes de cet « écrin vert » aux paysages remarquables.

Le cœur de Pays compte par ailleurs un patrimoine de parcs et de jardins singuliers et parfois emblématiques. Les quartiers prioritaires présentent en ce sens un fort potentiel :

- Le quartier Saragosse constitue en lui-même l'un de ces espaces à relier, un « parc habité » au carrefour de plusieurs boucles de promenade et d'itinéraires de mobilités douces structurantes du territoire.
- Le quartier du Hameau a déjà bénéficié d'importants efforts en la matière (maillage doux en lien avec la coulée verte du Laü, aménagement du Parc-en-Ciel).

Ces quartiers constituent un maillon important pour le plan de référence des parcs et jardins, conduit par la collectivité, qui vise à valoriser les espaces existants et à assurer leur mise en lien.

Enjeux

- ▶ Mettre en place une stratégie d'intervention sur ces quartiers, articulée à la stratégie urbaine de la Ville :
 - En lien avec le TCSP
 - En lien avec le plan des Parcs et jardins
- ▶ Dépasser les limites restrictives de la nouvelle géographie prioritaire, vers la notion du « territoire » vécu, qui permet de mieux intégrer les interventions de ces quartiers dans la Ville et favoriser ainsi la cohérence des interventions en continuités urbaines.



2.2.3 Des quartiers prioritaires qui souffrent d'un manque d'attractivité et d'un déficit d'image

L'histoire de la création des grands ensembles Palois, de même que dans le reste de la France, est fondée sur la rupture avec le tissu urbain existant :

- Une implantation à l'extérieur de la limite constituée de la Ville², en contraste avec un environnement agricole et des secteurs de Villas du XIXème siècle.
- Une forme urbaine issue d'un processus industriel de construction qui vise à « construire vite et beaucoup » : l'immeuble-barre et la tour sont les modèles architecturaux qui caractérisent cet âge d'or du logement social.
- Un système viarie surdimensionné et très axé sur la circulation automobile, ne favorisant pas les continuités urbaines.
- Un modèle de développement urbain qui a favorisé le développement de tissus pavillonnaires, en contraste avec les tissus collectifs des grands ensembles.

Ce contraste persiste aujourd'hui, malgré l'intégration de ces secteurs dans le tissu urbain dense de la Ville de Pau :

- Sur le quartier du Hameau, bien que la trame urbaine et le parc social aient été entièrement restructurés, l'intégration du quartier dans la Ville doit se poursuivre par une densification des Franges.
- Sur le quartier Saragosse, l'effet d'échelle des grands ensembles (immeubles de grand hauteur et espaces surdimensionnés) constitue une forte rupture avec le tissu urbain environnant.

Ces quartiers, sont caractérisés également par une concentration importante de logements sociaux et par le manque d'une offre résidentielle diversifiée, qui nuit à leur attractivité. De plus, le parc HLM de ces quartiers, constitue le parc le plus ancien de l'agglomération et, de ce fait, le moins attractif.

Le quartier Saragosse, à la différence du quartier Ousse des Bois, a été conçu comme une extension du centre-ville dans une logique de cité jardin, qui lui vaut un environnement naturel très qualitatif. Il dispose également d'une singularité quant au statut d'occupation de ses habitants : sur le périmètre ZUS élargi au territoire vécu, 1/3 des habitants sont locataires du parc social, 1/3 sont locataires du parc privé et 1/3 sont propriétaires.

■ Des quartiers prioritaires stigmatisés malgré leurs atouts et les politiques de rénovation et de gestion menées

Malgré les atouts de ces quartiers, et les efforts réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine et des politiques de gestion patrimoniale des bailleurs, on constate que ces quartiers continuent d'être très stigmatisés : ils constituent souvent les derniers choix lors des demandes de logements sociaux.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce ressenti :

- Une image négative notamment véhiculée par les médias : insécurité, forte densité, pauvreté, immigration.

² Au début des années 1950, la limite nord de la ville était le boulevard d'Alsace-Lorraine. Au-delà, les parcelles étaient encore destinées principalement à l'exploitation agricole, alors liées au bourg par la rue des Cultivateurs, l'actuelle rue Carnot.

- Des quartiers « intériorisés » et méconnus de la population extérieure : une image fantasmée.
- Un manque de valorisation et de communication sur les atouts de ces quartiers : identité multiculturelle, de nombreuses actions, les effets de la rénovation urbaine, un tissu associatif développé, etc.
- Un manque d'attractivité des équipements publics, en particulier les équipements scolaires.
- Une offre culturelle réduite.
- Une faible dynamique économique dans les quartiers prioritaires, en particulier une fragilité du tissu commercial.

Enjeux d'attractivité des quartiers:

- ▶ Favoriser la mixité résidentielle et fonctionnelle dans les quartiers.
- ▶ Renforcer les centralités, les cœurs de quartier.
- ▶ Travailler sur la qualité des établissements scolaires et sur la carte scolaire.
- ▶ Améliorer l'intégration du quartier Saragosse dans la Ville : lisibilité des espaces publics, cheminements, modes doux et maillage, liaisons avec le TCSP.
- ▶ Mettre en place une stratégie de communication volontariste sur ces quartiers type « Marketing territorial » : engagement des acteurs publics (évènementiel, mesures incitatives, communication autour du renouvellement urbain, valorisation de l'identité des quartiers, etc.).
- ▶ Favoriser le développement économique (commerces et services), et qualifier les équipements publics pour faire venir des personnes au sein du quartier.
- ▶ Développer les mobilités douces pour favoriser les déplacements inter-quartiers, qualifier et hiérarchiser la trame viaire et repenser le stationnement.
- ▶ Développer l'offre socio-culturelle des quartiers.
- ▶ Repenser les fonctions, les usages des espaces publics et leur articulation avec les résidences de logements.

2.1.1 Une attention particulière à la gestion et au cadre de vie dans ces quartiers

Le projet de renouvellement urbain du Hameau a permis la création et requalification des équipements et des espaces publics les plus dégradés du quartier, d'une part, et la mise en place d'une démarche GUP, d'autre part. Cette démarche a favorisé la coordination des gestionnaires du quartier et a apporté de nombreuses réponses aux dysfonctionnements du secteur en déployant des efforts importants pour la propreté et la gestion du site. Quelques problématiques persistent encore :

- Vandalisme et incivilités
- Des emprises libres à gérer provisoirement (Ecole Gaston Bonheur, ancienne emprise AFL, etc.)
- Une mobilisation insuffisante des associations dans la démarche GUP
- Un point critique au niveau du Centre Commercial

Le quartier Saragosse, malgré un bon niveau d'entretien général et des équipements structurants (MJC des Fleurs, La Pépinière, le Théâtre, etc.), présentent de nombreux dysfonctionnements :

- Des équipements publics structurants aux installations vétustes qui n’offrent plus un accueil de qualité.
- Un sentiment d’insécurité persistant dans certains secteurs (relayé par les médias) et des incivilités localisées (occupation de certains halls, casse nocturne), réduites par la vidéosurveillance.
- Un faible dynamisme économique : une offre de commerces et de services disséminée et fragilisée, un important taux de vacance des pieds d’immeubles et un manque d’attractivité pour les entreprises malgré sa localisation en cœur de Ville.

De manière générale, les acteurs locaux constatent un manque d’appropriation des espaces publics par les habitants, favorisant ainsi des occupations perturbante et des dégradations de l’espace public :

- Une faible occupation de l’espace public par les femmes
- Un manque d’espaces dédiées aux jeunes, qui favorise une occupation de l’espace public vécue comme perturbatrice
- Un manque d’animation et d’aménagement de l’espace public

Des équipements publics et associations qui doivent renforcer leur attractivité et adapter leur offre de service aux besoins des habitants :

- Adapter et coordonner l’offre de service (diversifier les publics, horaires, travailler en réseau, communiquer sur l’offre de services).
- Requalifier les équipements publics et locaux associatifs pour favoriser les bonnes conditions d’accueil du public.
- Favoriser l’implantation des équipements publics à fort rayonnement.

Enjeux de gestion et vie des quartiers:

- ▶ Consolider une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de proximité dans les quartiers politique de la Ville et améliorer sa qualité réactive :
 - Poursuivre la démarche mise en place dans le PRU du Hameau
 - Mettre en place la démarche dans le cadre du PRU sur le quartier Saragosse, en mobilisant l’Office Palois de l’Habitat
 - Elargir la démarche à l’ensemble de secteurs en manque d’attractivité
 - Articulation entre veille technique, portée par le référent GUP, rattaché au service habitat en charge de la rénovation urbaine, et la veille sociale, portée par les managers de quartiers, rattaché à la Direction vie des quartiers.
- ▶ Favoriser l’attractivité des équipements publics et des associations : améliorer les conditions d’accueil, adapter leur offre de service aux besoins des habitants.
- ▶ Conforter le « manager de quartier » dans un rôle de coordination de l’offre de service et des actions dans les quartiers.
- ▶ Favoriser la qualité du « vivre ensemble » dans les quartiers en développant les liens intergénérationnels et en favorisant l’animation sociale et culturelle des jeunes.
- ▶ Maintenir une veille sociale sur les quartiers et promouvoir la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.

2.1.2 Des problématiques spécifiques aux quartiers en veille active

■ Centre-ville: une problématique forte d'habitat privé dégradé, potentiellement indigne

Le centre-ville de PAU est majoritairement composé de logements privés locatifs construits avant 1949. Dans les zones repérées, le pourcentage de logement construit avant 1949 est situé entre 37% et 45 %.

Le Centre-ville compte une présence importante de parcs privés potentiellement indignes ou dégradés. Le repérage des situations d'habitat indigne, réalisé en lien avec l'observatoire départemental, met en évidence une concentration de ces logements dans les zones repérées comme accueillant des populations ayant un niveau de revenus bien inférieur au revenu médian par unité de consommation de la CDAPP.

Les premières OPAH, menées dans les années 80 sur le Hédas et la Place de la Monnaie, n'ont que partiellement atteint leurs objectifs et aucune opération n'a été menée ensuite jusqu'en 1997. Le lourd retard d'entretien et la «détente du marché locatif de l'ancien» ont longtemps constitué un frein à la mobilisation des propriétaires dans un processus de valorisation de leurs biens immobiliers.

Le parc immobilier du cœur de ville suit une trajectoire problématique : son obsolescence, les conditions d'habitat parfois difficiles qu'il propose, participent à son déclassé résidentiel. En perte d'attractivité, cet habitat se caractérise par une vacance importante qui atteint par endroit plus de 20%. Il trouve sa fonction dans l'accueil des ménages les plus «captifs» du marché locatif local : c'est le parc « refuge » de 70% des ménages qui vivent sous le seuil de pauvreté au sein du centre-ville.

Le patrimoine architectural est aujourd'hui peu mis en valeur, et certains travaux (réalisés parfois sans autorisation d'urbanisme) se font en méconnaissance de la valeur architecturale des immeubles.

Enjeux du centre-ville :

- ▶ répondre à la demande des habitants pour un cadre de vie de qualité, durable et attractif grâce à l'aménagement d'espaces publics et d'équipements de proximité, au développement de l'offre de stationnement résidentiel et à la mise en valeur du patrimoine : requalifier l'espace public pour mieux répondre aux usages et valoriser son image.
- ▶ dynamiser le commerce, avec notamment l'adaptation de l'offre immobilière dans ce domaine, le développement d'une offre commerciale diversifiée, la prise en compte du commerce en matière d'aménagement urbain et l'accompagnement des professionnels : rénovation des halles, restructurer l'offre commerciale du centre-ville.
- ▶ réactiver et diversifier le marché du logement par la réhabilitation du parc de logements inconfortables ou obsolètes, par des constructions neuves, et par la remise sur le marché de locaux vacants : rénovation de l'habitat ancien, réduire la vacance, lutter contre l'habitat indigne.
- ▶ Le périmètre CUCS Centre-Ville devra être examiné au regard des principaux indicateurs afin de l'affiner et de le réactualiser.

■ **Aires d'accueil des gens du voyage et des ROM : des problématiques prégnantes de surpopulation, hygiène et d'accessibilité**

Ces aires sont caractérisées par leur surpopulation, des problématiques d'hygiène et d'éloignement :

- **Aire Nobel à Pau (186 habitants)** : Aire d'accueil de 40 emplacements à l'origine, elle est occupée aujourd'hui en permanence par environ 80 caravanes sans gestion directe sur le terrain. Les familles vivent dans des conditions d'hygiène déplorables. Malgré la réfection du réseau électrique réalisé en début d'année 2012 le danger persiste du fait des raccordements réalisés par les habitants. Eloignée du centre-ville, l'aire d'accueil dite du « Nobel » est peu desservie par les transports en commun.
- **Aire de Lescar (117 habitants)** : L'aire est prévue pour 32 emplacements mais accueille environ 56 familles. Créée en 1999, elle a été réhabilitée en 2005. Les 32 emplacements sont chacun dotés d'un coin sanitaire, d'une pièce à vivre et de compteurs individualisés. L'aire de stationnement est gérée par la municipalité et bien entretenue.
- **Aire Lons-Billère (177 habitants)** : Cette aire de 30 emplacements aménagée avec des sanitaires a été mise en place par un SIVU formé entre les communes de LONS et de BILLERE. Une gestionnaire et 2 personnes d'entretien interviennent sur le terrain. L'une des plus grandes difficultés réside dans l'éloignement des groupes scolaires.

Les difficultés liées à l'habitat sont en grande partie la résultante du grand retard qu'accuse la mise en œuvre des objectifs figurant dans le schéma Départemental d'accueil des gens du voyage qui prévoit :

- Pour l'aire de Pau : la fermeture de l'aire, la réalisation de 5 lieux d'habitats adaptés pour loger 79 familles. Un projet est déjà prévu sur le terrain de l'Aire Nobel, mais d'autres projets n'ont pas pu avancer du fait de l'opposition des riverains sur les sites pressentis.
- Réalisation d'une opération d'habitat adapté dans chacune des communes.

Deux aires d'accueil sont gérées directement par les communes : aire de Lescar et aire de Lons par le SIVU Lons/Billère. La gestion consiste à :

- mise à disposition d'un personnel pour gérer l'accès et le paiement des fluides (eau et électricité),
- mise à disposition de locaux pour des activités en direction des résidents,
- l'entretien régulier de l'aire (nettoyage, collecte des déchets, réparations diverses,...),
- l'élection de domicile et la distribution du courrier pour les résidents,
- le respect du règlement intérieur de l'aire et la gestion des entrées et des sorties éventuelles sur l'aire d'accueil,

Deux aires ne sont pas gérées directement : aire de Jurançon et l'aire de Nobel.

- Une aire d'accueil provisoire de ROM se situe dans l'ancien camping municipal, dans le périmètre CUCS des quartiers Nord de Pau.

Enjeux des aires des gens du voyage :

- ▶ Favoriser la création d'habitat adapté pour les familles sédentarisées des gens du voyage
- ▶ Requalifier les aires d'accueil
- ▶ Augmenter la capacité d'accueil au niveau de l'agglomération

2.1 Orientations stratégiques et objectifs opérationnels

PILIER 2 - RENOUELEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>2.1 Améliorer le cadre de vie du quartier, favoriser son appropriation par les habitants et usagers et promouvoir le vivre ensemble</p>	<p>2.1.1 Mettre en place une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), assurant une fonction de veille sur les quartiers</p> <p>2.1.2 Faire de l'espace public et de l'espace collectif résidentiel des espaces de vie investis et qui favorisent le renouvellement des pratiques d'animation sociale, de médiation et de prévention</p> <p>2.1.3 Favoriser l'attractivité des équipements publics et associations, afin de renforcer les conditions d'accueil et leur appropriation par les habitants</p>
<p>2.2 Améliorer la qualité urbaine, l'attractivité et l'image des quartiers prioritaires</p>	<p>2.2.1 Mettre en place une stratégie de communication volontariste (« Marketing territorial ») pour valoriser les opportunités offertes par les quartiers</p> <p>2.2.2 Promouvoir un projet de renouvellement urbain majeur sur le quartier Saragosse</p> <p>2.2.3 Promouvoir la rénovation des secteurs déqualifiés du centre-ville, en particulier le parc privé dégradé</p> <p>2.2.4 Poursuivre la rénovation du quartier du Hameau et la pérennisation des investissements</p> <p>2.2.5 Favoriser la création d'habitat adapté pour les familles sédentarisées des gens du voyage, requalifier les aires d'accueil et augmenter la capacité d'accueil au niveau de l'agglomération</p> <p>2.2.6 La poursuite de la remise à niveau du patrimoine HLM et la montée en gamme de la qualité urbaine des résidences en difficulté, dans les quartiers en veille active</p>
<p>2.3 Favoriser la mixité sociale et la diversité de l'offre de logements</p>	<p>2.3.1 Mettre en place une politique partagée d'attribution et de peuplement dans le parc social cohérente à l'échelle de l'agglomération et des quartiers (Cf. étude Place en cours)</p> <p>2.3.2 Favoriser la diversification de l'offre résidentielle des quartiers en s'appuyant sur leur potentiel foncier.</p>

ORIENTATION STRATEGIQUE 2.1 : Maintenir le cadre de vie du quartier, favoriser son appropriation par les habitants et usagers et promouvoir le vivre ensemble

■ Synthèse des éléments de diagnostic et enjeux

- Malgré la démarche GUP mise en place dans le cadre du quartier du Hameau qui a permis de favoriser la coordination des gestionnaires du territoire et d'apporter de nombreuses réponses aux dysfonctionnements du secteur, quelques problématiques de gestion et vie des quartiers persistent.
- Garantir la pérennité des investissements mis en place dans le cadre du PRU du Hameau.
- Une coordination qui doit se formaliser dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saragosse.
- De manière générale, les acteurs locaux constatent une appropriation insuffisante des espaces publics par les habitants, favorisant ainsi des occupations perturbantes et des dégradations de l'espace public.
- Des équipements publics et associations qui doivent renforcer leur attractivité et adapter leur offre de services aux besoins des habitants.
- Une offre de services peu lisible et qui manque de coordination.
- Des équipements publics et associatifs disséminés et aux installations vétustes qui n'offrent plus un accueil de qualité, dans le quartier Saragosse.
- Des incivilités très localisées qui nécessitent un travail de veille et de prévention et de lutte contre le sentiment d'insécurité

■ Objectifs opérationnels

- ▶ **Objectif opérationnel 2.1.1** : Mettre en place une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), assurant une fonction de veille sur les quartiers

Il s'agit en particulier de mettre en place une démarche partagée et formalisée de gestion urbaine de proximité avec l'ensemble des gestionnaires des quartiers, à l'échelle des quartiers prioritaires, et dans les quartiers d'habitat social situés dans les territoires de veille en perte d'attractivité. Dans certains quartiers, les dégradations, les conflits d'usage de certains espaces (occupation de hall ou d'espaces publics) contribuent à la fragilisation du cadre de vie et du « vivre ensemble ». Dans ces cas, le recours à une logique de sur-entretien ou à une gestion différenciée se révèle nécessaire pour assurer une gestion urbaine équivalente à celles des autres secteurs du territoire. Sa visée se doit d'être large puisqu'elle porte sur :

- l'entretien et la gestion des espaces à usage collectif,
- l'accompagnement et la régulation des usages de ces différents espaces,
- la sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie,
- la prévention de la délinquance et le renforcement de la tranquillité publique,
- l'organisation de la présence de proximité et le soutien aux personnels intervenant sur les quartiers.

Cette démarche sera fondée sur une articulation forte du volet urbain et du volet social.

► **Objectif opérationnel 2.1.2** : Faire de l'espace public et de l'espace collectif résidentiel des espaces de vie investis et qui favorisent le renouvellement des pratiques d'animation sociale, de médiation et de prévention

Cet objectif vise à donner aux quartiers prioritaires les conditions pour garantir leur vie sociale en créant des occasions d'échange spontanées ou organisées au quotidien. Cela passe par la reconfiguration des espaces publics, la consolidation des centralités des quartiers, la mise en place de manifestations et de projets fédérateurs, etc. Cette vie sociale doit garantir le « vivre ensemble » en s'appuyant en particulier sur des actions intergénérationnelles, et en mobilisant les publics spécifiques (les jeunes et les femmes, particulièrement).

► **Objectif opérationnel 2.1.3** : Favoriser l'attractivité des équipements publics et associations, afin de renforcer les conditions d'accueil et leur appropriation par les habitants

Les équipements constituent des piliers forts pour favoriser le « vivre ensemble » des quartiers et leur attractivité. Ils permettent souvent de réguler l'ambiance générale et le « climat » social des quartiers, en limitant les tentations au « repli » et à « l'enfermement », fortement corrélées à la stigmatisation de ces territoires. Ces équipements, pour qu'ils jouent leur rôle, doivent améliorer leur attractivité et leurs conditions d'accueil, rayonner au-delà des quartiers, s'adapter aux besoins évolutifs des habitants et accompagner la diversification.

■ **Modalités opérationnelles**

Acteurs	Dispositif mobilisable/moyens	Public cible	Priorité territoriale
Services gestionnaires (Ville de Pau et CDAPP) - Direction Habitat et rénovation urbaine (Mission GUP) - Direction Vie des Quartiers (Manageurs de quartier) GIP DSU Bailleurs sociaux Préfecture Police Entreprises Equipements publics Associations, habitants	Charte GUP Dispositifs d'observation : Cellule de veille (STSPD) Dispositif de participation des habitants (Conseils citoyens, diagnostics en marchant) Charte qualité de service (bailleurs) Fond des initiatives des habitants (FIPH) NPNRU/PUI	Habitants et usagers	Quartiers prioritaires Quartiers de veille (territoires en perte d'attractivité)

ORIENTATION STRATEGIQUE 2.2 : Améliorer la qualité urbaine, l'attractivité et l'image des quartiers prioritaires

■ Synthèse des éléments de diagnostic et enjeux

- Des quartiers à l'architecture très marquée, en contraste avec le tissu urbain environnant
- Une offre résidentielle peu diversifiée dans les quartiers
- Bien que le PRU du Hameau a permis de requalifier en profondeur le quartier, sa finalisation et la poursuite de la rénovation de ce quartier est un enjeu majeur, en particulier le devenir de l'emprise de l'école Gauguin Pagnol, le terrain Laplace et le Centre Commercial.
- Singularité du quartier Saragosse : mixité résidentielle, fonctionnelle et un potentiel de nature à révéler.
- Un projet de TCSP : colonne vertébrale de la rénovation urbaine.
- Un déficit d'attractivité et une image négative des quartiers.
- Un patrimoine ancien qui nécessite de poursuivre sa remise à niveau et sa montée en gamme.
- Une mixité fonctionnelle à renforcer.
- Un travail d'intégration des quartiers dans la Ville : des continuités à travailler avec les autres quartiers.

■ Déclinaison opérationnelle

▶ **Objectif opérationnel 2.2.1** : Promouvoir un projet de renouvellement urbain majeur sur le quartier Saragosse

Retenu dans les 200 quartiers d'intérêt national du NPNRU, il s'agit de mettre en œuvre projet ambitieux de renouvellement urbain du quartier Saragosse qui vise à :

- Révéler et renforcer la mixité résidentielle et fonctionnelle du quartier
- Favoriser l'attractivité du parc social par des réhabilitations et des résidentialisations qualifiantes
- Contribuer à l'intégration du quartier dans la trame urbaine de l'agglomération par la recomposition de la trame viaire, le développement des modes doux et la trame verte.
- Favoriser la consolidation de centralités dans les quartiers en restructurant et redonnant une lisibilité à l'offre commerciale et socio-culturelle du quartier.

▶ **Objectif opérationnel 2.2.2** : Favoriser la finalisation du Projet de Rénovation Urbaine, garantir la pérennisation des investissements réalisés et poursuivre la rénovation du quartier du Hameau.

Il s'agit de finaliser le Projet de Renouvellement Urbain du quartier du Hameau, qui a permis d'ores et déjà de qualifier le quartier et amorcer son changement d'image, afin de consolider les dynamiques et pérenniser les acquis. Il s'agit également de poursuivre la rénovation du quartier, dans un objectif de diversification de l'offre résidentielle et de mixité fonctionnelle. Il

s'agit également de maintenir la veille sur la gestion urbaine de proximité et sur le peuplement du quartier.

▶ **Objectif opérationnel 2.2.3:** *Mettre en place une stratégie de communication volontariste (« Marketing territorial ») pour valoriser les opportunités offertes par les quartiers prioritaires*

Il s'agit de valoriser l'identité de ces territoires qui sont souvent « fantasmés » et peu connus. Cela passe par une promotion des atouts de ces territoires, par la création d'évènements qui rayonnent à l'échelle de l'agglomération et par la communication large sur les projets de renouvellement urbain (le Hameau et Saragosse).

▶ **Objectif opérationnel 2.2.4:** *Promouvoir la requalification des secteurs du centre-ville à forte fragilité sociale*

Cet objectif vise à s'attaquer aux secteurs du centre-ville qui présentent de fortes fragilités sociales, en particulier par la rénovation de l'habitat ancien, la réduction de la vacance, la lutte contre l'habitat indigne, la redynamisation commerciale et la création d'espaces publics et d'équipements de proximité pour les habitants.

▶ **Objectif opérationnel 2.2.5:** *Favoriser la création d'habitat adapté pour les familles sédentarisées des gens du voyage, requalifier les aires d'accueil et augmenter la capacité d'accueil au niveau de l'agglomération*

Il s'agit de l'action menée par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, l'Agglomération et les communes, dans le cadre du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage.

▶ **Objectif opérationnel 2.2.6 :** *La poursuite de la remise à niveau du patrimoine HLM et la montée en gamme de la qualité urbaine des résidences en difficulté, dans les quartiers en veille active*

Il s'agit de l'action de rénovation et de maintenance menée par les bailleurs sociaux dans les quartiers en veille active.

■ Modalités opérationnelles

Acteurs	Dispositif mobilisable/moyens	Public cible	Priorité territoriale
CDAPP Ville de Pau DDTM DDCS Conseil Départemental Bailleurs sociaux Préfecture Entreprises Equipements publics Associations, habitants	Nouveau Programme de rénovation urbaine (NPNRU) Projet Urbain intégré (PUI) Plan Stratégique Local BHNS Plan jardins Opération programmée de l'Habitat de Renouvellement urbain (OPAH-RU) Schéma départemental d'accueil des gens du voyage	Habitants et usagers	Quartiers prioritaires Quartiers de veille (centre-ville et aires d'accueil des gens du voyage)

ORIENTATION STRATEGIQUE 2.3 : Favoriser la mixité sociale et la diversification de l'offre résidentielle

■ Synthèse des éléments de diagnostic et enjeux

- Une polarisation des fragilités financières au sein des quartiers prioritaires et du centre ancien de Pau
- Une diffusion de la précarité économique au-delà de la géographie prioritaire, dans les quartiers de veille active et d'autres quartiers hors politique de la Ville.
- Des niveaux de loyers qui dessinent une géographie de l'offre la plus accessible et fondent pour beaucoup l'attractivité résidentielle des quartiers
- Une concentration de logements sociaux et un manque de diversité de l'offre résidentielle
- Un parc ancien avec un bon niveau de rénovation, mais qui nécessite de poursuivre sa qualification
- Un PLH qui doit poursuivre son effet sur le rééquilibrage de l'offre sociale de l'agglomération.

■ Déclinaison opérationnelle

► **Objectif opérationnel 2.3.1** : *Maîtriser le peuplement au travers une stratégie de régulation des attributions de logements sociaux cohérente et partagée (organismes/réservataires), à l'échelle de l'agglomération.*

L'étude d'occupation du parc social a permis d'objectiver le peuplement HLM, ce qui constitue une avancée. Les ensembles résidentiels qui accusent une spécialisation sociale préoccupante sont désormais bien repérés. Particulièrement au sein de ces ensembles, la gestion et le suivi des attributions recouvrent une responsabilité stratégique. Elle demande à être partagée entre les bailleurs gestionnaires, les communes, l'Agglomération et les autres réservataires de logements, pour éviter de voir les écarts se creuser davantage.

C'est bien un chantier nouveau qui s'ouvre pour l'Agglomération, alors que la loi ALUR vient de désigner l'échelon intercommunal comme l'organe d'animation et de coordination des politiques d'attribution sur son territoire (droit à l'information, centralisation de la demande, conférence et convention intercommunales de peuplement...).

► **Objectif opérationnel 2.3.2** : *Favoriser la diversification de l'offre résidentielle des quartiers en s'appuyant sur le potentiel foncier des quartiers*

Cet objectif vise à introduire des nouveaux produits (formes urbaines adaptées à l'attente des ménages, élargissement de la gamme de produits, notamment en accession sociale, répondre aux besoins de publics spécifiques : jeunes, personnes âgées, etc.), grâce au potentiel foncier des territoires prioritaires.

► **Objectif opérationnel 2.3.3** : *La consolidation du rééquilibrage géographique de l'offre HLM*

L'héritage du passé pèse : les effets de concentration du parc sont marqués dans les quartiers centraux de Pau. Aujourd'hui, les rythmes de production sont moins soutenus qu'au moment du plein essor du parc HLM. Dans ces conditions, l'effet de concentration au sein



des grands ensembles d’habitat collectif ne peut s’estomper que lentement. Cette logique de rééquilibrage du parc HLM, promue dans le cadre du PLH, exige donc du temps mais elle est bien la voie à suivre : elle permet de proposer de nouvelles opportunités et prolonge ainsi la dédensification du logement social engagée sur les quartiers par le PRU.

Cette ambition est à organiser dans un contexte où la demande d’accès au parc HLM s’avère peu pressante et de plus en plus sélective dans ses choix. Dans ce contexte, le déploiement du parc HLM demande à être orienté avec vigilance.

■ **Modalités opérationnelles**

Acteurs	Dispositif mobilisable/moyens	Public cible	Priorité territoriale
Pilotage : CDAPP Villes DDTM DDCS USH Représentants des locataires	Etude sur l’occupation du parc social PLH Observatoire	Habitants	A l’échelle de l’agglomération Quartiers prioritaires

3. PILIER 3 – Emploi et développement économique

L'objectif du pilier emploi et développement économique consiste à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires politique de la ville et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

Il s'agit d'une part d'améliorer l'employabilité des personnes les plus éloignées de l'emploi en agissant sur les freins à l'accès à l'emploi (développer la mobilité, travailler sur l'accès aux soins et la prévention santé, faciliter les modes de garde, lutter contre toute forme de discriminations d'accès au droit, à l'emploi...)

Il s'agit également de lutter contre l'isolement des personnes et des familles et développer et renforcer les services à la personne et l'offre d'insertion (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, ETTI...)

L'accès à l'emploi des jeunes constitue tout particulièrement un objectif prioritaire.

Les jeunes apparaissent comme un public particulièrement fragilisé par les difficultés sociales du territoire, dans tous les domaines : la formation professionnelle, l'emploi, le logement et l'habitat, la formation, la santé, l'insertion sociale et la culture...

Ces évolutions interpellent les politiques publiques et posent la question d'agir de manière volontariste sur ce public.

L'accès à l'emploi des jeunes interroge particulièrement :

- La scolarité et la formation : orientation, qualification, apprentissage
- Les freins spécifiques à l'emploi : mobilité, accès au logement, santé, discriminations, etc.

3.1 Diagnostic du territoire

3.1.1 *L'emploi et le développement économique : des priorités traitées dans le cadre du CUCS et du Projet de Renouvellement Urbain*

■ Une priorité affichée : des moyens financiers et humains importants

Entre 2011 et 2014, le volet emploi et développement économique a représenté 1 060 888 € dans les programmations annuelles du CUCS pour les années concernées, soit 32 % des moyens financiers de la politique de la ville.

Le CUCS a permis de financer 22 postes équivalents temps plein pour différentes associations, MJC et CEDHS (Club emploi du Hameau et de Saragosse).

Les 17 projets soutenus en 2014 portent principalement sur des actions de mobilisation du public très éloigné de l'emploi.

Des actions plus ponctuelles ont concerné des rencontres entre entreprises et demandeurs d'emploi, deux cafés de l'Emploi, le Village de l'Emploi organisé annuellement jusqu'en 2013 par la mission locale.

■ La prise en compte de l'enjeu lié à l'emploi dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du Hameau via la clause d'insertion

Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier du Hameau comprend un volet insertion décliné dans le Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion (PLACI). Ce dernier a été signé le 21 décembre 2007. Dans le cadre du PRU, l'objectif était de réaliser 79

449 heures d'insertion. Jusqu'au 30/10/14 dans le cadre du PNRU de Pau, 48 opérations ont été réalisées par les bailleurs sociaux, la ville de PAU et la CDAPP. Elles ont représenté **70 993** heures d'insertion.

Le nombre de contrats de travail signés pour 195 participants représente 45 Equivalents Temps Plein. 105 personnes habitent le Hameau, 26 Saragosse.

- 22% des sorties du dispositif sont des sorties positives et correspondent à un retour à l'emploi sur le marché classique
- 3,5% des participants se dirigent vers une formation professionnelle qualifiante
- 9% ont accumulé l'équivalent d'un an de travail qu'ils vont pouvoir valoriser sur le marché de l'emploi.

3.1.2 Des résultats positifs visibles mais qui restent insuffisants au regard des difficultés des territoires visés

- **L'accès à l'emploi reste difficile pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, malgré une économie du secteur dynamique**

L'emploi a progressé nettement plus vite entre 1990 et 2009 dans l'aire urbaine de Pau qu'en France (avec +25,5 % contre +16,5 % en moyenne nationale). Sur la période 2006-2009 qui comprend pourtant la crise, son niveau d'emploi a su résister et a progressé pratiquement deux fois plus vite que celui de la France (avec +3,5 % contre +1,8 % au niveau national).

En dépit d'une forte augmentation du nombre de ses actifs (du fait de la dynamique démographique), la zone d'emploi de Pau a ainsi été plus épargnée en termes de croissance du chômage que la plupart des territoires. Son taux de chômage, depuis 2003, a toujours été inférieur à la moyenne des zones d'emploi françaises. Plus encore, cet écart n'a cessé de s'accroître : il était de -0,4 point en 2003 et de -1,6 point en 2012. En 2003, la zone d'emploi de Pau était la 166ème des 304 zones classées par ordre croissant de taux de chômage. En 2010, elle est 227ème. (cf. SCOT)

Pourtant, ce dynamisme profite peu aux habitants des quartiers.

La demande d'emploi ABC (avec et sans activité) de la ville de Pau progresse de 15,83% entre juin 2011 et juin 2014 (sources pôle emploi). Toutes les catégories sont touchées la demande d'emploi de longue durée et de très longue durée, les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans et les moins de 25 ans. Ce sont les hommes qui sont les plus touchés (+ 16,81% globalement et + 22,14% pour les sans activité).

Le nombre de personnes reconnues Travailleurs Handicapés progresse globalement de 56,26% et de 58,26% pour les sans activité. Le nombre de bénéficiaires du RSA inscrits progresse moins fortement que le nombre des bénéficiaires d'ASS : + 22,6 % globalement pour les B RSA et + 40,64% pour les B ASS.

Le taux de chômage reste particulièrement élevé dans les quartiers prioritaires qui présentent des profils d'évolution toutefois différents. Globalement, on note une précarisation forte des situations de travail dans les quartiers de la politique de la ville.

Lorsque les publics issus des quartiers prioritaires accèdent à l'emploi, c'est principalement à travers des contrats précaires (CDD, travail à temps partiel et Interim)

Cette difficulté pour accéder à un emploi durable peut s'expliquer par le niveau de formation au sein de ces territoires qui reste bas par rapport à celui de l'agglomération et par l'accumulation pour le public concerné, des freins liés à l'emploi.

● **Profil des quartiers au regard de la demande d'emploi**

On note une forte progression de la demande d'emploi sur Berlioz (ZUS) (données pôle emploi Dec 2014 cat DEFM ABC). Cette progression est beaucoup plus que celle de la ville de Pau + 59,24% entre juin 2011 et juin 2014.

Contrairement à la ville, ce sont les femmes qui sont les plus touchées. La demande d'emploi de longue durée et de très longue durée, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans et le nombre de personnes reconnues Travailleur Handicapé augmentent. Ces données témoignent d'un accroissement des écarts.

Dans une moindre mesure, la demande d'emploi sur Dufau Tourasse (ZUS) progresse de la même manière, sauf qu'ici comme pour la ville, ce sont les hommes qui sont les plus touchés.

On note par contre une baisse des demandeurs d'emploi sur Ousse des Bois (ZUS) de 38,3% entre juin 2011 et juin 2014)

C'est le chômage des femmes qui recule le plus - 43% globalement, puis dans une moindre mesure la demande d'emploi de longue durée, et celle des plus de 50 ans. A l'inverse des autres catégories, sur le quartier, le nombre de personnes reconnues Travailleur Handicapé progresse.

Evolutions de la structure de la demande d'emploi 2011 2014

Evolution 2011 2014	Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	Plus de 50 ans	TH	B RSA	B ASS	DELD	DETLD
Ville de Pau	1,36%	-1,36%	-0,53%	3,80%	3,89%	1,00%	2,84%	3,64%	3,15%
Toutes ZUS Pau	2,21%	-2,21%	-0,34%	5,26%	7,40%	3,25%	5,60%	4,97%	4,04%
Berlioz	-3,42%	3,42%	-2,38%	2,17%	5,81%	5,62%	3,90%	2,04%	0,86%
Dufau Tourasse	3,97%	-3,97%	-0,18%	5,60%	5,78%	6,05%	5,46%	4,19%	2,47%
Ousse des bois	4,61%	-4,61%	-1,08%	8,07%	11,75%	-1,58%	8,82%	8,32%	8,74%

Source Pôle emploi

Dégradation de la situation
Amélioration de la situation



■ **Les situations des jeunes et des femmes encore plus préoccupantes**

Dans les 2 nouveaux quartiers prioritaires, le taux d'emploi des jeunes (au sens du recensement) reste faible. Cette situation est particulièrement visible sur la ZUS Ousse des Bois, avec :

- Un taux d'emploi des jeunes plus faible par rapport à la ville de PAU et à l'agglomération,
- Un écart important entre le taux d'emploi des jeunes femmes et celui des hommes de 15-24 ans

Cette situation s'explique par différents éléments : le manque de qualification professionnelle mais aussi en partie par une faiblesse des réseaux professionnels des demandeurs d'emploi. Ces derniers ont parfois tendance à se cantonner géographiquement à leur quartier, se restreignent aux entreprises qu'ils connaissent et ont même parfois tendance à s'autocensurer.

Ces freins à l'emploi sont particulièrement forts chez les jeunes manouches qui souffrent par ailleurs d'une méfiance à leur encontre et de discriminations.

Les acteurs locaux identifient une augmentation de la demande d'aide à l'insertion professionnelle des 16/25 ans.

Le Taux d'emploi des femmes de 25 à 54 ans est aussi généralement plus faible dans les 2 nouveaux quartiers prioritaires (Ousse des Bois et Saragosse) :

- Par rapport à celui des hommes au sein de ces territoires
- Par rapport à celui des femmes de l'ensemble de la commune et de la CDAPP

Le taux de chômage des femmes au sens du recensement (% des 16-64 se disant à la recherche d'un emploi données INSEE 2010) est supérieur sur Ousse des Bois mais inférieur sur Saragosse.

Taux de chômage 2010 au sens du recensement				
Territoire	Nbre de chômeurs femmes (15-64 ans)	Taux femmes (en %)	Nbre de chômeurs hommes (15-64 ans)	Taux hommes (en %)
QPV Saragosse	250	14,55	297	17,02
QPV Ousse des Bois	184	43,1	211	40,1
Commune de Pau	2602	15,3	2440	13,7
CDAPP	4216	13	3775	11,1

Indice de chômage (catégories A,B,C) par sexe (données pôle emploi 2012 / CGET)			
	Indice demandeurs d'emploi ABC	Indice demandeuses d'emploi femmes (A.B.C.)	Indice demandeurs d'emploi hommes (A,B,C)
QPV Saragosse	25 %	25,9 %	24,1%
QPV Ousse Des Bois	35,3 %	36,6 %	34 %
Commune de Pau	19,9 %	20,7 %	19,1%

■ Des freins à l'emploi toujours prégnants

Par ses caractéristiques, la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville est confrontée à de nombreux facteurs qui lui rendent difficile l'accès à l'emploi. Ces mêmes facteurs peuvent aussi parfois rendre difficile voire impossible le maintien en emploi. La situation des femmes chefs de familles monoparentales ou seniors les amène souvent à cumuler plusieurs de ces freins à l'emploi.

Parmi ces freins à l'emploi, on identifie notamment :

- L'isolement social et familial, les conflits familiaux,
- La mobilité,
- La maîtrise de langue française,
- Les comportements inadaptés à l'environnement professionnel,
- L'organisation de la garde d'enfants à un cout abordable pour des postes de travail à horaires atypiques ou même pour se rendre à un entretien d'embauche.

Les structures locales, PLIE, mission locale... proposent différentes actions permettant d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi pour lever ces freins.

Les accompagnateurs professionnels évoquent par ailleurs régulièrement certaines problématiques rencontrées chez les demandeurs d'emploi suivis et résidant dans les quartiers prioritaires qui rendent difficiles un retour à l'emploi :

- Problématique liée à l'estime de soi : une dépréciation de son image, un manque de respect pour soi et en direction des autres, difficulté à prendre des décisions ou faire des choix, ...
- Problématique liée à des souffrances psychologiques qui rendent l'accompagnement très difficile et la mise en emploi impossible en l'état. Ces difficultés rendent difficiles la mobilisation vers un emploi...

Parmi ces problématiques, on identifie notamment :

- L'isolement social, une image physique dégradée, une santé négligée, une histoire de vie difficile, ...
- Un focus sur les échecs passés, une vision négative, pessimiste des projets
- Des facultés d'apprentissage et d'adaptation difficiles liées à des freins linguistiques et culturels
- Des difficultés à entrer en corrélation et à communiquer avec autrui.

■ **Un bas niveau de qualification au sein des quartiers prioritaires qui accentue la difficulté d'accès à l'emploi**

Les habitants du quartier d'Ousse des Bois possèdent un faible niveau de qualification : 59% des plus de 15 ans n'ont aucun diplôme (que ce soit chez les hommes et les femmes). Sur Saragosse, bien que le pourcentage soit nettement plus bas, il reste 2 fois supérieur à la moyenne de la CDAPP (19% contre 10%).

32% des plus de 15 ans sur la CDAPP ont un niveau de diplôme supérieur ou égal au bac+2. Le % est similaire pour les hommes et les femmes. Ce taux est de 20% sur Saragosse et n'atteint que 4% sur Ousse des Bois.

	CDAPP	QPV Saragosse	QPV Ousse des Bois
Part des 15-17 ans non scolarisés	3%	5%	0%
Part des non diplômés	10%	19%	59%
hommes	8%	19%	59%
femmes	11%	20%	59%
Part des hauts niveaux de formation (bac+2 et plus)	32%	20%	4%
hommes	32%	20%	4%
femmes	31%	21%	4%

Source CGET - INSEE

■ **Malgré la diversité des actions proposées sur le terrain, des difficultés nouvelles apparaissent ou s'amplifient**

Situations nouvelles :

Depuis quelques mois, il est constaté que des actions spécifiques financées pour favoriser la remobilisation et l'accompagnement renforcé des publics éloignés de l'emploi, peinent à recruter. On peut citer à titre d'exemples les projets suivants : Sport Insertion, ATIPIQS et depuis quelques temps l'action d'accompagnement des chefs de familles monoparentales menée par le centre social la Pépinière.

Sur le terrain, certaines actions restent difficiles à conduire en raison d'une augmentation des freins à l'emploi auxquels les publics visés sont confrontés (en moyenne 5 par personne). Ces freins sont de plus en plus liés aux comportements (59%).

Situation amplifiée :

Une frange de public, principalement des jeunes ne s'inscrit pas volontairement dans une démarche d'accompagnement. Ils restent peu connus des structures de droit commun et les acteurs ne parviennent pas à les inscrire sur un parcours d'insertion.

3.1.3 L'activité économique dans les quartiers politique de la Ville

■ Une économie paloise dynamique et stable

La Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées (CDAPP) et le Pays du Grand Pau comptent 147 000 et 220 000 habitants (INSEE 2011). Ils constituent le bassin de vie le plus important de tout le piémont pyrénéen au cœur du triangle formé par Toulouse, Saragosse et Bordeaux.

L'économie de l'aire urbaine de Pau se caractérise par :

- une progression démographique marquée : 26% d'augmentation de sa population depuis 1975, par un double mécanisme équilibré entre croissance naturelle et flux migratoire.
- Des moteurs de développement économique équilibrés (17% revenus productifs, 47% revenus résidentiels, 11% revenus publics et 24% revenus sanitaires et sociaux) qui favorisent une grande régularité de la dynamique d'emploi et la résistance aux chocs économiques.
- Une qualité résidentielle qui favorise l'attractivité, particulièrement pour les actifs plus qualifiés, en dépit de son enclavement par les transports (TGV et aérien).

La Communauté d'Agglomération, alors qu'elle n'abrite que 43% de la population de la zone d'emploi de Pau, concentre la majorité des emplois de l'ensemble de ce territoire (54%) : cela se traduit par un rapport de 126 emplois pour 100 résidents actifs occupés.

Au 31 décembre 2010, la communauté d'agglomération de Pau compte 13 171 établissements actifs pour 66 089 postes salariés, soit 38% des établissements de la zone d'emploi et 58% de ses postes salariés.

Les grands secteurs d'emploi sont les suivants :

- les activités commerce, transports et services divers, qui représentent 48% de l'activité salariée ;
- l'administration publique, qui représente 39% des emplois.

La spécificité de l'économie paloise réside dans le nombre important d'emplois dans le secteur de la recherche-développement : 2 513 emplois, soit 4% des emplois salariés de l'Agglomération.

Pourtant cette offre d'emploi, concentrée en majorité sur l'agglomération, profite peu aux habitants des quartiers politique de la ville faute en partie pour eux d'avoir les qualifications requises.

Ainsi, certains se tournent vers la création d'activités pour créer leur propre emploi. Cette démarche constitue aussi une alternative à la difficulté pour les habitants d'accéder à un emploi salarié durable.

■ **Le bilan Service d'Amorçage de Projets (SAP) montre un potentiel de création d'activités dans les quartiers prioritaires**

Le Service d'Amorçage de Projets (SAP) est né d'un partenariat entre la Caisse des Dépôts et Consignation, l'Etat, la ville de PAU et le GIP-DSU pour favoriser et encourager la création d'activités et l'envie d'entreprendre dans les quartiers prioritaires. Il se positionne en amont de la création pour apporter un appui technique et un accompagnement aux habitants des quartiers prioritaires (Hameau et Saragosse Dufau-Tourasse) désireux de créer une activité économique. Entre 2010 et 2012, sur les 67 entreprises créées, 12 ont arrêtés leur activité. Il y a donc un bon taux de maintien des activités. 65% des créateurs sont des hommes.

Le SAP a permis de développer un partenariat important avec les autres acteurs de la création.

Il est nécessaire de souligner que le projet de création d'activité est très souvent freiné par les difficultés pour certains habitants de trouver des locaux du fait des prix des loyers et des garanties demandées par certains propriétaires. Il est aussi à noter que peu d'activités créées permettent l'emploi de plus d'une personne.

■ **Une offre commerciale au sein des quartiers prioritaires à requalifier**

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville et le centre-ville de Pau bénéficient aujourd'hui d'un maillage commercial et d'une diversité d'activités.

Cette offre reste toutefois à requalifier à travers une stratégie de développement à construire.

● **Sur le Hameau (ZUS Berlioz et Ousse des Bois)**

L'offre commerciale se caractérise principalement par une réponse aux besoins quotidiens ou hebdomadaires, elle est constituée autour cinq pôles.

Le marché du Hameau est une réussite. Ayant débuté avec une vingtaine de commerçants, il a vu le nombre augmenter très rapidement, allant jusqu'à 60 commerçants. Parmi ces derniers, on compte une quinzaine de créateurs accompagnés par le SAP/CitesLab.

L'attractivité du marché du Hameau dépasse aujourd'hui très largement le quartier. La mixité sociale y est présente en termes de fréquentation, et pratiquement toutes les activités y sont représentées : primeurs, miel, boulanger, charcuterie, fromager, produits orientaux et portugais. Il s'est vite imposé comme le marché dominical de Pau.

Le pôle Berlioz comprend une dizaine de commerces renforcés par la création de la Cité des Pyrénées dans le cadre du Programme de renouvellement Urbain (PRU)

Le pôle Ousse des Bois, qui est constitué d'un centre commercial situé au cœur du quartier et géré par la Béarnaise Habitat, souffre de son enclavement et de la vétusté des locaux.

● **Le quartier Saragosse comprend une trentaine de commerces.**

Le centre commercial Agora (10 commerces) est caractérisé par un turn-over important au niveau des activités. A noter tout dernièrement, la fermeture dans ce centre, d'une boulangerie, d'une boucherie et d'une pharmacie. Actuellement, de nombreux locaux y sont disponibles. Ces derniers pourraient éventuellement convenir pour l'accueil de pépinières. Le maintien et le développement d'activités au niveau de ce centre nécessiterait une meilleure lisibilité et probablement un travail de désenclavement du secteur concerné.

Les 7 commerces du cours Lyautey fonctionnent eux plutôt bien.

Depuis quelques mois, un projet de création d'un marché sur le quartier de Saragosse est évoqué par les structures de quartier. Ce projet pourrait être une opportunité pour contribuer à l'animation de Saragosse, sa plus grande ouverture par rapport au reste de la ville et

comme cela a été le cas lors de la création du marché du Hameau, une occasion pour permettre à des habitants de lancer leur projet de création d'activité.

Globalement, le maintien et la vitalité du commerce de proximité sur le cœur du quartier Saragosse réclame une attention particulière. Sur une bonne partie de ce quartier, l'activité commerciale semble avoir du mal à se maintenir et les commerçants font état de la faiblesse de leur chiffre d'affaire. Les commerces sont aussi peu visibles à partir de l'avenue de Saragosse qui constitue pourtant une voie importante de circulation qui pourrait favoriser la diversification de la clientèle.

- **Le centre-ville de Pau connaît une dévitalisation commerciale.**

Enjeux

- Une potentialité en création d'activité identifiée par les acteurs locaux qui pourrait être développée.
- Le soutien à l'activité locale à travers la valorisation de l'économie résidentielle (qualification et revalorisation des emplois, insertion par l'économique, professionnalisation de l'aide à la personne, reprise d'activités, etc.).
- La majorité des activités créées se maintient. Il semble cependant utile d'accompagner les créateurs dans une démarche de développement quantitatif et qualitatif de leur offre. Cet objectif passe en partie par une meilleure formation dans les domaines de la démarche commerciale et de la communication, ainsi que par un soutien à la mise en œuvre des investissements nécessaires pour favoriser l'attractivité des lieux d'installation.
- Aussi, il semble nécessaire de voir les opportunités de soutenir des créations collectives d'activités et celles susceptibles d'être favorisées dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire(ESS). Hors ESS, cette démarche pourrait éventuellement aussi permettre d'encourager l'entrepreneuriat féminin dans les quartiers de la politique de la ville qui reste très inférieur à celui des hommes (25% contre 75%). L'entrepreneuriat collectif pourrait éventuellement permettre une meilleure prise en compte des freins auxquels sont confrontées par exemple les femmes chefs de familles monoparentales.
- Enfin, il y a lieu de voir la possibilité d'investir l'expérience capitalisée par le SAP au sein des ZUS, dans d'autres quartiers défavorisés de la CDA.

3.1.4 Un partenariat et des moyens à maintenir

- **La nécessité d'anticiper les difficultés du maintien dans la durée, des moyens spécifiques aujourd'hui mobilisés sur le terrain**

Pour favoriser l'accès à l'emploi dans les quartiers défavorisés de l'agglomération et des quartiers en particulier, d'importants moyens financiers et humains sont aujourd'hui mobilisés dans le cadre des politiques publiques contractuelles : contrat de ville et PLIE.

A ce jour, les moyens du PLIE semblent être préservés dans le cadre du Programme opérationnel FSE 2014-2020. Les crédits politiques de la ville connaissent par contre une diminution progressive depuis plusieurs années du fait notamment de la baisse des dotations de l'Etat. Jusqu'à maintenant, en raison de la priorité donnée au volet emploi, la diminution des crédits n'a pas eu pour conséquence visible une restriction des moyens mobilisés sur le terrain pour tenir compte de la problématique de l'emploi. L'importance des moyens spécifiques mobilisés à travers les politiques contractuelles et les interrogations sur la pérennité de ces dispositifs pose nécessairement la question de l'état de mobilisation actuel

et futur du droit commun. Aujourd'hui, il semble plus que jamais nécessaire de faire un état des lieux sur les moyens affectés par chaque partenaire institutionnel dans le cadre de ses compétences en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle (Pôle Emploi, Conseil Général, Conseil Régional), pour la prise en compte des problématiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville de la CDA. A titre d'exemple, il n'y a aujourd'hui aucune visibilité sur les moyens affectés ou les modalités particulières d'intervention de Pôle Emploi sur les quartiers prioritaires.

Concernant le financement à moyen terme des actions spécifiques menées sur le terrain en matière d'emploi, il semble opportun d'examiner les opportunités éventuelles ouvertes à travers les programmes FSE et FEDER 2014-2020.

Pour répondre aux exigences de ces dispositifs, dont il est prévu de flécher une partie des actions pour la mise en place des futurs contrats de ville, il sera probablement nécessaire de procéder à une réorientation des actions et même parfois à leur mise à plat complète : pourquoi pas si cela permet par la même occasion d'innover pour ainsi mieux s'adapter aux besoins des populations visées ?

Enjeux de gouvernance et pilotage

- Au regard de la situation de l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville de l'agglomération, il est paradoxal que plusieurs actions importantes d'envergure peinent à se mettre en place et lorsqu'elles le sont, rencontrent des difficultés pour toucher un nombre suffisant de publics initialement visés. Cette interrogation interroge sur les modalités de définition et de mise en place des projets :
 - Une définition des projets associant bien en amont les partenaires concernés (si possible les publics aussi) afin de partager un diagnostic susceptible de se rapprocher le plus possible des besoins des populations ;
 - La nécessité pour les acteurs de terrain de retrouver entre eux, une confiance mutuelle et la conscience que la complexité des problématiques du public nécessite une complémentarité et la synergie des compétences
- De par sa légitimité institutionnelle et son portage politique plus fort, la prise en charge opérationnelle par les services de la CDAPP, des actions d'emploi et d'insertion portées aujourd'hui par le GIP-DSU, pourrait favoriser une meilleure coordination des acteurs sur le terrain.

3.6 Orientations stratégiques

PILIER 3 - RENOUELEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>3.1 Favoriser la qualification professionnelle et l'accès à l'Emploi des habitants des quartiers prioritaires</p>	<p>3.1.1 Agir sur les freins à l'accès à la formation et à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires</p> <p>3.1.2 Favoriser l'insertion par l'activité économique en continuant à développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.</p> <p>3.1.3 Porter une attention particulière à l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires.</p> <p>3.1.4 Travailler à une meilleure adéquation entre la demande d'emploi et l'offre sur les métiers en tension</p> <p>3.1.5 Améliorer la coordination et les modes de partenariat entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi, du développement économique et de la formation</p> <p>3.1.6 Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi</p>
<p>3.2 Favoriser le développement économique dans quartiers prioritaires</p>	<p>3.2.1 En lien avec le schéma de développement économique de l'agglomération, élaborer une stratégie de développement économique et commercial pour les quartiers prioritaires.</p> <p>3.2.2 Renforcer l'attractivité des commerces existants et requalifier les pôles commerciaux des quartiers.</p> <p>3.2.3 Favoriser l'installation de nouvelles activités économiques en valorisant mieux les atouts des quartiers.</p> <p>3.2.4 Soutenir les initiatives de création d'activités par les habitants des quartiers prioritaires</p>

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3.1 : Favoriser la qualification professionnelle et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires

■ Synthèse des éléments de diagnostic et enjeux

- Des résultats positifs visibles mais qui restent insuffisants au regard des difficultés des territoires visés.
- Le taux de chômage reste important dans les 2 quartiers prioritaires (notamment sur Ousse des Bois). Les jeunes et les femmes connaissent des situations encore plus difficiles.
- Les freins à l'emploi restent importants voire s'amplifient (mobilité, maîtrise du français, mode de garde, faible niveau de qualification...).
- Existence d'un public très éloigné de l'emploi qui nécessite un travail préalable d'insertion sociale, remobilisation, acquisition des codes nécessaires pour une insertion en entreprise...
- Des actions de remobilisation qui ne trouvent pas toujours leur public.
- Les questions de prévention et lutte contre les discriminations restent très peu abordées.
- Pour optimiser les moyens en baisse, il semble nécessaire de retravailler sur le terrain, le sens et les modalités du partenariat et la lisibilité des dispositifs.

■ Objectifs opérationnels

► **Objectif opérationnel 3.1.1** : Agir sur les freins à l'accès à la formation et à l'emploi : des habitants des quartiers prioritaires

La mise en œuvre de cet objectif nécessite en premier lieu, pour lever les principaux freins à l'emploi, une mobilisation forte en direction des quartiers, d'un droit commun renforcé et de moyens spécifiques par les différentes institutions agissant dans le domaine de la formation, de l'insertion et de l'emploi. Aussi, à l'instar du PLIE, il convient pour chaque partenaire d'identifier les moyens fléchés en direction des quartiers de la CDAPP. Les crédits spécifiques de la politique de la ville, en forte baisse par rapport au contrat précédent interviendront essentiellement pour renforcer l'accompagnement de publics particuliers tels que les femmes en situation de monoparentalité et les jeunes en situation de décrochage notamment ceux qui ne sont pas régulièrement accompagnés.

Le bilan du CUCS précédent conduit à considérer que la meilleure coordination des acteurs sur le terrain, devait être considérée comme une priorité pour favoriser un meilleur accompagnement des publics et une optimisation des moyens qui se raréfient. Dans cet objectif, le rôle du contrat de ville comme outil d'animation et de coordination sera renforcé. Pour ce qui concerne les 2 quartiers prioritaires, la fonction de coordination du Club Emploi et Développement du Hameau et de Saragosse (CEDHS) sera réaffirmée. De même, dans un objectif de lisibilité, de développement des complémentarités et des synergies, le contrat de ville devra favoriser la mise en place d'actions ou de lieux d'accueil permettant pour les publics, un accompagnement global ou la mise en place de parcours intégrés.

▶ **Objectif opérationnel 3.1.2** : Favoriser l'insertion par l'activité économique en continuant à développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

Au-delà de l'optimisation de l'opportunité que constitue le futur PRU de Saragosse pour développer le nombre d'heures d'insertion réalisées pour les habitants des quartiers, il sera poursuivi un objectif de diversification des types d'activités clausées, ceci dans le but de permettre au public féminin de bénéficier plus de la discrimination positive que constitue la clause sociale. La mise en place de cette démarche nécessitera de la part du PLIE de la CDAPP de proposer et mettre en place avec le soutien du contrat de ville et des partenaires signataires, un plan de développement des clauses sociales. Ce plan comportera des objectifs chiffrés au bénéfice des habitants des quartiers.

▶ **Objectif opérationnel 3.1.3** : Porter une attention particulière à l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires

La situation de l'accès à l'emploi des jeunes adultes des quartiers prioritaires et de certains quartiers de veille (aires d'accueil des gens du voyage...) est encore plus difficile que pour les autres habitants. Agir sur les freins spécifiques à l'emploi nécessite une approche croisée permettant de développer les formations en alternance et les chantiers afin d'acquérir une première expérience, de travailler l'orientation scolaire, le savoir-être, l'estime de soi et le rapport à l'emploi. Un appui des différentes structures sociales (1er maillon pour l'insertion pour toucher des jeunes très éloignés de l'emploi), pourrait permettre de toucher plus particulièrement des jeunes filles.

▶ **Objectif opérationnel 3.1.4** : Travailler l'adéquation de l'offre et de la demande sur les métiers en tension

Le projet de démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale (GPECT) sera un levier pour mener, dans le cadre de son plan d'action, des projets spécifiques en direction des publics des quartiers afin de favoriser une meilleure chance pour eux de profiter des opportunités d'emploi qui se développeront au sein du bassin d'emploi de PAU.

▶ **Objectif opérationnel 3.1.5** : Améliorer la coordination et les modes de partenariat entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi, du développement économique et de la formation

La coordination des acteurs est essentielle en la matière. La mise en place d'une plate-forme emploi (lieu unique) permettrait certainement de rendre plus lisible la liste des acteurs de l'emploi et de l'insertion (annuaire, portail internet...) pour les professionnels mais aussi pour les habitants.

La formalisation d'un réseau des acteurs de l'emploi et du développement économique, apparaît importante à condition d'en identifier et légitimer le pilote. L'articulation des dispositifs est essentielle pour éviter les ruptures de parcours.

▶ **Objectif opérationnel 3.1.6** : Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi

Les acteurs locaux sont souvent démunis face à la question des discriminations dans l'accès à l'emploi et ont souvent du mal à en identifier l'existence ou les causes.

Un premier travail de diagnostic s'avère aujourd'hui nécessaire pour les identifier. Et sensibiliser les acteurs à cette thématique.

■ Modalités opérationnelles

Acteurs	Dispositifs mobilisables	Publics cibles	Priorité territoriale
Club Emploi et Développement du Hameau et de Saragosse (CEDHS) Entreprises et associations d'insertion Services ville GIP DSU CDAPP Pôle emploi Mission locale Structures de quartiers (MJC, Centres sociaux...) Conseil départemental	Contrat de ville PLIE FSE – FEDER Club Emploi et Développement du Hameau et de Saragosse Programme Régional de formation AFC Pôle Emploi Plan mobilisation pour l'emploi Programme Départemental d'Insertion	Habitants des quartiers prioritaires en recherche d'emploi : plus particulièrement les jeunes, femmes, seniors et bénéficiaires du RSA Et professionnels de l'emploi et de l'insertion	L'ensemble des quartiers prioritaires et de veille active. L'agglomération

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3.2 : Favoriser le développement économique dans quartiers prioritaires

■ Synthèse des éléments de diagnostic et enjeux

- Un taux de création d'entreprises moindre sur les quartiers prioritaires qu'à l'échelle communautaire malgré les potentialités.
- Le public des quartiers (Hameau et Saragosse) a du mal à accéder à des services de proximité utiles à leur vie quotidienne. Ils présentent cependant un potentiel économique important (en terme d'initiatives), mais qui nécessite un accompagnement spécifique et des formations adaptées.
- Cette capacité d'initiative peut être limitée par des freins linguistiques et culturels face aux démarches liées à la création, mais aussi par la méconnaissance de la culture entrepreneuriale et des démarches administratives.
- Le pourcentage des femmes qui créent des activités demeure très faible par rapport à celui des hommes.
- Un service d'Amorçage de Projets (SAP) pour favoriser et encourager la création d'activités et l'envie d'entreprendre dans les quartiers prioritaires a permis de créer 68 activités.
- Le projet de création d'activité est très souvent freiné par les difficultés pour certains habitants de trouver des locaux du fait des prix des loyers et des garanties demandées.
- Au sein des quartiers, la dynamique de création d'activités constitue une alternative à la difficulté pour les habitants d'accéder à un emploi salarié durable.
- Une diversité d'activités commerciales au sein des quartiers mais pas de réelle stratégie de développement.
- Une offre à requalifier pour maintenir la vitalité du commerce de proximité.

■ Objectifs opérationnels

- ▶ **Objectif opérationnel 3.2.1** : *En lien avec le schéma de développement économique de l'agglomération, élaborer une stratégie de développement économique et commercial pour les quartiers*

Cet objectif devra débuter par la recherche d'une meilleure implication de la CCI et par une démarche permettant de répertorier les responsables d'activités installées dans les territoires concernées, encourager leur fédération afin qu'ils puissent participer activement à la définition et la mise en place du plan de développement économique et commercial des quartiers.

- ▶ **Objectif opérationnel 3.2.2** : *Renforcer l'attractivité des commerces existants – Requalifier les pôles commerciaux*

La finalisation du PRU du Hameau et le bénéfice d'un nouveau PRU sur le quartier Saragosse constituent des opportunités pour les quartiers prioritaires de valoriser leurs atouts pour prendre leur place dans la dynamique globale du territoire. Pour arriver à cet objectif, le travail sur une meilleure accessibilité des commerces existants et la création de

centralités seront des priorités. Il sera aussi favorisé un encouragement et un soutien aux initiatives des créateurs visant à améliorer qualitativement leurs locaux.

En parallèle, un inventaire de l'existant pour identifier les manques et les besoins semble pertinent tout comme la réflexion autour de l'opportunité de créer de nouveaux types de commerces « multi-services ».

▶ **Objectif opérationnel 3.2.3** : Favoriser l'installation de nouvelles activités économiques en valorisant mieux les atouts des quartiers.

Outre des démarches de marketing pour convaincre des potentiels porteurs de projet à profiter des opportunités foncières disponibles sur les quartiers, des actions spécifiques seront menées pour encourager la création d'activités nouvelles s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire. L'idée est de proposer un environnement propice au développement de l'activité (ex création d'outils type pépinière, couveuse d'activité, avantages fiscaux, BHNS...).

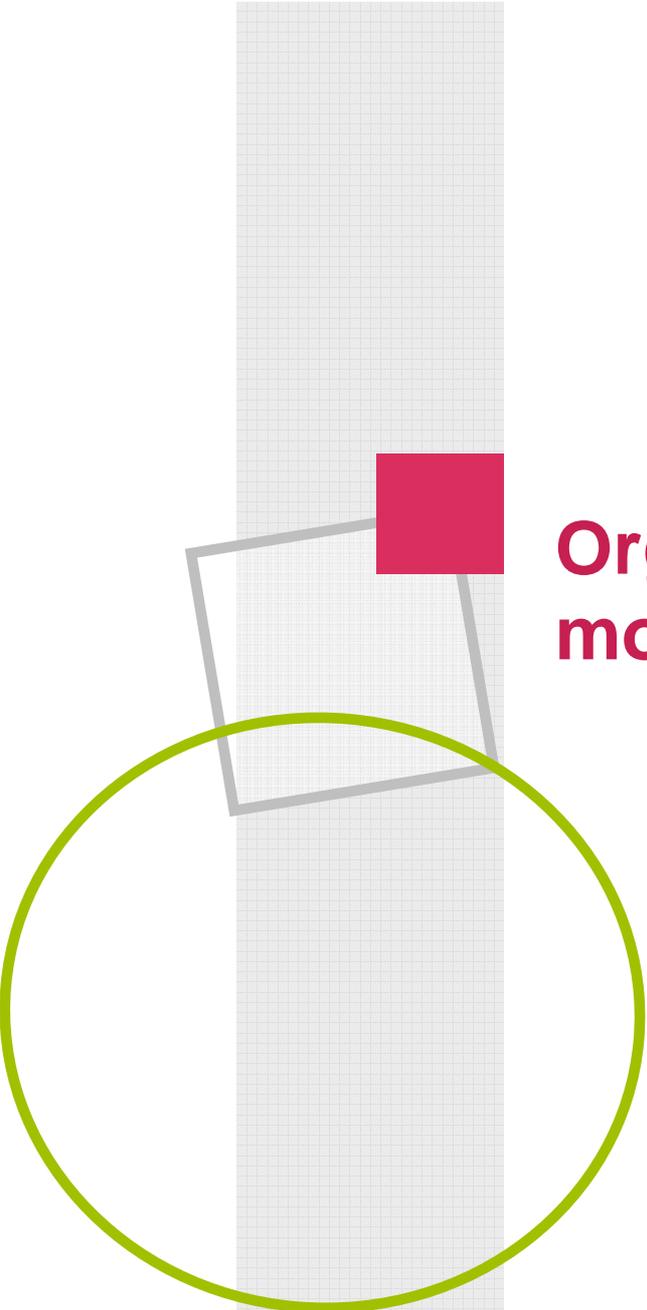
▶ **Objectif opérationnel 3.2.4** : Soutenir les initiatives de création d'activités par les habitants des quartiers prioritaires

L'action menée depuis plusieurs années sur le quartier du Hameau et de Saragosse à travers le dispositif CitésLab sera maintenue et étendue sur les territoires de veille en particulier au Centre-ville de PAU.

Il s'agit de favoriser la pérennité des activités créées en accompagnant les porteurs de projet dans le développement quantitatif et qualitatif de leurs actions en amont et en aval.

■ **Modalités opérationnelles**

Acteurs	Dispositif mobilisable	Public cible	Priorité territoriale
Service de développement économique de l'agglomération Ville GIP DSU Club Emploi et Développement du Hameau et de Saragosse (CEDHS) Chambre de Commerce et d'Industrie Organismes consulaires Pôle emploi Mission locale Associations Associations et entreprises d'insertion FACE Pays de l'Adour	Schéma de développement économique de l'agglomération Contrat de ville PLIE FSE – FEDER Réseau CitésLab Talents des cités Chambre des Métiers Couveuses d'activités	Habitants des quartiers prioritaires créateurs d'entreprises ou souhaitant en créer une Professionnels de l'emploi et de l'insertion	L'ensemble des quartiers prioritaires et de veille active L'agglomération



Organisation et modalités de suivi

- Modalités de pilotage
- Participation des habitants
- Evaluation et suivi



1. Modalités de pilotage

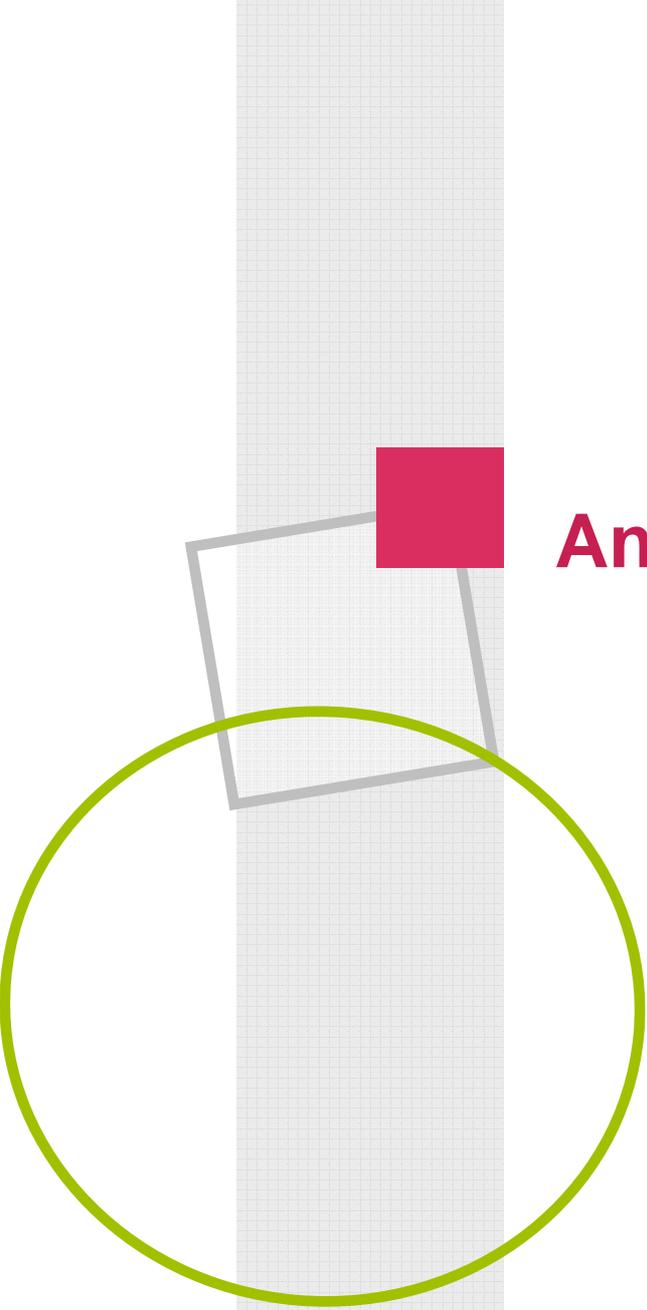
En attente

2. Participation des habitants

En attente

3. Evaluation et suivi

En attente



Annexes

- Synthèse des orientations stratégiques et objectifs opérationnels
- Bilan quantitatif du CUCS 2007-2014
- Glossaire



Synthèse des orientations stratégiques et objectifs opérationnels

PILIER 1 – COHESION SOCIALE	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1.7. Lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'inégalité sociale	1.1.4. Limiter le non-recours aux droits pour soutenir les dynamiques d'insertion et d'émancipation des personnes en situation de précarité ou d'exclusion 1.1.5. Maintenir l'accompagnement spécialisé des gens du voyage 1.1.6. Mieux Organiser la mise en réseau des professionnels
1.8. Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des adolescents	1.8.1. Assurer une bonne articulation entre la mise en œuvre opérationnelle de la réforme de l'éducation prioritaire et le nouveau cadre de la politique de la ville. 1.8.2. Réduire les écarts de réussite scolaire 1.8.3. Assurer une meilleure cohérence dans l'offre d'accompagnement périscolaire. 1.8.4. Améliorer la prise en charge éducative par le biais d'actions sportives, culturelles, artistiques et de loisirs.
1.9. Reconnaître et soutenir les parents dans leur rôle éducatif	1.9.1. Renforcer la coopération entre les parents, l'école, les associations et la ville en favorisant leur implication dans le fonctionnement des établissements scolaires et des structures.
1.10. Favoriser l'accès à la santé, à la prévention et aux soins	1.10.1. Améliorer l'équilibre alimentaire au sein des familles et prévenir les situations de surpoids et d'obésité des enfants 1.10.2. Améliorer le rythme de vie des enfants 1.10.3. Développer des actions en faveur de la santé mentale des habitants 1.10.4. Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention
1.11. Soutenir les initiatives des habitants et développer la capacité d'agir des citoyens	1.11.1. S'appuyer notamment sur les structures d'éducation populaire pour favoriser la participation des habitants. 1.11.2. Favoriser le pouvoir d'agir des habitants dans le cadre des futurs conseils citoyens
1.12. Promouvoir la tranquillité publique et la prévention de la délinquance	1.12.1. Promouvoir la tranquillité des quartiers et le vivre ensemble 1.12.2. Coordonner prévention de la délinquance des mineurs et travail sur la parentalité
PILIER 2 - RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
3.1 Améliorer le cadre de vie du quartier, favoriser son appropriation par les habitants et usagers et promouvoir le vivre ensemble	3.1.1 Mettre en place une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), assurant une fonction de veille sur les quartiers 3.1.2 Faire de l'espace public et de l'espace collectif résidentiel des espaces de vie investis et qui favorisent le renouvellement des pratiques d'animation sociale, de médiation et de prévention 3.1.3 Favoriser l'attractivité des équipements publics et associations, afin de renforcer les conditions d'accueil et leur appropriation par les habitants
3.2 Améliorer la qualité urbaine, l'attractivité et l'image des quartiers prioritaires	3.2.1 Mettre en place une stratégie de communication volontariste (« Marketing territorial ») pour valoriser les opportunités offertes par les quartiers 3.2.2 Promouvoir un projet de renouvellement urbain majeur sur le quartier Saragosse 3.2.3 Promouvoir la rénovation des secteurs déqualifiés du centre-ville, en particulier le parc privé dégradé 3.2.4 Poursuivre la rénovation du quartier du Hameau et la pérennisation des investissements 3.2.5 Favoriser la création d'habitat adapté pour les familles sédentarisées des gens du voyage, requalifier les aires d'accueil et augmenter la capacité d'accueil au niveau de l'agglomération 3.2.6 La poursuite de la remise à niveau du patrimoine HLM et la montée en gamme de la qualité urbaine des résidences en difficulté, dans les quartiers en veille active
3.3 Favoriser la mixité sociale et la diversité de l'offre de logements	3.3.1 Mettre en place une politique partagée d'attribution et de peuplement dans le parc social cohérente à l'échelle de l'agglomération et des quartiers (Cf. étude Place en cours) 3.3.2 Favoriser la diversification de l'offre résidentielle des quartiers en s'appuyant sur leur potentiel foncier.

PILIER 3 - RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE	
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
3.1 Favoriser la qualification professionnelle et l'accès à l'Emploi des habitants des quartiers prioritaires	3.1.1 Agir sur les freins à l'accès à la formation et à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires
	3.1.2 Favoriser l'insertion par l'activité économique en continuant à développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.
	3.1.3 Porter une attention particulière à l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires.
	3.1.4 Travailler à une meilleure adéquation entre la demande d'emploi et l'offre sur les métiers en tension
	3.1.5 Améliorer la coordination et les modes de partenariat entre les acteurs de l'insertion, de l'emploi, du développement économique et de la formation
	3.1.6 Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi
3.2 Favoriser le développement économique dans quartiers prioritaires	3.2.1 En lien avec le schéma de développement économique de l'agglomération, élaborer une stratégie de développement économique et commercial pour les quartiers prioritaires.
	3.2.2 Renforcer l'attractivité des commerces existants et requalifier les pôles commerciaux des quartiers.
	3.2.3 Favoriser l'installation de nouvelles activités économiques en valorisant mieux les atouts des quartiers.
	3.2.4 Soutenir les initiatives de création d'activités par les habitants des quartiers prioritaires

1. Bilan quantitatif des actions CUCS 2011-2014

Analyse des 434 actions financées par le CUCS depuis 2011

	TOTAL	2011	2012	2013	2014
Insertion, emploi et développement économique	Total : 89 (20,5 %)				
Mobilisation	50	9	10	16	15
Mise en emploi	18	7	5	4	2
Soutien à la création d'activité	9	2	3	2	2
Formation	12	2	4	3	3
Education réussite éducative – Parentalité	Total : 189 (43,5 %)				
Accompagnement scolarité	95	19	14	31	31
Accompagnement parentalité	27	11	6	6	4
Actions éducatives	67	23	15	18	11
Prévention de la délinquance et citoyenneté	Total : 37 (8,5 %)				
Aide aux victimes	14	4	4	4	2
Prévention routière	3	3			
Accès aux droits	6	1	1	2	2
Citoyenneté	14	2	3	4	5
Accès à la santé	Total : 38 (8,8 %)				
Connaissance diagnostic	2	2			
Prévention et promotion de la santé	33	6	9	8	10
Favoriser l'accès aux soins	3			2	1
Dynamique des habitants et développement des quartiers	Total : 81 (18,7 %)				
Habitat et cadre de vie	2	1			1
Soutien à la vie associative	6	4	2		
Implication citoyenne des habitants dans la vie du quartier	52	9	14	15	14
Développement culturel	21	6	6	5	4
	TOTAL ACTION : 434	122	107	127	107

Nombre d'actions par thématiques et par années

Thématiques	2011				2012				2013				2014	
	Nombre	%	Enveloppe financière	%	Nb.	%	€	%	Nb.	%	€	%	Nb.	%
Emploi et développement économique	20	16	257 978	28	22	20.5 (+0.5)	290 570	34	25	21 (+0.5)			22	20 (-1)
Éducation réussite éducative – Parentalité	64	52	267 215	29	46	43 (-9)	220 865	26	55	46			46	43
Prévention de la délinquance et citoyenneté	10	8	144 672	16	8	7.5 (-0.5)	120 000	14	10	8 (+0.5)			9	8,5
Accès à la santé	8	7	25 970	3	9	8 (-1)	35 140	4	10	8			11	10,5
Dynamique des habitants et développement des quartiers	20	17	232 300	24	22	21 (+4)	182 140	22	20	17 (-4)			19	18
TOTAL	122	-	928 135	-	107	-	849 255	-	127	-	855 313	-	107	-

La territorialisation de l'engagement du CUCS

	2011			2012			2013			2014		
	Hameau (nb)	Dufau-Tourasse	Zone 3	Hameau	Dufau-Tourasse	Zone 3	Hameau	Dufau-Tourasse	Zone 3	Hameau	Dufau-Tourasse	Zone 3
Emploi et développement économique	8	2	2	15	5	2						
Éducation réussite éducative – Parentalité	36	9	13	31	5	10						
Prévention de la délinquance et citoyenneté	1	4	0	5	1	2						
Accès à la santé	4	1	1	4	3	2						
Dynamique des habitants et développement des quartiers	6	6	1	9	9	4						
TOTAL	55	22	17	64	23	20	69	24	27			
Enveloppe financière	398 158 €	197 022 €	52 587 €	570 330	179 970	98 955	471 660	162 850	111 505			
En % / total programmation	43 %	21 %	6 %	67 %	21 %	12 %	55 %	19 %	13 %			
	70 %			100 %			87 %					

Hors actions ne ciblant pas un quartier spécifique

Nombre, coût des actions et subventions GIP DSU par thématique de 2007 à 2009 (extrait évaluation ECS)

Thématique	Nombre d'actions	Subventions GIP DSU	Coût total des actions
Education, RE & parentalité	137	538 306 €	4 275 785 €
Dynamique des hab. et dév. des quartiers	77	731 965 €	4 202 092 €
Emploi & développement éco	48	540 272 €	2 684 583 €
Prévention délinquance & citoyenneté	32	571 082 €	2 087 863 €
Intégration & LCD	20	389 225 €	1 779 262 €
Habitat & cadre de vie	5	71 500 €	379 718 €
Accès à la santé	12	40 456 €	194 841 €
Total	331	2 882 806 €	15 604 144 €

■ GLOSSAIRE

- ▶ **AFL** : ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT
- ▶ **ANRU** : AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE
- ▶ **ARS** : AGENCE REGIONALE DE SANTE
- ▶ **ASV** : ATELIERS SANTE-VILLE
- ▶ **BHNS** : BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE
- ▶ **CEDHS** : CLUB EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DU HAMEAU ET DE SARAGOSSE
- ▶ **CDAPP** : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU PYRENEES
- ▶ **CLAS** : CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE
- ▶ **CLS** : CONTRAT LOCAL DE SANTE
- ▶ **CLSPD** : CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
- ▶ **CUCS** : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
- ▶ **FEDER** : FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
- ▶ **FIPD** : FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
- ▶ **FSE** : FONDS SOCIAL EUROPEEN
- ▶ **GPECT** : GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES TERRITORIALE
- ▶ **GIP** : GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
- ▶ **GUP** : GESTION URBAINE DE PROXIMITE
- ▶ **GUSP** : GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE
- ▶ **NPNRU** : NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE
- ▶ **PET** : PROJET EDUCATIF TERRITORIAL
- ▶ **PDU** : PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN
- ▶ **PLH** : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
- ▶ **PLIE** : PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI
- ▶ **PNRU** : PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE
- ▶ **PRE** : PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
- ▶ **QPV** : QUARTIER PRIORITAIRE POLITIQUE DE LA VILLE
- ▶ **RRS** : RESEAU DE REUSSITE SCOLAIRE
- ▶ **REAAP** : RESEAU D'ECOUTE, D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS
- ▶ **SAP** : SERVICE D'AMORÇAGE DES PROJETS
- ▶ **SIAE** : STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
- ▶ **STSPD** : STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- ▶ **VVV** : VILLE VIE VACANCES
- ▶ **ZFU** : ZONE FRANCHE URBAINE
- ▶ **ZUS** : ZONE URBAINE SENSIBLE